

Rapport final de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP005
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Haute-Normandie 2014-2020
Version	9999.2
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	11 févr. 2025

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE1

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]6

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.6

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]9

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....9

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 12

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a12

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b15

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 2b22

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 2c24

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 3a26

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 3d29

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 4a33

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 4c36

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 6c39

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 6d42

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4e45

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 6e48

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - AXE 5 / 8ii50

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU53

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 5 / 8ii54

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - AXE 556

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii57

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU59

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 6 / 10iii60

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - AXE 662

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iv	63
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU	65
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 6 / 10iv	66
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - AXE 6	68
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 9 / 9iv.....	69
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU	71
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 9 / 9iv	72
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 9	74
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 7	75
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 8	77
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - AXE 8	78
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	79
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	80
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	82
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	82
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	83
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	85
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	87
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)	87
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles	88

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	89
5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT	95
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	98
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	101
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	102
FONDS DE PRET FEDER INNOVATION.....	102
FONDS DE PRET INNOVATION FEDER	105
FONDS DE PRET REBOND FEDER	108
FONDS DE PRET REBOND FEDER	111
FONDS REGIONAL DE GARANTIE FEDER	114
BPI FONDS DE GARANTIE FEDER	117
SASU Normandie Participations	120
NORMANDIE PARTICIPATIONS	123
IMPULSION DEVELOPPEMENT	126
Impulsion développement	127
IMPULSION DEVELOPPEMENT PHASE 2	130
Impulsion développement phase 2	131
IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19	133
IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19	134

9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	137
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	139
10.1. Grands projets.....	139
10.2. Plans d'action communs.....	142
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	145
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	145
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	163
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	164
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	166
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	166
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	168
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	168
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	172
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	174
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	175
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	175
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	176
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	177
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	177
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	179
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	180
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	181
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	182
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	189
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	191
Annexe I. Liste de toutes les opérations échelonnées de 2014-2020 à 2021-2027.....	196

Annexe II. Liste des opérations non fonctionnelles	196
Annexe III. Liste des opérations concernées par des enquêtes nationales en cours ou suspendues par une procédure judiciaire ou par un recours administratif ayant un effet suspensif	197
Documents	198
Résultats de la dernière validation	199

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2023 marque la fin de la période de programmation 2014-2020. Notons que les derniers appels de fonds se sont tenus jusqu'à la fin du 1er semestre 2024 pour tenir compte des dernières demandes de paiement. Les données présentées ci-dessous reflètent la situation financière au 31 décembre 2024, en cohérence avec les données financières du Tableau 6 automatiquement renseignées.

Avancement global de la programmation et des paiements :

Au 31 décembre 2024, 621 opérations sont programmées, représentant 291 474 122,39€ de fonds européens, soit 99,2% de la maquette. Ces montants se répartissaient ainsi :

- Le FEDER soutient 572 opérations représentant 219 106 138,60€ d'aide, soit 98,0% de l'enveloppe.
- Le FSE soutient 41 opérations, représentant 49 854 325,94€ d'aide, soit 108,5% de l'enveloppe.
- L'IEJ soutient 8 opérations représentant 22 513 657,86€ d'aide, soit 92,5% de l'enveloppe.

A noter cependant que le montant total des dépenses éligibles de ces 621 opérations s'élève à 705 797 652,73€, soit 118,9% des montants totaux dédiés au programme.

Au 31 décembre 2024, 100% des montants programmés ont été payé aux bénéficiaires, soit 291 474 122,39€. Tous les projets étant soldés, les montants programmés ou taux de programmation qui figurent dans le présent RFMO correspondent donc aux montants effectivement réalisés (versés aux projets) ou aux taux de réalisation par rapport aux enveloppes prévues dans le programme.

Bilan de la réalisation par axe :

L'axe 1 dédié à la recherche, à l'innovation et à l'économie n'a pas soutenu de nouvelle opération en 2023. Au 31/12/2024, le FEDER soutient à travers cet axe 386 projets pour un montant d'aide de 118 849 584,71€ soit 95,0% de l'enveloppe disponible. Une fois tous les projets soldés, les paiements représentent 100% des montants programmés. La consommation de l'axe se répartit ainsi :

- Au titre de l'OS 1.1, qui soutient l'activité des réseaux de recherche, le montant d'aide FEDER programmé est de 60 058 605,53€ soit 98,7% de l'enveloppe fléchée sur cet OS.

- Au titre de l'OS 1.2 qui soutient la R&D privée, le montant d'aide programmé atteint 19 000 009,79€ de FEDER, soit 91,7% de l'enveloppe fléchée sur cet OS.
- L'OS 1.3, qui soutient la compétitivité des entreprises, atteint un taux de programmation de 99,5% de l'enveloppe dédiée à cet OS, soit 14 325 001,40€.
- Au titre de l'OS 1.3 bis, créé pour faire face à l'épidémie de COVID, le taux de programmation de cet OS atteint 814 685,69€, soit 101,1% de l'enveloppe dédiée à cet OS.
- Au titre de l'OS 1.4 qui soutient le développement et l'internationalisation des PME, le montant d'aide FEDER programmé est de 1 377 069,93€ soit 76,5% de l'enveloppe fléchée sur cet OS.
- L'OS 1.5, qui soutient les technologies numériques, atteint un taux de programmation de 84,1% de l'enveloppe dédiée à cet OS, soit 10 218 873,62€.
- Au titre de l'OS 1.6, qui soutient la culture entrepreneuriale, 97,3% de l'enveloppe disponible a été programmée soit 3 114 222,82€.
- Au titre de l'OS 1.7, qui soutient la croissance des PME, le montant d'aide octroyé est de 9 941 115,93€ soit 89,5% de l'enveloppe disponible.

Au titre de l'axe 2, dédié à la transition énergétique, 1 opération visant à la rénovation énergétique de logements collectifs a été programmée en 2023 et 2 opérations déprogrammées, amenant à un total de 74 projets soutenus pour un montant total FEDER programmé de 52 514 777,00€, soit 104,4% de l'enveloppe.

- Au titre de l'OS 2.1, qui soutient le production d'ENR, le montant d'aide FEDER alloué est de 20 017 875,40€, soit 99,1% de l'enveloppe disponible.
- Au titre de l'OS 2.2, en soutien à l'efficacité énergétique du bâti, le taux de programmation atteint 108,0% soit 32 496 901,60€ de FEDER alloués.

L'axe 3, dédié à la valorisation et la préservation du patrimoine culturel et naturel affiche une programmation totale de 5 089 463,93€, soit 86,9% de l'enveloppe. Depuis le début de la programmation, le FEDER a ainsi participé à la réalisation de 49 projets. Au titre de l'OS 3.1, dédié à l'attractivité du patrimoine haut-normand, 1 107 043,21€ d'aide ont été programmés soit 100,6% de l'enveloppe disponible.

- Au titre de l'OS 3.2, en soutien à la préservation et la restauration des réservoirs et corridors de la trame verte et bleue, 3 982 420,72€ d'aide ont été programmés soit 83,8% de l'enveloppe disponible.

L'axe 4, dédié au développement d'espaces urbains durables faisant intervenir des organismes intermédiaires dans la pré-sélection des opérations, a fait l'objet de la programmation d'une nouvelle opération en 2023 pour un montant d'aide FEDER de 1,2M€. 1 opération a fait l'objet d'une déprogrammation, amenant le nombre de projets soutenus à 57 au total. Le montant d'aide programmé s'élève au 31/12/2024 à 34 930 034,82€ au total, soit 100,5% de la maquette. Au 31 décembre 2024, 40 projets sont soutenus au titre de l'OS 4.1, dédié au développement de quartiers durables, à hauteur de 26 788 591,81€ de FEDER soit 102,0% de l'enveloppe. 17 projets concernent l'OS 4.2, qui soutient la revitalisation des friches, représentant 8 141 443,01€ de FEDER soit 95,9% de l'enveloppe disponible.

L'axe 5 dédié à l'insertion des jeunes sur le marché du travail, soutenue par l'IEJ, a fait l'objet de la programmation d'une opération en 2023. Le montant total de la programmation au 31/12/2024

s'élève à 22 513 657,86€, soit 92,5% de la maquette. Les paiements représentent 100% des montants programmés sur cet axe.

L'axe 6 dédié à la formation tout au long de la vie, soutenue par le FSE, n'a pas fait l'objet de nouvelle programmation en 2023. Le montant d'aide programmé est de 45 143 491,17 €, soit 109,9% de la maquette.

L'assistance technique FEDER (axe 7) est désormais remboursée sur la base d'un taux forfaitaire. Le taux de programmation sur cet axe s'établit au 31/12/2024 à 7 722 278,13€ soit 101,2% de l'enveloppe disponible. L'Autorité de gestion a perçu la totalité de l'enveloppe.

L'assistance technique FSE (Axe 8) est désormais remboursée sur la base d'un taux forfaitaire. Le taux de programmation sur cet axe s'élève au 31/12/2024 à 96,3% de l'enveloppe, soit 1 796 505,57€. L'Autorité de gestion a perçu la totalité de l'enveloppe.

Au titre de l'**axe 9**, créé en 2020 afin de soutenir la lutte contre la pandémie de COVID 19 via le FSE, aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2023. L'OS est programmé à 97,3% de l'enveloppe disponible, à hauteur de 2 914 329,20€ qui ont permis de soutenir 4 opérations au total.

Il faut noter que 14 opérations non-fonctionnelles sont incluses dans l'annexe II, concernant en particulier l'axe 4. Chacun de ces projets est totalement achevé et a bénéficié des montants d'aide UE correspondants aux dépenses éligibles; leur caractère non fonctionnel relève seulement du non-versement de certains cofinancements publics, à la date d'établissement du présent RFMO. Conformément aux préconisations de l'autorité d'audit, les dépenses relatives à ces opérations ont pu être incluses dans les comptes du dernier exercice comptable.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique	L'OS 1.1, dédié au renforcement des réseaux de recherche, n'a pas fait l'objet de nouvelle programmation en 2023. Les retards dus au COVID ont été résorbés et la quasi-totalité des dossiers étaient soldés au 31/12/2023. L'OS, qui avait fait l'objet de plusieurs réabondements, finit sa course en très légère sous-réalisation. L'OS 1.2, dédié à la RDI, était en situation de surprogrammation en 2022. En 2023, il a dû faire face à de nombreux réajustements en raison de sous-réalisations dues à la crise économique. Au 31/12/2024, l'OS se retrouve de fait en sous-réalisation, à 91,7%. L'OS 1.3, dédié à la compétitivité des entreprises, a été marqué par la déprogrammation de 4 opérations en 2023. Comme l'OS 1.2, le solde des opérations a nécessité de nombreux réajustements : à la clôture du programme, l'OS est en très légère sous-réalisation, à 99,5%. L'OS 1.3 bis, destiné à renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires, est clos, en légère sur-réalisation à 101,1%. Pour l'OS 1.4, destiné à augmenter l'utilisation des outils numériques à des fins économiques, l'enveloppe a été moins sollicitée que prévu et affiche au 31/12/2024 une sous-réalisation à 76,5%. Dans le domaine des services et usages (OS 1.5), la situation est similaire, avec une consommation finale à 84,1%. Une dernière opération a été soldée en 2024. Pour les OS 1.6 et 1.7, en soutien à la compétitivité des entreprises, les taux de programmation atteignent respectivement 97,3% et 89,5% de la maquette disponible. Sur l'OS 1.7, la large surprogrammation été contrebalancée par de fortes sous-réalisations relatives à la clôture de dispositifs d'ingénierie financière.
AXE 2	Soutenir la transition énergétique haut-normande	Au titre de la production d'ENR (OS 2.1), le taux de programmation a diminué, atteignant au 31/12/2024 99,1% de la maquette. Les deniers dossiers pour lesquels des avenants avaient été nécessaires afin d'absorber les retard pris consécutivement à la crise du COVID, ont été payés en 2024 : la totalité des montants programmés ont été versés aux bénéficiaires. S'agissant du soutien à l'efficacité énergétique du bâti (OS 2.2), l'ensemble des dossiers n'avaient pas été soldés au 31/12/2023, accusant un retard de réalisation pour partie dû à la conjoncture économique. La quasi-totalité des dossiers ont été payés début 2024 et remontés au dernier appel de fonds. Ainsi au 31/12/2024, le taux de programmation de cet OS atteint 108,0% dont la totalité a été payé aux bénéficiaires.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 3	Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand	L'OS 3.1 dédié à l'augmentation de l'attractivité du patrimoine haut-normand, est clos depuis le 31/12/2022 avec un taux de programmation à 100,6% de l'enveloppe. Au titre de l'OS 3.2 qui concerne la préservation et la restauration des réservoirs et corridors de la trame verte et bleue, le taux de programmation n'avait pas atteint son maximum au 31/12/2023. De la même façon, tous les dossiers n'étaient pas encore payés à cette date. Malgré des derniers paiements inclus dans l'appel de fonds de mai 2024, les retards pris dans la réalisation d'un certain nombre de projets ne permettent pas d'atteindre une pleine programmation au 31/12/2024. Celle-ci s'élève au final à 83,8% de l'enveloppe.
AXE 4	Soutenir le développement d'espaces urbains durables	En matière de développement de quartiers urbains durables (OS 4.1), les sous-réalisations observées ont compensé la surprogrammation initiale. Les derniers paiements ont été effectués en 2024, permettant de consommer 102,0% de l'enveloppe au 31/12/2024 Concernant la requalification des friches (OS 4.2), une opération a été déprogrammée en 2023, ce qui a légèrement réduit le taux de programmation, qui était de 97,7% au 31/12/2023. Les derniers ajustements de fin de programmation ont accentué la baisse de la consommation de l'enveloppe dédiée à cet OS, qui s'élevait à 95,9% au 31/12/2024.
AXE 5	Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)	Au titre de l'OS 5.1 qui vise à augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ou à un emploi, le taux de programmation était de 128,1% au 31/12/2023. 5 060 jeunes de moins de 30 ans ont été accompagnés vers l'emploi. En septembre 2023, l'autorité de gestion avait décidé de soutenir avec l'IEJ une année du programme de formation professionnelle des demandeurs d'emploi. L'éligibilité s'était donc concentrée sur le public NEET du dispositif dont le contrôle de la participation est particulièrement chronophage et entraîne une forte sous-réalisation en réduisant largement le nombre de participants aux actions de formation. Ceci explique que l'OS se retrouve consommé à hauteur de 92,5% de l'enveloppe. Néanmoins, le coût total des opérations soutenues s'élève à 38 504 480,89€ soit 105,5% du montant initialement prévu : ceci s'explique par le soutien du dernier programme de formation professionnelle à un taux de 50% d'IEJ plutôt que 67%, afin d'aligner les modalités de soutien sur le FSE qui a financé les années précédentes de ce programme.
AXE 6	Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands	Aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2023 au titre de l'OS 6.1 qui vise à élever le niveau de qualification des Hauts-Normands les plus fragilisés. L'ensemble des dossiers programmés n'étaient pas payés au 31/12/2023. Après les derniers paiements effectués en 2024, cet OS a été clôturé en situation de surprogrammation, à hauteur de 108,0%. 27 326 chômeurs ont bénéficié d'un accompagnement en formation, dépassant la cible de 20 364.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Dans le cadre de l'OS 6.2, qui vise à améliorer la qualité de l'orientation pour faciliter l'accès à la formation, trois dossiers restaient à solder au 31/12/2023. Ces paiements ont été effectués en 2024, permettant ainsi de clore la programmation de cet objectif spécifique avec un taux de réalisation complet en forte sur-réalisation, à 169%. 5 projets d'administration ou de services publics ont été soutenus, pour une cible de 4, soit un taux d'atteinte de 125 %.
AXE 7	Assistance technique FEDER	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FEDER (OS 7.1) sont désormais remboursées sur la base d'un taux forfaitaire, décaissé à l'occasion de chaque appel de fonds. 101,2% de l'enveloppe disponible a été programmée L'Autorité de gestion a perçu la totalité de l'enveloppe.
AXE 8	Assistance technique FSE	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FSE (OS 8.1) sont désormais remboursées sur la base d'un taux forfaitaire. 96,3% de l'enveloppe disponible a été programmée, soit 1 796 505,57€. L'Autorité de gestion a perçu la totalité de l'enveloppe.
Axe 9	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	Au titre de l'axe 9 créé en 2020 afin de soutenir la lutte contre la pandémie de COVID 19, les 3 opérations financées entre 2020 et 2021 en vue de l'acquisition de masques à destination des agents des collectivités et des populations ont été soldées en 2021. 3 459 952 masques ont pu être achetés grâce au soutien du FSE, qui s'établit à 2 914 329,20€ soit 97,3% de l'enveloppe.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	190,00			193,84			La cible de l'indicateur est atteinte à 102%.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	190,00			193,84			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	2 400,00			2 668,01			La cible de l'indicateur est atteinte à 111%.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	2 400,00			2 668,01			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	153,71			176,81	0,00	0,00	146,13	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	158,90			157,77	0,00	0,00	157,77	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	527,76			290,48	0,00	0,00	232,22	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 035,88			1 461,18	0,00	0,00	1 439,59	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	70,81	0,00	0,00	59,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	123,15	0,00	0,00	103,46	0,00	0,00	128,17	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	27,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 373,37	0,00	0,00	778,45	0,00	0,00	1 396,31	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	55,90	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	310,33	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.1 - Renforcer l'activité des Réseaux de recherche à l'échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR 2	Part des chercheurs publics produisant	%	Plus développées	91,00	2011	166,00	34,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Données définitives 2021 A noter que la cible a été augmentée proportionnellement au mouvement de la maquette lors de la dernière révision des indicateurs, ce qui est incorrect car elle ne dépend pas de la maquette UE liée.
IR1	Dépenses intérieure de recherche et de développement des administrations (DIRDA)	€	Plus développées	115 000 000,00	2011	249 715 555,00	197 000 000,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Données définitives 2021

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR 2	Part des chercheurs publics produisant	30,00		32,00		34,00		37,00	
IR1	Dépenses intérieure de recherche et de développement des administrations (DIRDA)	177 000 000,00		169 000 000,00		159 000 000,00		160 000 000,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR 2	Part des chercheurs publics produisant	34,00		34,00		32,90		91,00	
IR1	Dépenses intérieure de recherche et de développement des administrations (DIRDA)	165 000 000,00		167 000 000,00		125 100 000,00		126 000 000,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR 2	Part des chercheurs publics produisant	91,00	
IR1	Dépenses intérieure de recherche et de développement des administrations (DIRDA)	126 000 000,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	400,00			532,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 133%. Cette sur-réalisation repose sur des dossiers ayant permis d'accompagner plusieurs entreprises à la fois, tels les plans d'action de Normandie Incubation.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	400,00			532,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	100,00			179,00			La cible de l'indicateur, déjà dépassée à l'occasion du RAMO 2022, est atteinte à 179% car davantage d'opérations que prévu ont contribué à l'atteinte de cet indicateur (les consortiums des projets collaboratifs impliquaient souvent plus d'une entreprise).
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	100,00			179,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 291 776,00			51 364 705,44			La cible de l'indicateur est atteinte à 816%. Cette large sur-réalisation s'explique par le fait que l'autofinancement global des entreprises est comptabilisé dans le système d'information comme « investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement ». Malgré ce qui était indiqué dans le RAMO 2022, l'autorité de gestion a rencontré des difficultés à isoler l'autofinancement des entreprises du reste des cofinancements privés, à moins d'une réanalyse exhaustive des projets parfois terminés depuis longtemps ayant incrémenté cet indicateur.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 291 776,00			51 364 705,44			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	85,00			149,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 175%. Comme pour le CO01, cette sur-réalisation repose sur des dossiers ayant permis d'accompagner plusieurs entreprises à la fois, tels les plans d'action de Normandie Incubation.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	85,00			149,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	95,00			138,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 145%. Comme pour le CO01, cette sur-réalisation repose sur des dossiers ayant permis d'accompagner plusieurs entreprises à la fois, tels les plans d'action de Normandie Incubation
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	95,00			138,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	Plus développées	1 132 280,00			1 081 446,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 96%, sans nouvelle réalisation depuis le RAMO 2022.
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	Plus développées	1 132 280,00			1 081 446,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Entités	Plus développées	935,00			807,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 86%, sans nouvelle réalisation depuis le RAMO 2022.
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Entités	Plus développées	935,00			807,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	Plus développées	1 123 780,00			1 253 450,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 112%, sans nouvelle réalisation depuis le RAMO 2022.
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	Plus développées	1 123 780,00			1 253 450,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	396,00			315,00	0,00	0,00	148,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	396,00			462,00	0,00	0,00	290,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	123,00			109,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	123,00			109,00	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 252 514,05			5 394 205,05	0,00	0,00	1 094 930,71	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	67 602 217,00			67 602 217,00	0,00	0,00	50 743 045,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	62,00			88,00	0,00	0,00	73,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	91,00			160,00	0,00	0,00	148,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	109,00			93,00	0,00	0,00	83,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	109,00			109,00	0,00	0,00	101,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	1 081 446,00			1 081 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	1 081 446,00			1 081 446,00	0,00	0,00	1 081 446,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	807,00			807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	807,00			807,00	0,00	0,00	807,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	1 253 450,00			1 253 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	1 253 450,00			1 253 450,00	0,00	0,00	1 253 450,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	108,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	51,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	223,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00	151,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	64,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	79,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	49 213,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	25 208 750,00	0,00	0,00	5 656 809,00	0,00	0,00	4 050 799,45	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	88,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	49,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	50,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	43,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	52,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	117,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	56,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 398 558,57	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	15,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	47,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter la valorisation économique de la recherche

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR3	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	€	Plus développées	530 000 000,00	2011	532 033 693,00	681 000 000,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Données 2021 définitives
IR4	Nombre de projets de valorisation accompagnés par Normandie Valo	Nombre	Plus développées	7,00	2014	32,00	60,00		Source : DEESTRI - Données 2023

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR3	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	641 000 000,00		642 000 000,00		617 000 000,00		602 000 000,00	
IR4	Nombre de projets de valorisation accompagnés par Normandie Valo	60,00		33,00		33,00		29,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR3	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	667 000 000,00		667 000 000,00		614 900 000,00		564 000 000,00	
IR4	Nombre de projets de valorisation accompagnés par Normandie Valo	27,00		13,00		10,00		9,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	564 000 000,00	
IR4	Nombre de projets de valorisation accompagnés par Normandie Valo	7,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.3 - Accroître l'innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
5	Montant de R&D déclaré au Crédit d'Impôt Recherche	€	Plus développées	161 814 400,00	2011	184 500 000,00	247 000 000,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Données 2020 semi-définitives. Données qui concernent les dépenses de recherche éligibles au CIR et déclarées par les entreprises dont le siège est implanté en HN.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
5	Montant de R&D déclaré au Crédit d'Impôt Recherche	202 640 000,00		226 420 000,00		228 470 000,00		226 470 000,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
5	Montant de R&D déclaré au Crédit d'Impôt Recherche	204 175 704,00		204 175 704,00		192 013 000,00		192 013 000,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
5	Montant de R&D déclaré au Crédit d'Impôt Recherche	186 334 000,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.3bi - OS 1.3bis - Renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	N/A	Plus développées			0,00			

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	75,00			76,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 101%.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	75,00			76,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	66,00			25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	74,00			75,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	36,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	1.4 - Accroître l'utilisation de services et outils numériques dans une visée économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
6	% de TPE/PME disposant d'un site internet présentant des fonctionnalités d'e-commerce	%	Plus développées	3,00	2014	17,00	32,00		Donnée nationale issue de l'étude AFNIC 2023

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
6	% de TPE/PME disposant d'un site internet présentant des fonctionnalités d'e-commerce	3,00		3,00		3,00		3,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
6	% de TPE/PME disposant d'un site internet présentant des fonctionnalités d'e-commerce	3,00		3,00				3,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
6	% de TPE/PME disposant d'un site internet présentant des fonctionnalités d'e-commerce	3,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	Nombre de téléservices	Plus développées	75,00			120,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 160%. La sur-réalisation déjà constatée dans le RAMO 2022 s'est amplifiée avec le solde de nouvelles opérations, qui ont permis la mise en place de plus de téléservices que prévu.
S	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	Nombre de téléservices	Plus développées	75,00			120,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	101,00			74,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00
S	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	115,00			115,00	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	35,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	95,00	0,00	0,00	104,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS2	Nombre de téléservices mis en ligne	89,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1.5 - Accroître l'utilisation des technologies numériques à vocation non marchande

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
7	Nombre de sites connectés à Syrhano de plus de 30Mbps/s	nombre de sites	Plus développées	15,00	2013	51,00	86,00		Source : Centre Régional Informatique et d'Applications Numériques de Normandie. A l'instar des sites comptabilisés au titre de l'indicateur IR 04 du PO BN, les évolutions technologiques ont permis également de raccorder les entreprises via des réseaux hauts débit, ce qui a permis de démultiplier le nombre de sites raccordables

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
7	Nombre de sites connectés à Syrhano de plus de 30Mbps/s	60,00		67,00		65,00		60,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
7	Nombre de sites connectés à Syrhano de plus de 30Mbps/s	59,00		48,00		30,00		28,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
7	Nombre de sites connectés à Syrhano de plus de 30Mbps/s	26,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 798,00			2 142,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 119%. Cette sur-réalisation est en cohérence avec les résultats observés sur l'indicateur CO04 ci-dessous. Il convient de rappeler qu'au titre de la PI 3.a, les indicateurs CO02 et CO03 n'ont pas été activés dans le programme : contrairement à la PO 3.d dans laquelle la règle de correspondance CO01 = CO02 + CO03, il n'y a donc ici pas de correspondance entre la valeur du seul indicateur CO04 qui comptabilise des soutiens non financiers et le CO01 qui comptabilise tout type de soutien (ni avec le CO05 qui comptabilise ces mêmes soutiens tous types confondus mais uniquement pour les nouvelles entreprises).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 798,00			2 142,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 200,00			1 586,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 119%. Cette sur-réalisation traduit la bonne dynamique d'accompagnement des entreprises par les acteurs de l'ESS et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, au travers de programmes d'actions qui ont permis de toucher un large panel de bénéficiaires.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 200,00			1 586,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 511,00			502,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 33%. La sous-réalisation par rapport aux données prévisionnelles remontées dans le RAMO 2021 et qui avait été annoncée dans le RAMO 2022, s'est confirmée avec le solde des opérations et parfois certaines sous-réalisations voire déprogrammations. Le soutien aux entreprises via cet OS a concerné moins d'entreprises de moins de 3 ans qu'initialement estimé par l'autorité de gestion.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 511,00			502,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 372,00			1 332,00	0,00	0,00	1 175,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 372,00			4 488,00	0,00	0,00	4 273,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 302,00			1 156,00	0,00	0,00	999,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 302,00			4 301,00	0,00	0,00	4 086,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	510,00			295,00	0,00	0,00	168,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	510,00			2 811,00	0,00	0,00	2 731,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	581,00	0,00	0,00	581,00	0,00	0,00	1 442,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 664,00	0,00	0,00	2 130,00	0,00	0,00	1 472,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	355,00	0,00	0,00	107,00	0,00	0,00	814,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 265,00	0,00	0,00	1 731,00	0,00	0,00	852,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	132,00	0,00	0,00	125,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 686,00	0,00	0,00	1 670,00	0,00	0,00	903,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	54,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	45,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.6 - Accroître le nombre d'entreprises en développant la culture entrepreneuriale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR7	Nombre d'entreprises créées ou reprises	Nombre d'entreprises	Plus développées	10 468,00	2012	6 866,00	20 172,00		Source : INSEE Données annuelles 2022 – Ce chiffre correspond au nombre d'entreprises créées en 2020. Depuis le 1er janvier 2007, le nombre d'entreprises reprises est inclus dans le nombre d'entreprises créées. A noter que la cible a été diminuée proportionnellement au mouvement de la maquette lors de la dernière révision des indicateurs, ce qui est incorrect car elle ne dépend pas de la maquette UE liée.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR7	Nombre d'entreprises créées ou reprises	16 168,00		16 168,00		14 888,00		14 888,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR7	Nombre d'entreprises créées ou reprises	10 524,00		10 524,00		9 619,00		9 620,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR7	Nombre d'entreprises créées ou reprises	10 769,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 3d

(I)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	340,00			313,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 92%. Cette valeur est en cohérence avec les résultats observés sur les indicateurs CO03 et CO04 ci-dessous. Dans les précédentes valeurs remontées à fin 2022, plusieurs entreprises avaient par ailleurs été comptabilisées à tort au titre de cet indicateur, ce qui explique que la valeur réalisée diminue de 341 à fin 2022 à 313 à fin 2024
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	340,00			313,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	230,00			210,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 91%. La mise en œuvre des instruments financiers soutenus au titre de cet indicateur a été impactée par la crise sanitaire et la multiplicité des dispositifs de soutien financier mis en place, notamment par l'Etat, ce qui a mené à certaines sous-réalisations voire déprogrammations. Dans les précédentes valeurs remontées à fin 2022, plusieurs entreprises avaient par ailleurs été comptabilisées à tort au titre de cet indicateur, ce qui explique que la valeur réalisée diminue de 221 à fin 2022 à 210 à fin 2024
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	230,00			210,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	110,00			103,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 94%. Les réalisations ont finalement légèrement diminué par rapport à la valeur annoncée dans le RAMO 2022, avec le recalcul de valeurs qu'il convenait de prendre en compte au titre de l'indicateur CO03 car concernant un accompagnement par voie d'ingénierie financière.. Dans les précédentes valeurs remontées à fin 2022, plusieurs entreprises avaient par ailleurs été comptabilisées à tort au titre de cet indicateur, ce qui explique que la valeur réalisée diminue de 120 à fin 2022 à 103 à fin 2024
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	110,00			103,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	60 000 000,00			64 606 025,74			La cible de l'indicateur est atteinte à 108%. Malgré les difficultés et les importantes sous-réalisations constatées sur les instruments financiers, certains outils en particulier de garantie ont néanmoins permis la levée de financements bancaires importants adossés au soutien du FEDER.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés	EUR	Plus développées	60 000 000,00			64 606 025,74			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
		complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)									
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	351,00			180,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 51%. A nouveau, cette sous-réalisation traduit la large sous-réalisation de plusieurs instruments financiers. Plus que l'augmentation de l'emploi, c'est son maintien qui a fait l'objet d'un soutien du FEDER par la voie des outils déployés notamment pendant la crise sanitaire et économique. L'indicateur a donc été incrémenté par beaucoup moins d'opérations qu'initialement anticipé.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	351,00			180,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	341,00			334,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	399,00			971,00	0,00	0,00	776,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	221,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	241,00			500,00	0,00	0,00	485,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	120,00			94,00	0,00	0,00	94,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	158,00			115,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	25 024 495,00			3 397 181,00	0,00	0,00	3 397 181,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	55 700 000,00			3 397 181,00	0,00	0,00	3 397 181,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	96,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	228,00			138,00	0,00	0,00	138,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	122,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	446,00	0,00	0,00	376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	276,00	0,00	0,00	276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	94,00	0,00	0,00	94,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	3 397 181,00	0,00	0,00	3 397 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	3 397 181,00	0,00	0,00	3 397 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1.7 - Renforcer la croissance des PME aux différents stades de leur existence

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR8	Effectifs salariés dans les PME	Effectifs salariés	Plus développées	97 933,00	2011	54 301,00	177 640,00		Source : INSEE Les données correspondent à l'ensemble de la région Normandie. Les données départementales, pour l'ex Haute-Normandie ne sont plus disponibles.
IS18	Part des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le nombre d'entreprises total	%	Plus développées	1,50	2011	1,00	1,07		Agence de développement Normandie Source : INSEE Données 2021 correspondant à l'ensemble de la région Normandie. Les données départementales, pour l'ex Haute-Normandie ne sont plus disponibles. La diminution par rapport à la valeur de référence s'explique par une augmentation de la création des petites et micro-entreprises en proportion dans le total général, en particulier depuis 2018.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR8	Effectifs salariés dans les PME	177 640,00		177 640,00		177 640,00		177 684,46	
IS18	Part des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le nombre d'entreprises total	0,70		0,70		0,70		0,70	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR8	Effectifs salariés dans les PME	177 684,46		152 677,00		152 677,00		98 872,00	
IS18	Part des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le nombre d'entreprises total	0,60		1,50		1,50		1,50	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR8	Effectifs salariés dans les PME	98 872,00	
IS18	Part des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le nombre d'entreprises total	1,50	

Axe prioritaire	AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 4a

(I)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	60,00			51,48			La cible de l'indicateur est atteinte à 86%. Les opérations soutenues se sont globalement réalisées comme prévu, avec quelques sous-réalisations constatées lors du solde des dossiers par rapport à la valeur prévisionnelle par les opérations sélectionnées à fin 2022.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	60,00			51,48			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	96 000,00			82 747,62			La cible de l'indicateur est atteinte à 86%. Si les réalisations des opérations soutenues ont permis de dépasser légèrement la valeur prévisionnelle correspondant aux opérations à fin 2022, cela n'aura pas été suffisant pour atteindre 100% de la cible 2023.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	96 000,00			82 747,62			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(I)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	31,32			8,07	0,00	0,00	7,85	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	54,45			54,45	0,00	0,00	49,98	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	38 921,22			12 059,32	0,00	0,00	11 651,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	82 156,13			82 156,13	0,00	0,00	71 684,13	0,00	0,00

(I)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,45	0,00	0,00	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	22,00	0,00	0,00	10,40	0,00	0,00	0,25	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 459,00	0,00	0,00	928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	27 000,00	0,00	0,00	11 397,00	0,00	0,00	638,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	2.1 - Augmenter la production et la distribution des ENR à fort potentiel en Haute-Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR9	Production d'énergie renouvelable	GW/h	Plus développées	4 900,00	2013	37 079,00	6 464,34		Source ORECAN. La valeur en GWh comprend l'ensemble des ENR. A noter que la cible a été augmentée proportionnellement au mouvement de la maquette lors de la dernière révision des indicateurs, ce qui est incorrect car elle ne dépend pas de la maquette UE liée.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR9	Production d'énergie renouvelable	5 923,33		5 474,00		5 474,00		5 019,72	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR9	Production d'énergie renouvelable	5 939,20		4 900,00		0,00		4 900,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR9	Production d'énergie renouvelable	4 900,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 200,00			4 750,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 113%. Le soutien d'une ultime opération de rénovation de 171 logements sociaux en 2023 a permis de dépasser le niveau estimé pour les opérations sélectionnées à fin 2022.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 200,00			4 750,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 500 000,00			2 393 804,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 96%. Les opérations se sont globalement réalisées comme prévu.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 500 000,00			2 393 804,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10 600,00			10 569,34			La cible de l'indicateur est atteinte à 100%.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10 600,00			10 569,34			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 815,00			569,00	0,00	0,00	358,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 610,00			4 610,00	0,00	0,00	3 866,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	573 207,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	2 435 564,00			2 300 399,00	0,00	0,00	2 300 399,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	5 410,00			1 285,26	0,00	0,00	811,22	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10 333,00			10 333,00	0,00	0,00	7 087,40	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	190,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 176,00	0,00	0,00	2 697,00	0,00	0,00	2 666,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 551 460,00	0,00	0,00	135 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	508,18	0,00	0,00	323,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 170,76	0,00	0,00	4 736,00	0,00	0,00	4 694,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter la performance énergétique du bâti

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR10	Consommation d'énergie des bâtiments publics	GW/h	Plus développées	1 073,00	2011	884,00	1 576,00		Source : Atmo Normandie Donnée 2021 - Inventaire version 4.1.0 Recalcul dans ce même rapport de la valeur de référence 2010: 1 681 GW/h, soit une diminution de 6%.
IR11	Consommation d'énergie des logements	GW/h	Plus développées	14 107,00	2010	10 241,00	13 296,00		Source : Atmo Normandie Donnée 2021 - Inventaire version 4.1.0 Valeur de référence 2010: 14 973 GW/h

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR10	Consommation d'énergie des bâtiments publics	1 296,55		1 296,55		1 296,55		1 202,78	
IR11	Consommation d'énergie des logements	15 206,72		15 206,72		15 206,72		14 809,19	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR10	Consommation d'énergie des bâtiments publics	1 434,00		1 434,00		1 434,00		1 073,00	
IR11	Consommation d'énergie des logements	12 577,00		12 577,00		12 577,00		14 107,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Consommation d'énergie des bâtiments publics	1 073,00	
IR11	Consommation d'énergie des logements	14 107,00	

Axe prioritaire	AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	133 000,00			129 076,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 97%. L'augmentation forte en 2022 s'explique par le soutien de projets qui ont acquis une renommée nationale voire internationale et ont connu une fréquentation bien plus importante que prévu. Cette tendance s'est confirmée en 2023 et aboutit à la bonne réalisation de cet indicateur, dans l'ordre de grandeur de la cible révisée en décembre 2022.
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	133 000,00			129 076,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	Nombre d'institutions		34,00			38,00			La cible de l'indicateur est atteinte à 112%. Comme indiqué dans le RAMO 2022, le nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires s'avère plus élevé qu'au prévisionnel, et il n'a pas été modifié au courant de l'année 2023.
S	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	Nombre d'institutions		34,00			38,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	119 602,00			14 046,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	119 602,00			17 100,00	0,00	0,00	17 100,00	0,00	0,00
F	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	38,00			21,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	38,00			19,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	3.1 - Augmenter l'attractivité du patrimoine haut-normand

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR 11	Fréquentation des lieux patrimoniaux	nombre de visiteurs	Plus développées	2 966 509,00	2012	962 500,00	3 551 848,00		Source : Comité Régional de Tourisme de Normandie Données 2023 pour l'ex Haute-Normandie. A noter que la cible a été diminuée proportionnellement au mouvement de la maquette lors de la dernière révision des indicateurs, ce qui est incorrect car elle ne dépend pas de la maquette UE liée.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR 11	Fréquentation des lieux patrimoniaux	1 791 691,00		1 456 659,00		3 936 917,00		3 976 684,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR 11	Fréquentation des lieux patrimoniaux	3 972 930,00		3 467 411,00		3 768 153,00		3 581 351,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR 11	Fréquentation des lieux patrimoniaux	3 811 092,00	

Axe prioritaire	AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	535,00			1 052,38			La cible de l'indicateur est atteinte à 197%. Les réalisations ont été supérieures aux prévisions de la cible 2023 (qui n'a pas été révisée), de manière encore plus forte que la valeur cumulée des opérations sélectionnées ne le laissait présager fin 2022. En effet, pour certains projets soutenus la surface des sites gérés par les bénéficiaires a augmenté, ce qui a permis la restauration de davantage de milieux que prévu.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	535,00			1 052,38			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	585,28			127,78	0,00	0,00	63,92	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	672,70			672,70	0,00	0,00	672,70	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	373,18	0,00	0,00	5,35	0,00	0,00	205,09	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3.2 - Accroître la protection et la restauration des milieux naturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR13	Surfaces protégées en protection forte nationale et en protection régionale et départementale	hectare	Plus développées	12 091,00	2012	8 769,00	14 431,23		Source : INPN, Observatoire de la Biodiversité Normandie et DREAL Données compilées des différents types d'espaces (mises à jour à des dates variant entre fin 2023 et début 2024) A noter que la cible a été diminuée proportionnellement au mouvement de la maquette lors de la dernière révision des indicateurs, ce qui est incorrect car elle ne dépend pas de la maquette UE liée.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR13	Surfaces protégées en protection forte nationale et en protection régionale et départementale	13 952,91		13 047,17		12 958,65		12 732,83	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR13	Surfaces protégées en protection forte nationale et en protection régionale et départementale	12 414,00		12 414,00		12 414,00		12 414,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Surfaces protégées en protection forte nationale et en protection régionale et départementale	12 091,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - Soutenir le développement d'espaces urbains durables
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	210,00			227,79			La cible de l'indicateur est atteinte à 108%. Comme anticipé dans le RAMO 2022, de nombreux dossiers n'étaient pas soldés à fin 2022, la valeur réalisée définitive de cet indicateur a ainsi sensiblement augmenté durant la dernière année de programmation. Il faut noter que le FEDER a soutenu au titre de cette PI des opérations d'investissement particulièrement longues.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	210,00			227,79			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	947 487,00			946 088,00			La cible de l'indicateur est atteinte à près de 100%. Les réalisations sont conformes aux attendus, couvrant la population des 4 EPCI sélectionnés comme organismes intermédiaires.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	947 487,00			946 088,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	63,98			29,63	0,00	0,00	10,50	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	201,82			198,37	0,00	0,00	196,45	0,00	0,00
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	947 671,00			947 487,00	0,00	0,00	947 487,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	947 671,00			947 487,00	0,00	0,00	947 487,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	178,15	0,00	0,00	152,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	664 228,00	0,00	0,00	664 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	664 228,00	0,00	0,00	664 228,00	0,00	0,00	558 377,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 4 - Soutenir le développement d'espaces urbains durables
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.1 - Développer des quartiers urbains durables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR15	Rapport d'usage entre la voiture individuelle et les transports en commun	%	Plus développées	7,78	2011	15,76	9,93		données INSEE 2021 pour les départements 76 et 27, agglomérées pour obtenir cette donnée (pas de changement pas rapport à 2022)
IRe14	Part des surfaces aménagées (éco quartiers) par rapport aux surfaces nouvelles urbanisées	%	Plus développées	0,80	2013	6,57	13,88		Source : DREAL Normandie écoquartiers et SITADEL

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR15	Rapport d'usage entre la voiture individuelle et les transports en commun	9,93		9,93		9,89		10,06	
IRe14	Part des surfaces aménagées (éco quartiers) par rapport aux surfaces nouvelles urbanisées	11,74		11,09		12,37		2,42	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR15	Rapport d'usage entre la voiture individuelle et les transports en commun	8,54		8,54		7,85		8,57	
IRe14	Part des surfaces aménagées (éco quartiers) par rapport aux surfaces nouvelles urbanisées	2,00		2,00		2,20		1,70	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Rapport d'usage entre la voiture individuelle et les transports en commun	8,45	
IRe14	Part des surfaces aménagées (éco quartiers) par rapport aux surfaces nouvelles urbanisées	1,80	

Axe prioritaire	AXE 4 - Soutenir le développement d'espaces urbains durables
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	65,00			91,40			La cible de l'indicateur est atteinte à 141%. De la même manière que pour la PI 4.e et comme anticipé dans le RAMO 2022, de nombreux dossiers n'étaient pas soldés à fin 2022, la valeur réalisée définitive de cet indicateur a ainsi sensiblement augmenté durant la dernière année de programmation. Il faut noter que le FEDER a soutenu au titre de cette PI des opérations d'investissement particulièrement longues.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	65,00			91,40			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	55,47			45,13	0,00	0,00	26,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	76,44			72,99	0,00	0,00	71,07	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	25,06	0,00	0,00	25,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	71,07	0,00	0,00	45,22	0,00	0,00	17,89	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 4 - Soutenir le développement d'espaces urbains durables
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	4.2 - Développer l'utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR16	Part de la surface de friches dont le traitement aura débuté pour une reconversion à vocation économique ou urbaine durable	%	Plus développées	2,00	2014	29,07	13,26		Source : Région Normandie. A noter que la cible a été augmentée proportionnellement au mouvement de la maquette lors de la dernière révision des indicateurs, ce qui est incorrect car elle ne dépend pas de la maquette UE liée.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR16	Part de la surface de friches dont le traitement aura débuté pour une reconversion à vocation économique ou urbaine durable	12,78		14,14		36,00		34,50	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR16	Part de la surface de friches dont le traitement aura débuté pour une reconversion à vocation économique ou urbaine durable	34,13		2,00		2,00		2,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Part de la surface de friches dont le traitement aura débuté pour une reconversion à vocation économique ou urbaine durable	2,00	

Axe prioritaire	AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - AXE 5 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	59,11%	%	%	3 444,00	1 918,00	1 526,00	1,23			377,00	320,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	34,99%	%	%	1 232,00	688,00	544,00	0,75			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	33,63%	%	%	2 174,00	1 215,00	959,00	1,37			324,00	290,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	59,11%	%	%	764,00	450,00	314,00	1,45			324,00	194,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	34,99%	%	%	171,00	93,00	78,00	0,55			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	33,63%	%	%	591,00	349,00	242,00	1,97			230,00	149,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						213,00	145,00	68,00				129,00	64,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						36,00	30,00	6,00				24,00	5,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						129,00	80,00	49,00				65,00	41,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	11,23%	%	%	1 039,00	568,00	471,00	1,96			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	14,19%	%	%	731,00	426,00	305,00	1,09			313,00	245,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	1,00%	%	%	19,00	8,00	11,00	0,40			6,00	11,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						79,00	49,00	30,00				29,00	12,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						1 198,00	664,00	534,00				60,00	48,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						960,00	537,00	423,00				293,00	274,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						509,00	285,00	224,00				135,00	125,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						983,00	542,00	441,00				149,00	88,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						731,00	426,00	305,00				313,00	245,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						288,00	176,00	112,00				112,00	74,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	329,00	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00	12,00	248,00	239,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	45,00	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	62,00	56,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	248,00	146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	62,00	56,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	16,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	21,00	24,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	19,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	3,00	7,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	45,00	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	3,00	7,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		11,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		14,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,00	35,00	123,00	100,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	15,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	36,00	15,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	10,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		28,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	55,00	50,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		244,00	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		75,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,00	11,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		66,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	38,00	44,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		15,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	36,00	15,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		3,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	22,00	8,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	306,00	216,00	300,00	253,00	341,00	296,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	157,00	109,00	149,00	134,00	270,00	224,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	157,00	109,00	149,00	134,00	270,00	224,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	14,00	15,00	25,00	24,00	47,00	48,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	11,00	10,00	19,00	14,00	40,00	41,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	11,00	10,00	19,00	14,00	40,00	41,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		2,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	144,00	125,00	252,00	207,00	6,00	4,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	27,00	17,00	25,00	20,00	2,00	1,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	1,00	8,00	7,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		141,00	105,00	141,00	134,00	234,00	195,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		20,00	12,00	8,00	2,00	36,00	29,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		80,00	64,00	68,00	69,00	140,00	125,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		27,00	17,00	25,00	20,00	2,00	1,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		16,00	13,00	18,00	12,00	1,00	1,00

Axe prioritaire	AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé	Total annuel	Qualitative			
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						2013							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 5 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					4 723,00	2 721,00	2 002,00				235,00	207,00	28,00
CO02	chômeurs de longue durée					890,00	523,00	367,00				21,00	1,00	20,00
CO03	personnes inactives					337,00	208,00	129,00				185,00	122,00	63,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					337,00	208,00	129,00				185,00	122,00	63,00
CO06	moins de 25 ans					4 270,00	2 427,00	1 843,00				171,00	98,00	73,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					915,00	507,00	408,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					3 216,00	1 814,00	1 402,00				186,00	96,00	90,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					228,00	145,00	83,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					319,00	164,00	155,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					83,00	48,00	35,00				13,00	8,00	5,00
CO17	autres personnes défavorisées					1 568,00	925,00	643,00				80,00	59,00	21,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					68,00	42,00	26,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					1 005,00	626,00	379,00				52,00	32,00	20,00
	Total général des participants					5 060,00						420,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 312,00	789,00	523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		565,00	370,00	195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		47,00	36,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		47,00	36,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		931,00	600,00	331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		152,00	92,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		980,00	588,00	392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		227,00	145,00	82,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		127,00	69,00	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		30,00	17,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		292,00	195,00	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		287,00	190,00	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		1 359,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749,00	407,00	342,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,00	35,00	33,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,00	31,00	27,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,00	31,00	27,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784,00	430,00	354,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,00	118,00	114,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,00	303,00	239,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,00	18,00	21,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	9,00	5,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188,00	110,00	78,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00	8,00	9,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,00	85,00	53,00
	Total général des participants		0,00			0,00			807,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		753,00	427,00	326,00	716,00	376,00	340,00	958,00	515,00	443,00
CO02	chômeurs de longue durée		50,00	24,00	26,00	53,00	27,00	26,00	133,00	66,00	67,00
CO03	personnes inactives		29,00	11,00	18,00	18,00	8,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		29,00	11,00	18,00	18,00	8,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		759,00	430,00	329,00	709,00	370,00	339,00	916,00	499,00	417,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		260,00	143,00	117,00	118,00	65,00	53,00	153,00	89,00	64,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		501,00	284,00	217,00	436,00	228,00	208,00	571,00	315,00	256,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		34,00	15,00	19,00	51,00	30,00	21,00	68,00	32,00	36,00
CO16	participants handicapés		5,00	2,00	3,00	12,00	7,00	5,00	9,00	5,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées		201,00	127,00	74,00	363,00	198,00	165,00	444,00	236,00	208,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		11,00	4,00	7,00	15,00	10,00	5,00	20,00	15,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales		169,00	112,00	57,00	169,00	97,00	72,00	190,00	110,00	80,00
	Total général des participants		782,00			734,00			958,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - **AXE 5**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRS1	Moins de 30 ans		Participant	6 000,00			5 060,00	2 929,00	2 131,00	0,84			399,00	298,00	101,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRS1	Moins de 30 ans		1 380,00	856,00	524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRS1	Moins de 30 ans		807,00	438,00	369,00	782,00	438,00	344,00	734,00	384,00	350,00	958,00	515,00	443,00

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						179,00	80,00	99,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						1 342,00	622,00	720,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						10 982,00	5 809,00	5 173,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	79,58%	%	%	10 850,00	5 753,00	5 097,00	0,50			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						4 722,00	2 099,00	2 623,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						6 514,00	2 902,00	3 612,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						6 813,00	3 382,00	3 431,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						19,00	9,00	10,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						180,00	78,00	102,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						3 409,00	1 542,00	1 867,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	7,00	6,00	3,00	5,00	8,00	6,00	3,00	3,00	3,00	0,00	26,00	45,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	25,00	18,00	21,00	10,00	31,00	34,00	67,00	26,00	14,00	19,00	184,00	205,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	406,00	521,00	609,00	415,00	1 155,00	1 155,00	1 364,00	1 260,00	653,00	428,00	969,00	859,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	398,00	509,00	604,00	413,00	1 146,00	1 142,00	1 361,00	1 251,00	649,00	423,00	954,00	844,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	152,00	200,00	188,00	236,00	294,00	438,00	444,00	558,00	210,00	245,00	405,00	459,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	215,00	330,00	319,00	275,00	612,00	754,00	791,00	937,00	353,00	374,00	268,00	365,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	417,00	353,00	85,00	108,00	565,00	515,00	848,00	854,00	254,00	218,00	659,00	668,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	4,00	3,00	4,00	3,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	9,00	6,00	0,00	3,00	10,00	15,00	18,00	21,00	4,00	5,00	12,00	13,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	157,00	160,00	42,00	42,00	238,00	241,00	340,00	448,00	128,00	117,00	345,00	410,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	27,00	32,00	3,00	2,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	231,00	345,00	49,00	63,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	632,00	530,00	21,00	5,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	620,00	511,00	21,00	4,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	353,00	416,00	53,00	71,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	278,00	481,00	66,00	96,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	547,00	714,00	7,00	1,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	25,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	287,00	449,00	5,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé	Total	Hommes	Femmes	Total annuel	Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014							2013						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	20 364,00			27 326,00	13 117,00	14 209,00	1,34			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				11 801,00	5 628,00	6 173,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				438,00	210,00	228,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				282,00	148,00	134,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				452,00	208,00	244,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	8 808,00			8 536,00	4 805,00	3 731,00	0,97			0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 036,00	437,00	599,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 004,00	424,00	580,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	15 081,00			4 504,00	2 149,00	2 355,00	0,30			0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				19 293,00	9 349,00	9 944,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 403,00	1 620,00	1 783,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 036,00	799,00	1 237,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				3 152,00	1 375,00	1 777,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				7 826,00	3 436,00	4 390,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				203,00	111,00	92,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				6 607,00	2 908,00	3 699,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					28 216,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3,00	1,00	2,00	3 116,00	1 625,00	1 491,00	3 911,00	2 039,00	1 872,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2,00	1,00	1,00	1 392,00	708,00	684,00	1 761,00	926,00	835,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	52,00	30,00	22,00	53,00	29,00	24,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	52,00	30,00	22,00	53,00	29,00	24,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	11,00	4,00	7,00	15,00	10,00	5,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1,00	1,00	0,00	962,00	583,00	379,00	1 230,00	764,00	466,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	100,00	44,00	56,00	128,00	51,00	77,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	100,00	44,00	56,00	127,00	51,00	76,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	673,00	372,00	301,00	645,00	330,00	315,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2,00	0,00	2,00	1 910,00	956,00	954,00	2 777,00	1 464,00	1 313,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1,00	1,00	0,00	596,00	331,00	265,00	557,00	284,00	273,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	471,00	205,00	266,00	110,00	64,00	46,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	209,00	88,00	121,00	324,00	121,00	203,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	673,00	341,00	332,00	895,00	424,00	471,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	14,00	12,00	2,00	15,00	13,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	659,00	329,00	330,00	880,00	411,00	469,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		3,00			3 179,00			3 979,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4 181,00	2 140,00	2 041,00	3 961,00	2 101,00	1 860,00	2 258,00	1 011,00	1 247,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 901,00	950,00	951,00	1 895,00	999,00	896,00	858,00	366,00	492,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	15,00	9,00	6,00	7,00	2,00	5,00	59,00	24,00	35,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	15,00	9,00	6,00	7,00	2,00	5,00	20,00	8,00	12,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	8,00	1,00	7,00	12,00	4,00	8,00	90,00	42,00	48,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 211,00	720,00	491,00	1 182,00	739,00	443,00	712,00	392,00	320,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	132,00	63,00	69,00	95,00	45,00	50,00	105,00	38,00	67,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	131,00	63,00	68,00	95,00	45,00	50,00	106,00	36,00	64,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	710,00	351,00	359,00	642,00	317,00	325,00	416,00	178,00	238,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	3 054,00	1 566,00	1 488,00	2 897,00	1 560,00	1 337,00	1 560,00	718,00	842,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	440,00	233,00	207,00	441,00	230,00	211,00	212,00	95,00	117,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	135,00	84,00	51,00	164,00	82,00	82,00	271,00	89,00	182,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	387,00	167,00	220,00	435,00	193,00	242,00	310,00	135,00	175,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	905,00	404,00	501,00	870,00	421,00	449,00	866,00	375,00	491,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	16,00	9,00	7,00	27,00	20,00	7,00	32,00	20,00	12,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	889,00	395,00	494,00	843,00	401,00	442,00	615,00	269,00	346,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			4 204,00			3 980,00			2 407,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5 884,00	2 428,00	3 456,00	4 012,00	1 772,00	2 240,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 358,00	961,00	1 397,00	1 634,00	717,00	917,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	160,00	74,00	86,00	92,00	42,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	63,00	36,00	27,00	72,00	34,00	38,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	151,00	64,00	87,00	165,00	83,00	82,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 950,00	952,00	998,00	1 288,00	654,00	634,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	219,00	93,00	126,00	257,00	103,00	154,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	210,00	91,00	119,00	241,00	94,00	147,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	786,00	331,00	455,00	632,00	270,00	362,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	4 228,00	1 787,00	2 441,00	2 865,00	1 298,00	1 567,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	759,00	290,00	469,00	397,00	156,00	241,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	481,00	122,00	359,00	404,00	153,00	251,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	858,00	379,00	479,00	629,00	292,00	337,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2 145,00	841,00	1 304,00	1 472,00	630,00	842,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	55,00	17,00	38,00	44,00	20,00	24,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 668,00	666,00	1 002,00	1 053,00	437,00	616,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			6 195,00			4 269,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l’IEJ et à l’IEJ REACT-EU - **AXE 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IR17	Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur	Plus développées	Proportion (%)	CO10 titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Proportion	78,50%						%	%	%	73,80%	73,80%	73,80%	
IR18	Part des diplômés du supérieur	Plus développées	Proportion (%)	CO11 titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Proportion	20,00%						%	%	%	35,00%	35,00%	35,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IR17	Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur	Plus développées	%	%	%	73,80%	73,80%	73,80%		%	%	%	73,80%	73,80%	73,80%	
IR18	Part des diplômés du supérieur	Plus développées	%	%	%	35,00%	35,00%	35,00%		%	%	%	35,00%	35,00%	35,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IR17	Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur	Plus développées	%	%	%	73,80%	73,80%	73,80%	%	%	%	73,80%	73,80%	73,80%		
IR18	Part des diplômés du supérieur	Plus développées	%	%	%	35,00%	35,00%	35,00%	%	%	%	35,00%	35,00%	35,00%		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IR17	Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur	Plus développées	%	%	%	76,90%	76,90%	76,90%	%	%	%	76,90%	76,90%	76,90%		
IR18	Part des diplômés du supérieur	Plus développées	%	%	%	35,60%	35,60%	35,60%	%	%	%	35,60%	35,60%	35,60%		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IR17	Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur	Plus développées	%	%	%	76,40%	76,40%	76,40%		%	%	%	74,70%	74,70%	74,70%	
IR18	Part des diplômés du supérieur	Plus développées	%	%	%	35,60%	35,60%	35,60%		%	%	%	35,60%	35,60%	35,60%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
IR17	Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur	Plus développées	%	%	%	67,70%	67,70%	67,70%			
IR18	Part des diplômés du supérieur	Plus développées	%	%	%	35,60%	35,60%	35,60%			

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - AXE 6 / 10iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	4,00			0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - AXE 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	Axe 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 9 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Nombre (Entités)		Nombre	4,00			1,00			4,00	0,00	0,00	0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021					
			Cumulé		Total annuel		Qualitative		Cumulé		Total annuel		Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00			2,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019					
			Cumulé		Total annuel		Qualitative		Cumulé		Total annuel		Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	2,00			2,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé		Total annuel		Qualitative		Cumulé		Total annuel		Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé		Total annuel		Qualitative		Cumulé		Total annuel		Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé		Total annuel		Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	Axe 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - **Axe 9 / 9iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	Axe 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - **Axe 9**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	EUR	5 990 000,00			3 642 911,50	0,00	0,00	0,61			0,00		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	Number of items	3 982 754,00			3 459 952,00	0,00	0,00	0,87			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00	0,00	0,00	770 948,50	0,00	0,00	2 871 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	20 790,00	0,00	0,00	3 439 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 7

Axe prioritaire					AXE 7 - Assistance technique FEDER						
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	Nombre					66,92			Il n'existait pas de valeur cible pour cet indicateur. La valeur atteinte a été complétée pour couvrir la période de mise en place de l'assistance technique forfaitaire, depuis le 01/01/2021. A noter que le total des ETP ayant été en charge d'instruire à la fois des dossiers FEDER BN, REACT EU et FEDER HN s'élève à 161,20 ETP. Le chiffre indiqué ici correspond à la proportion ramenée à l'enveloppe FEDER HN uniquement.
S	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	Nombre					66,92			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.
F	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	Nombre					1 229,00			Il n'existait pas de valeur cible pour cet indicateur. La valeur cible n'a toutefois plus évolué depuis 2019, car depuis cette date les événements d'information organisés ou soutenus ont concerné presque exclusivement la période de programmation 2021-2027 ou, lorsqu'ils concernaient également la période 2014-2020, ils ont principalement concerné REACT-EU ou bien il n'était pas possible de définir une proportion de participants par période de programmations.
S	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	Nombre					1 229,00			La valeur S est désormais mise en cohérence avec la valeur F, les opérations sélectionnées étant achevées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	105,00	0,00	0,00	105,00	0,00	0,00	105,00	0,00	0,00
S	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	105,00	0,00	0,00	105,00	0,00	0,00	105,00	0,00	0,00
F	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	1 229,00	0,00	0,00	1 229,00	0,00	0,00	1 229,00	0,00	0,00
S	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	1 229,00	0,00	0,00	1 229,00	0,00	0,00	1 229,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	96,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	101,00	0,00	0,00	101,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	1 229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	1 229,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT	20,00	6,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus	870,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 8 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l’IEJ et l’IEJ REACT-EU - AXE 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	AXE 8 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - AXE 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT		Nombre				152,00	0,00	12,00				0,00		
IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus		Nombre				6 300,00	0,00	0,00				0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT		38,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	26,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus		1 575,00	0,00	0,00	1 575,00	0,00	0,00	1 575,00	0,00	0,00	1 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRS 4	Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRS 5	Nombre de participants aux événements d'information organisés ou soutenus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 063
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	210
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 689
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	502

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2023 Cumul total	2023 Cumul - hommes	2023 Cumul - femmes	2023 Total annuel	2023 Total annuel - hommes	2023 Total annuel - femmes
AXE 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	3 063,00					
AXE 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	193,84					
AXE 1	F	IF1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Plus développées	257 606 168,36					
AXE 2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	51,48					
AXE 2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	4 750,00					
AXE 2	F	IF2	Indicateur financier de l'axe 2	€	FEDER	Plus développées	187 982 498,11					
AXE 3	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	1 052,38					
AXE 3	F	IF3	Indicateur financier de l'axe 3	€	FEDER	Plus développées	10 658 053,81					
AXE 3	O	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	Nombre d'institutions	FEDER	Plus développées	38,00					
AXE 4	O	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	FEDER	Plus développées	319,19					
AXE 4	F	IF4	Indicateur financier de l'axe 4	€	FEDER	Plus développées	97 776 019,19					
AXE 4	I	IRS 4	Lancement des études de maîtrise d'oeuvre (avis d'appel à la concurrence lancés) pour les travaux de réhabilitation des sols	%	FEDER	Plus développées	100,00					
AXE 5	F	IF5	Indicateur financier de l'axe 5	€	IEJ		38 504 480,89					
AXE 5	O	IRS1	Moins de 30 ans	Participant	IEJ		5 060,00	2 929,00	2 131,00	399,00	298,00	101,00
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	27 326,00	13 117,00	14 209,00	0,00	0,00	0,00
AXE 6	F	IF6	Indicateur financier de l'axe 6	€	FSE	Plus développées	90 589 678,95					
Axe 9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées	3 642 911,50	0,00	0,00	0,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2021 Cumul total	2020 Cumul total	Observations
AXE 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 175,00	5 957,00	2 829,00	
AXE 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	153,71	157,77	157,77	
AXE 1	F	IF1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Plus développées	225 547 119,94	190 906 058,00	92 137 448,19	
AXE 2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	31,32	54,45	7,85	
AXE 2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 815,00	4 610,00	358,00	
AXE 2	F	IF2	Indicateur financier de l'axe 2	€	FEDER	Plus développées	96 328 243,31	74 703 161,00	39 337 094,70	
AXE 3	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	585,28	672,70	63,92	
AXE 3	F	IF3	Indicateur financier de l'axe 3	€	FEDER	Plus développées	11 525 766,45	5 423 450,00	1 850 185,45	
AXE 3	O	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	Nombre d'institutions	FEDER	Plus développées	38,00	19,00	2,00	
AXE 4	O	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	FEDER	Plus développées	119,45	198,37	26,00	
AXE 4	F	IF4	Indicateur financier de l'axe 4	€	FEDER	Plus développées	98 414 632,44	61 497 251,00	27 889 267,84	
AXE 4	I	IRS 4	Lancement des études de maîtrise d'oeuvre (avis d'appel à la concurrence lancés) pour les travaux de réhabilitation des sols	%	FEDER	Plus développées	100,00	100,00	100,00	
AXE 5	F	IF5	Indicateur financier de l'axe 5	€	IEJ		47 728 923,20	24 074 177,00	23 857 348,11	
AXE 5	O	IRS1	Moins de 30 ans	Participant	IEJ		4 661,00	3 281,00	3 281,00	
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	27 326,00	27 323,00	24 207,00	
AXE 6	F	IF6	Indicateur financier de l'axe 6	€	FSE	Plus développées	89 780 793,94	63 970 898,00	21 594 072,19	
Axe 9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées	3 642 911,50	3 642 911,50	2 871 963,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
AXE 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	1 384,00	1 308,00	51,00			
AXE 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	70,81	62,00	0,00			
AXE 1	F	IF1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Plus développées	72 292 908,16	53 876 042,77	24 713 363,00			
AXE 2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	1,45	1,22	0,00			
AXE 2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	190,00	1 489,00	0,00			
AXE 2	F	IF2	Indicateur financier de l'axe 2	€	FEDER	Plus développées	34 566 451,04	26 245 204,23	16 121 806,00			
AXE 3	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	194,66	0,00			
AXE 3	F	IF3	Indicateur financier de l'axe 3	€	FEDER	Plus développées	1 789 549,13	884 360,69	875 531,00			
AXE 3	O	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	Nombre d'institutions	FEDER	Plus développées	2,00	17,00	0,00			
AXE 4	O	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	FEDER	Plus développées	14,69	35,95	0,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
AXE 4	F	IF4	Indicateur financier de l'axe 4	€	FEDER	Plus développées	21 431 328,45	11 899 581,90	0,00			
AXE 4	I	IRS 4	Lancement des études de maîtrise d'oeuvre (avis d'appel à la concurrence lancés) pour les travaux de réhabilitation des sols	%	FEDER	Plus développées	100,00	100,00	0,00			
AXE 5	F	IF5	Indicateur financier de l'axe 5	€	IEJ		20 258 581,94	16 193 851,10	9 420 346,00			
AXE 5	O	IRS1	Moins de 30 ans	Participant	IEJ		3 281,00	3 281,00	3 281,00	2 474,00	1 692,00	958,00
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20 296,00	16 115,00	12 154,00	9 896,00	4 012,00	0,00
AXE 6	F	IF6	Indicateur financier de l'axe 6	€	FSE	Plus développées	17 550 849,25	7 663 124,37	192 120,00			
Axe 9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2003			2 538,00		
AXE 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	17			190,00		
AXE 1	F	IF1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Plus développées	52034540			260 518 700,00		
AXE 2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	1,2			60,00		
AXE 2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	506			4 200,00		
AXE 2	F	IF2	Indicateur financier de l'axe 2	€	FEDER	Plus développées	17799766			104 791 667,00		
AXE 3	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	126			535,00		
AXE 3	F	IF3	Indicateur financier de l'axe 3	€	FEDER	Plus développées	4473194			12 195 833,00		
AXE 3	O	IRS3	Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires	Nombre d'institutions	FEDER	Plus développées	12			34,00		
AXE 4	O	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	FEDER	Plus développées				275,00		
AXE 4	F	IF4	Indicateur financier de l'axe 4	€	FEDER	Plus développées	12706076,00			72 387 499,00		
AXE 4	I	IRS 4	Lancement des études de maîtrise d'oeuvre (avis d'appel à la concurrence lancés) pour les travaux de réhabilitation des sols	%	FEDER	Plus développées	60					
AXE 5	F	IF5	Indicateur financier de l'axe 5	€	IEJ		14 113 056,00			36 493 089,00		
AXE 5	O	IRS1	Moins de 30 ans	Participant	IEJ		4500			6 000,00		
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	8 000,00			20 364,00		
AXE 6	F	IF6	Indicateur financier de l'axe 6	€	FSE	Plus développées	8 526 803,00			82 153 036,00		
Axe 9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées				5 990 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2023 au plus tard et certifiées à la Commission
AXE 1	FEDER	Plus développées	Total	260 518 700,00	48,00%	257 606 168,36	98,88%	202 363 291,62	312 929 920,73	120,12%	386	257 606 168,36
AXE 2	FEDER	Plus développées	Total	104 791 667,00	48,00%	187 982 498,11	179,39%	99 651 780,94	235 254 832,01	224,50%	74	187 982 498,11
AXE 3	FEDER	Plus développées	Total	12 195 833,00	48,00%	10 658 053,81	87,39%	10 388 624,01	11 983 754,63	98,26%	49	10 658 053,81
AXE 4	FEDER	Plus développées	Total	72 387 499,00	48,00%	97 776 019,19	135,07%	97 394 622,26	121 201 461,93	167,43%	57	97 776 019,19
AXE 5	IEJ		Total	36 493 089,00	66,67%	38 504 480,89	105,51%	38 495 506,23	75 007 090,95	205,54%	8	38 504 480,89
AXE 6	FSE	Plus développées	Total	82 153 036,00	50,00%	90 589 678,95	110,27%	90 107 202,29	102 917 587,69	125,28%	34	90 589 678,95
Axe 9	FSE	Plus développées	Total	5 990 000,00	50,00%	3 642 911,50	60,82%	3 642 911,50	7 434 299,65	124,11%	4	
AXE 7	FEDER	Plus développées	Total	15 260 000,00	50,00%	15 444 830,81	101,21%	15 444 830,81	16 413 028,02	107,56%	6	
AXE 8	FSE	Plus développées	Total	3 730 286,00	50,00%	3 593 011,11	96,32%	3 593 011,11	3 651 881,63	97,90%	3	
Total	FEDER	Plus développées		465 153 699,00	48,07%	569 467 570,28	122,43%	425 243 149,64	697 782 997,32	150,01%	572	554 022 739,47
Total	FSE	Plus développées		91 873 322,00	50,00%	97 825 601,56	106,48%	97 343 124,90	114 003 768,97	124,09%	41	90 589 678,95
Total	IEJ			36 493 089,00	66,67%	38 504 480,89	105,51%	38 495 506,23	75 007 090,95	205,54%	8	38 504 480,89
Total général				593 520 110,00	49,51%	705 797 652,73	118,92%	561 081 780,77	886 793 857,24	149,41%	621	683 116 899,31

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	01		24	FR23	5 457 377,54	5 174 863,91	5 594 466,78	7
AXE 1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR23	36 183 366,77	36 107 788,90	36 594 941,90	51
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR23	65 029 883,67	64 125 540,76	70 341 205,36	111
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR25	6 737 561,81	5 397 331,44	7 051 881,76	25
AXE 1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01		24	FR23	2 646 982,75	2 399 862,77	2 836 187,04	6
AXE 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		24	FR23	63 716 531,48	20 754 863,88	71 349 493,05	48
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		24	FR23	21 811 334,74	15 640 669,17	24 780 034,41	49
AXE 1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR23	1 451 344,15	1 376 499,99	1 534 304,72	4
AXE 1	FEDER	Plus développées	066	03	07	07	03		24	FR23	11 935 467,28	11 935 467,28	11 959 396,47	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	066	04	07	07	03		24	FR23	11 861 928,61	11 861 928,61	45 785 233,76	5
AXE 1	FEDER	Plus développées	066	05	07	07	03		24	FR23	2 308 297,69	2 308 297,69	2 398 359,66	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR23	7 518 995,11	6 634 383,50	8 223 281,67	19
AXE 1	FEDER	Plus développées	078	01	07	01	02		24	FR23	19 218 021,41	17 125 213,79	22 504 022,12	48
AXE 1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR23	1 729 075,35	1 520 579,93	1 977 112,03	11
AXE 2	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		24	FR23	89 589 871,09	35 137 392,74	126 504 080,94	25
AXE 2	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		24	FR23	4 547 137,66	2 632 063,49	5 883 046,20	3
AXE 2	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		24	FR23	8 172 726,35	7 787 883,07	9 043 324,36	8
AXE 2	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		24	FR23	85 672 763,01	54 094 441,64	93 824 380,51	38
AXE 3	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR23	8 408 551,66	8 281 812,72	9 591 520,53	42
AXE 3	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		22	FR23	2 249 502,15	2 106 811,29	2 392 234,10	7
AXE 4	FEDER	Plus développées	044	01	01	02	04		24	FR23	25 578 804,06	25 578 804,06	27 885 563,42	11
AXE 4	FEDER	Plus développées	089	01	01	02	06		24	FR23	72 197 215,13	71 815 818,20	93 315 898,51	46
AXE 5	IEJ		103	01	07	07			24	FR23	38 504 480,89	38 495 506,23	75 007 090,95	8
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	06		08	24	FR23	88 996 149,22	88 513 672,56	101 245 242,39	29
AXE 6	FSE	Plus développées	118	01	07	07		08	24	FR23	1 593 529,73	1 593 529,73	1 672 345,30	5
Axe 9	FSE	Plus développées	112	01	07	07		08	18	FR23	3 642 911,50	3 642 911,50	7 434 299,65	4
AXE 7	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR23	15 255 117,13	15 255 117,13	16 207 485,57	5
AXE 7	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR23	189 713,68	189 713,68	205 542,45	1
AXE 8	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR23	3 593 011,11	3 593 011,11	3 651 881,63	3

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	AXE 6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du	AXE 8	0,00		0,00	

FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
AXE 5	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Deux évaluations d'impact ont été finalisées en 2023, clôturant ainsi le plan d'évaluation tel que mis à jour en 2019. Ainsi, 7 évaluations portant sur les programmes Haute et Basse Normandie 2014-2020 ont été réalisées (hors évaluations ex ante de la programmation 2014-2020 et hors évaluation ex ante relatives à la programmation 2021-2027) pour un montant total de 500 400€ TT : 5 évaluations d'impact portant sur les critères d'efficacité, d'efficience et d'impact (une pour chaque priorité des programmes 2014-2020) et deux évaluations transverses réalisées en 2019 et axées sur les premiers résultats des deux programmes opérationnels normands et sur l'assistance technique et la communication. Les recommandations issues de ces évaluations, toutes réalisées par des cabinets externes indépendants, ont été largement prises en compte lors de la préparation du programme FEDER FSE+ FTJ Normandie 2021-2027.

Évaluation d'impact du FSE et de l'IEJ sur l'emploi et la formation (PO 2014-2020)

La Région Normandie a mandaté le consortium rassemblant les cabinets TERITEO et SAULEA pour réaliser cette mission. Le marché a débuté à sa notification le 17 novembre 2022.

Le périmètre de l'évaluation portait sur les deux PO des ex-régions HN et BN et était circonscrit à :

- L'axe 5 (OT 8 IEJ) + Axe 6 (OT 10) du PO Haute-Normandie
- L'axe 4 (OT 10) du PO Basse-Normandie

L'évaluation visait à identifier les effets des actions menées sur l'élévation des compétences, la création de parcours vers l'emploi et l'innovation pédagogique, à mesurer l'impact des contraintes pesant sur les choix de programmation et à en extraire des enseignements pour améliorer la mise en œuvre du nouveau programme européen FEDER FSE + FTJ 2021-2027.

La méthodologie reposait sur l'approche de l'analyse de contribution et sur un assemblage d'outils :

- Bilan des réalisations et étude documentaire
- 20 entretiens partenaires et porteurs de projets
- 15 entretiens bénéficiaires finaux, 4 portraits-trajectoires
- 6 études de cas

Principaux constats :

L'évaluation a montré que la concentration des crédits FSE sur le cofinancement des marchés régionaux (97% de l'enveloppe) est pertinente d'un point de vue opérationnel (simplification, allègement de la charge administrative) et à nuancer d'un point de vue stratégique. Pour l'IEJ, le soutien au dispositif

CAQ (Contrat d'Accès à la Qualification) est pertinent au regard des objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Les freins concernant la mise en œuvre résident, pour le FSE, dans l'avance de trésorerie par les bénéficiaires et les délais d'instruction et de paiement, le suivi des participants et la collecte des justificatifs. Et pour l'IEJ, dans la collecte de la preuve de NEET, le ciblage de publics très spécifiques et le manque de mixité des groupes.

L'étude a permis d'identifier l'impact des dispositifs sur les participants : pour le FSE, des effets en termes de gain de confiance en soi, d'amélioration de l'autonomie, d'acquisition de compétences, de capacité à se conformer aux règles d'un environnement professionnel, de levée de freins périphériques ; pour les publics IEJ : l'amélioration de la confiance en soi, l'acquisition d'un rythme, la définition d'un projet professionnel/le choix d'un métier, l'identification d'une formation, l'acquisition de prérequis et la perception des écoles de production comme une alternative pertinente et efficace au cadre scolaire classique.

L'utilisation progressive des Options de Coûts Simplifiées sur 2014-2020 représente une perspective encourageante en vue de l'élaboration d'un Barème Standard de Coûts Unitaires dans le programme 2021-2027.

Les limites de l'évaluation et des enquêtes :

La très grande majorité des crédits FSE IEJ étant venue en cofinancement des marchés de formation de la Région sur 14-20, il a été difficile d'isoler l'impact de ces Fonds. Dans le cadre de la programmation 2021-2027, 40% de l'enveloppe FSE+ pourrait être allouée à des porteurs de projets tiers.

Recommandations

Le bilan a permis de dessiner 7 pistes d'amélioration regroupées en 4 thématiques :

- 1 recommandation stratégique :

- Soutenir les pédagogies « alternatives » à travers le FSE
 - Intégrer dans l'évaluation des Écoles de Production un travail affiné sur l'efficacité du dispositif (suite de parcours des jeunes) pour alimenter l'analyse de leur efficacité/efficience.

- 6 recommandations opérationnelles :

- Faciliter la collecte et l'exploitation des données de suivi-évaluation (à partir de 2024)
 - Sensibiliser instructeurs et porteurs de projets à cet enjeu de suivi des participants
 - Veiller à une meilleure complétude des dossiers à 6 mois

- Améliorer l'animation des appels à projets et la lisibilité de la stratégie régionale en matière de FSE+
 - Maintenir la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires par les services instructeurs
 - Prévoir et animer une communication ciblée autour des appels à projets sur les projets concernés
- S'approprier et développer des axes de simplification de mise en œuvre
 - Mettre en place un suivi et une collecte de retour d'expérience sur l'OCS ciblé par l'AG dans le programme 21-27
 - Maintenir et systématiser l'application d'OCS prévues par la réglementation européenne

Évaluation d'impact de l'approche territoriale (PO 2014-2020)

La Région Normandie a mandaté le consortium rassemblant les cabinets TERITEO et ASTER EUROPE CONSEIL pour réaliser cette mission. Le marché a débuté à sa notification le 21 juin 2022.

Le périmètre de l'évaluation s'étendait aux deux PO des ex-Régions et était sérié aux :

- OS 4.1 et 4.2 du PO Haute-Normandie ;
- OS 11 et 3 du PO Basse-Normandie.

Cette évaluation avait pour ambition de :

- Décrire les actions engagées en matière d'approche territoriale et de recenser les moyens déployés
- Déterminer si les résultats des interventions avaient contribué à l'atteinte des objectifs (quels effets en termes d'évolutions pour les territoires et les populations ?)

Les investigations se sont référées à la méthodologie d'analyse de contribution, complétée par un panel d'outils qualitatifs et quantitatifs :

- Bilan physico financier de la programmation
- 10 entretiens partenaires et porteurs de projets
- Enquête en ligne
- 4 études de cas
- Benchmark
- Atelier recommandations

Principaux constats

Les constats de l'évaluation ont démontré la pertinence du dispositif au regard des stratégies régionales de référence et des enjeux et du contexte d'actualité en 2022.

Le FEDER apparaît comme un accélérateur et un amplificateur de la dynamique régionale de renouvellement urbain et sur la grande majorité des projets soutenus.

On enregistre également un effet du FEDER sur le développement de la mobilité et des modes actifs, essentiel dans l'aménagement urbain durable du territoire.

Les travaux de l'ADEME confirment, de manière générale, que le renouvellement urbain génère des bénéfices nets socio-économiques importants, pouvant être transposés aux opérations soutenues en Normandie.

En termes de cohérence, l'étude a révélé :

- Un accompagnement financier satisfaisant pour les porteurs de projets ;
- Un pilotage financier complexe pour l'autorité de gestion :
 - Une animation efficace, mais des lourdeurs administratives au moment du paiement
 - Une recherche d'optimisation nécessaire à l'approche de la clôture des programmes
 - Une connaissance des fonds européens à renforcer pour une majorité de porteurs de projets
 - Une efficacité du FEDER déployée dans le cadre des stratégies intégrées territoriales au regard des moyens, qui se justifie notamment au travers de la concentration des fonds sur des projets structurants.

Recommandations

Au total, 6 recommandations ont été proposées à l'issue de l'évaluation

- 2 Recommandations stratégiques :

- Identifier le champ d'application du principe pollueur/payeur sur la thématique des friches.
- Justifier le respect de l'application du principe pollueur/payeur et des règles en matière de développement durable en identifiant les justificatifs attestant du respect du principe pollueur - payeur en vue de la remise en état des terrains afin de permettre un usage équivalent à celui de ladite activité.

- 4 recommandations opérationnelles

- Concevoir un guide d'information sur le cycle de vie du dossier FEDER afin de faciliter la démarche du bénéficiaire et/ou potentiel porteur de projet(s) et de recenser les différents outils.

- Mettre en place des temps d'information / formation collectifs aux prospects et aux porteurs afin d'assurer une formation initiale puis continue des porteurs de projets.
- Accompagner les collectivités, ne bénéficiant pas de capacités d'ingénierie suffisante, dans le montage de leur(s) dossier(s) de demande d'aide européenne, afin de faciliter et sécuriser l'accès des petites collectivités ou communes rurales aux fonds européens.
- Développer un service permettant la traçabilité des itérations entre porteurs de projets et services instructeurs.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT

Sur la période 2014-2020, le programme opérationnel Haute-Normandie prévoyait une maquette de 24,33M€ pour l'axe 5, constituée à parts égales de FSE et d'IEJ.

L'IEJ intervient sur l'OT 8 dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020 Haute-Normandie. Fruit des disparités territoriales entre les anciennes régions, seule la Haute-Normandie a pu bénéficier de l'IEJ. Ce fonds soutient l'amélioration de la qualité des formations, la mise en place de contrats d'accès à la qualification pour les jeunes ou encore de partenariats avec diverses écoles.

L'IEJ a soutenu des opérations visant deux objectifs clefs, « Mettre en œuvre des parcours de formation qualifiants ou non qualifiants reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé » et « Favoriser l'insertion sur le marché du travail des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ».

La très grande majorité des crédits ont été programmés en soutien aux marchés de la Région, dans le cadre du Contrat d'Accès à la Qualification – dispositif d'appui à l'élaboration d'un projet professionnel et à la définition du parcours pour le mener à bien – et du Programme Régional de Formation. Les crédits restants ont été programmés en soutien aux Ecoles de Production.

Dans sa conception, l'IEJ permet d'apporter une aide complémentaire aux jeunes – et plus précisément les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation - vivant dans les territoires où le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25 % - dont l'ex-Région Haute-Normandie.

En ce sens, les objectifs des opérations soutenues sont cohérents avec ceux poursuivis par la Stratégie Europe 2020. Les participants effectifs correspondent par ailleurs aux groupes cibles, avec 93 % de participants ayant un niveau de qualification infra baccalauréat, et 98 % ayant moins de 25 ans.

La mise en œuvre de l'IEJ a été complexifiée, en matière de programmation, par la validation relativement tardive de l'enveloppe initiale puis son abondement l'année suivante.

Cela explique d'ailleurs en partie la très forte concentration des crédits sur le Contrat d'Accès à la Qualification.

Par ailleurs, le ciblage de publics spécifiques, cohérent avec les orientations européennes, a au départ posé des difficultés à l'ex-Région Haute-Normandie qui n'avait pas pour habitude d'identifier des cibles aussi resserrées – et ouvrait plutôt ses programmes liés à l'orientation professionnelle et la formation à l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire. C'est également une nouvelle pratique que les organismes de formation ont dû s'approprier, avec des retours parfois nuancés : ce ciblage induit en effet une très faible mixité des groupes de formation, et ne permet pas d'échanges intergénérationnels.

Les démarches administratives ont également été alourdies, plus particulièrement en ce qui concerne le recueil de la preuve de qualité de NEET pour l'ensemble des participants. La disponibilité des services de la Région pour échanger à chaque difficulté rencontrée est néanmoins mise en avant.

Les données des participants collectées par la Région et les résultats d'une enquête spécifique menée par le Carif-Oref permettent de voir l'évolution de la situation des participants à l'entrée, à la sortie de l'opération, et 6 mois après la sortie. Les sorties « positives » emploi et formation concernent 22% des participants à la sortie de l'opération, et 34% six mois après la sortie de l'opération.

Concernant les écoles de production, les jeunes bénéficiaires retiennent de leur passage la valeur-ajoutée de l'alternance rapide théorie/pratique, la qualité des relations avec les Maîtres professionnels et les enseignants, ou encore la taille « humaine » du groupe classe qui permet de nouer des relations de qualité. L'accompagnement individuel est également mis en avant, aussi bien pour la recherche d'un appartement que pour l'amélioration de la maîtrise du français pour des publics primo-arrivants.

Ils ont ainsi pu développer des compétences professionnelles en situation « réelle » de commandes de clients, développé des compétences transversales (travail en équipe), défini un projet d'orientation professionnelle, et levé des freins périphériques à l'emploi et à la formation.

Le positionnement de l'IEJ en appui à un marché régional a permis de minimiser les risques de gestion, de simplifier la gestion des opérations par les prestataires de la Région, et d'amenuiser les efforts en termes d'avance de trésorerie.

Les principales difficultés de gestion ont été rencontrées par les Ecoles de Production, portées par des organismes pourtant rompus à la gestion des fonds européens et disposant d'une trésorerie solide. Ces difficultés sont liées à deux points clefs : l'évolution des modalités du soutien par les fonds européens sur la période de programmation, d'une part, et les spécificités du modèle économique des Ecoles de Production, d'autre part.

Ces Ecoles ont en effet d'abord bénéficié des fonds déconcentrés de l'IEJ gérés par l'Etat avant que la Région ne prenne le relais. Ce passage a été accompagné d'une évolution de l'interprétation des modalités de calcul de l'assiette des dépenses éligibles à l'IEJ : en effet, les opérations mises en œuvre par ces Ecoles ont la particularité de générer des recettes – leur modèle pédagogique reposant avant tout sur une production effectuée dans une situation réelle, en réponse à une demande de clients. Ces recettes de production sont aujourd'hui retranchées de l'assiette de dépenses éligibles à l'IEJ.

A une échelle plus globale, les objectifs stratégiques de l'IEJ sont cohérents avec les orientations des cadres stratégiques pour l'action de la Région en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'orientation et de formation professionnelle. Les fonds IEJ ont permis à la Région d'amplifier ses moyens d'intervention.

La Région est engagée depuis 2019 aux côtés de l'Etat dans la déclinaison d'un Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences. Or, les jeunes (moins de 25 ans) les plus éloignés de l'emploi (diplômés d'un niveau baccalauréat au maximum) sont l'un des publics prioritaires de cette contractualisation, dont le financement répond à des modalités plus souples que les fonds européens (en particulier, absence de contrainte spécifique en matière de vérification de l'éligibilité des participants autre que le niveau de qualification). Dès lors, depuis cette date, c'est l'enveloppe PRIC qui a été favorisée pour soutenir les nouveaux marchés et nouvelles approches impulsées par la Région (exemple du programme #Avenir, des badges de compétences...).

L'articulation avec le PON IEJ a été questionnée sur deux points. Le premier est relatif aux jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes, qui n'ont pas eu accès aux actions financées par l'IEJ au titre du PO régional pour éviter tout risque de « double financement ». Le second est relatif au financement des Écoles de Production, qui a d'abord été pris en charge par le volet déconcentré Haut-Normand du PO National IEJ avant que la Région ne prenne le relais. Plus largement, les échanges entre les services de l'État et de la Région pour trancher les lignes de partage ont été fluides sur la période de programmation.

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les années 2023 et 2024 ont été une période charnière pour l'autorité de gestion, marquée par une série de défis complexes et interconnectés :

Conséquences des crises successives

Les crises successives depuis 2020 ont continué d'impacter la mise en œuvre des projets :

- Crise socio-économique post-COVID-19 : La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions durables sur l'économie et les chaînes d'approvisionnement. Les porteurs de projets ont rencontré des difficultés d'approvisionnement en matériaux et des problématiques de gestion des ressources humaines, entraînant des retards et des demandes de modifications des dates de fin de réalisation des opérations.
- Invasion de l'Ukraine par la Russie : En février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a provoqué une inflation importante des coûts des matières premières, de l'énergie et des matériaux de construction. Cette situation a considérablement affecté la capacité des porteurs de projets et des collectivités à respecter leurs engagements en termes de délais de réalisation des opérations. De nombreux projets, notamment de rénovation énergétique, ont dû ajuster leur plan de financement et les dates de fin de réalisation pour s'adapter aux nouveaux délais d'approvisionnement.

De ce fait, l'autorité de gestion a constaté une augmentation des situations de sous-réalisation des projets soutenus par les fonds européens. Les bénéficiaires ont souvent déclaré des dépenses inférieures aux prévisions ce qui a contraint l'autorité de gestion à redoubler d'efforts pour clore le programme avec une pleine consommation des enveloppes de crédits disponibles.

Cyber-attaque et paralysie du système d'information

Le 9 décembre 2022, la Région Normandie a subi une cyber-attaque qui a paralysé son système informatique. Cette attaque a empêché l'autorité de gestion de réaliser des paiements aux bénéficiaires jusqu'au premier trimestre 2023, mais aussi à réaliser de nouveaux appels de fonds. Les impacts de cette cyber-attaque se sont fait sentir tout au long de l'année 2023, avec des certificats de service faits traités manuellement qui ont dû être ressaisis ultérieurement dans le système d'information.

Concentration des paiements sur le second semestre 2023 et le premier trimestre 2024

En raison des retards accumulés et des impacts de la cyber-attaque, mais aussi des incertitudes liées à l'adoption ou pas du report de clôture à fin 2026 (règlement STEP) dont la décision n'est intervenue qu'au premier trimestre 2024, l'Autorité de gestion a fait face à un pic de paiements à traiter sur le second semestre 2023 nécessitant un suivi étroit des délais de réalisation des projets, des relances et une gestion rigoureuse pour tenir le calendrier de clôture initial. Même si l'Autorité de gestion avait anticipé la charge de travail liée à la clôture en opérant des recrutements dès 2022 pour pouvoir faire face à ces paiements finaux tout en démarrant la programmation 2021-2027, les retards de mise en œuvre des projets 2014-2020 liés à la crise ont conduit l'Autorité de gestion à accepter des prolongations des opérations jusqu'au 31/12/2023 de manière à s'assurer d'une pleine consommation des enveloppes et éviter des sous-réalisations trop importantes. Les derniers paiements ont donc été réalisés en 2024.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Ainsi que décrit dans les tableaux 3A pour chaque objectif spécifique, la plupart des valeurs-cibles 2023 des indicateurs de réalisation ont été atteintes, et parfois dépassées. Quelques indicateurs n'ont pas atteint la cible envisagée, souvent en raison de la sous-réalisation de dossiers, par exemple sur les instruments financiers au titre de l'OS 1.7. Au niveau du cadre de performance, toutes les cibles sont réputées atteintes pour les axes 1 à 6 (voir Tableau 5 et section 17 du RFMO). En revanche, l'indicateur de performance de l'axe 9 n'atteint pas sa cible du fait de plusieurs circonstances détaillées dans la section 17 du RFMO ; l'autorité de gestion considère néanmoins que cet axe a atteint ses objectifs compte tenu des actions soutenues et des propositions de modification faites.

Tout au long de la période de programmation, l'autorité de gestion a mené des travaux de vérification et de fiabilisation des valeurs réalisées des indicateurs. Celles-ci ont consisté en :

- L'établissement de guides des indicateurs dès 2018, destinés à la fois aux porteurs de projets et aux personnels de l'autorité de gestion, précisant la définition de chaque indicateur, sa méthode de calcul et les justificatifs attendus le cas échéant ;
- Des vérifications de premier et second niveau, prenant la forme par exemple de missions de contrôle interne ou de plans d'actions, ayant pour objet de vérifier la conformité des valeurs saisies avec la réalisation des opérations ;
- Des formations spécifiques visant à vérifier et analyser la cohérence des valeurs prévisionnelles proposées par le porteur à l'instruction et au moment des paiements en s'assurant de la bonne méthode de calcul des cibles et de la mise à disposition des justificatifs nécessaires pour valider les valeurs prévisionnelles et réalisées, ainsi qu'à saisir de manière adéquate les valeurs dans le système d'information.

L'autorité de gestion s'est également attachée à modifier, à plusieurs reprises durant la programmation, les valeurs cibles des indicateurs pour plusieurs motifs : adéquation avec les modifications de la maquette financière du PO, changement important dans la typologie des actions éligibles impactant la valeur atteignable, adaptation à une revoyure de la définition, ou encore correction d'une sur ou sous-estimation initiale. Ces modifications ont systématiquement été présentées pour approbation au Comité de suivi puis à la Commission européenne.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	722 312,70
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 août 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE PRET FEDER INNOVATION
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI FRANCE 27-312 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS AFLORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38,	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]

paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit	Banque ou établissement public

public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPI FRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 déc. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 805 781,76
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	722 312,70
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	722 312,70
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 805 781,76
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	722 312,70
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	722 312,70
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 083 469,06
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 083 469,06
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	5 781,76
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	5 781,76
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00

19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	FONDS DE PRET INNOVATION FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 805 781,76
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	722 312,70
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 805 781,76
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	722 312,70
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	722 312,70
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 083 469,06
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	2
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0

29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 048 547,23
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 083 469,06
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	965 078,17
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,82
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 805 781,76
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 083 469,06
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 083 469,06
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 999 622,64
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE PRET REBOND FEDER
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIFRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPIFRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIFRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	16 juil. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 299 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 999 622,64
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 999 622,64
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 299 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 999 622,64
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 999 622,64
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 299 377,36
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 299 377,36
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00

17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	FONDS DE PRET REBOND FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 299 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 999 622,64
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 299 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 999 622,64
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 999 622,64
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 299 377,36
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	130
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	130

29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	130
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	130
29.2.1. dont micro-entreprises	95
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 299 377,36
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 299 377,36
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	2,65
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,65
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 300 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 299 377,36
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 299 377,36
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	106,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	130,00

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	106,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	130,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	902 082,26
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 août 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS REGIONAL DE GARANTIE FEDER
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen	Banque ou établissement public

d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI FRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37-21 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 févr. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 255 205,65
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	902 082,26
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	902 082,26
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 255 205,65
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	902 082,26
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	902 082,26
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 353 123,39
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 353 123,39
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	49 787,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	49 787,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00

19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	BPI FONDS DE GARANTIE FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 255 205,65
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	902 082,26
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 255 205,65
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	902 082,26
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	902 082,26
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 353 123,39
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	23 534 495,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	60
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	60
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	36

29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	36
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	14,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	25,53
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	90 061,97
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 353 123,39
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 353 123,39
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 353 123,39
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	45,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	36,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	45,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	36,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion

	de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 783 758,59
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 août 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	SASU Normandie Participations
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Esplanade Anton Philips 14460 COLOMBELLES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien	

combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\,000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\,000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	prise de participation
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SASU NORMANDIE PARTICIPATION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Esplanade Anton Philips 14460 COLOMBELLES
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	in house

13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	1 oct. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	11 959 396,47
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 783 758,59
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 783 758,59
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	11 959 396,47
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 783 758,59
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 783 758,59
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 175 637,88
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 175 637,88
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	0,00

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	NORMANDIE PARTICIPATIONS
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	11 959 396,47
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 783 758,59
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	11 959 396,47
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 783 758,59
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 783 758,59
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 175 637,88
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	33
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	33
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	21
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	21
29.2.1. dont micro-entreprises	6
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	31 157 893,09
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 175 637,88

38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	23 982 255,21
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,51
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	11 959 396,47
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	23 929,19
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 831 488,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 324 542,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	506 946,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00

37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	8 396 299,33
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	8 396 299,33
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	8 396 299,33
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la

	recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 576 563,74
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a),	

b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Région Normandie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Impulsion développement
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 854 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	827 805,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 854 500,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	827 805,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	827 805,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 026 695,00

25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	11
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	11
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	11
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	11
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	7 883 695,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 026 695,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	5 857 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	10,52
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non

32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	30 juin 2020
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	439 470,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	439 470,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	90,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 800 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT PHASE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Région Normandie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Impulsion développement phase 2
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	424 006,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	203 522,88
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	424 006,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	203 522,88
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	203 522,88
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	220 483,12
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0

34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 885 483,12
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	220 483,12
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 665 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,09
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	15,18
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	14 080,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	14 080,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	55,00

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
---	------

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 904 720,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE CS 50523 14035 CAEN CEDEX 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non

9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	REGION NORMANDIE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE CS 50523 14035 CAEN CEDEX 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 115 900,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 692 720,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 115 900,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 692 720,00

25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 692 720,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	423 180,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	35
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	35
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	35
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	35
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	6 475 964,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	566 180,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	5 909 784,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,83
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	508 860,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	508 860,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. **PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	Etat d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	Etat d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Sans objet

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Sans objet

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
-----------------	---

L'axe 1 du PO HN a fait l'objet de la programmation de 386 opérations sur la période 2014-2020, représentant un coût total éligible de 257,6M€ et 118,8M€ de FEDER payés aux bénéficiaires.

L'OS 1.1 a permis d'accompagner 162 projets.

En 2012, la Haute-Normandie était la 14ème Région française en montant de dépenses de recherche et développement soit 1,3% du PIB national, dont 0,2% issus des administrations. L'intervention du FEDER, couplée aux financements régionaux, avait pour objectif de renforcer l'effort de dépenses en recherche au sein du territoire.

Les 60M€ de FEDER alloués aux projets de l'OS 1.1 ont permis de rendre plus attractifs les organismes de recherche haut-normands.

Au début de la programmation, les subventions octroyées visaient à accompagner une pluralité d'opérations comme:

- la création d'action de promotion et de diffusion de la recherche dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale en matière de Culture Scientifique, Technique et Industrielle ;
- le financement des projets de recherche le plus prometteurs pour mettre en avant l'expertise des équipes haut-normandes ;
- le renouvellement et l'acquisition de matériel pour les laboratoires.

Avec la crise du COVID, ce dernier type d'opération a été le fer de lance de la fin de la programmation pour cet OS. En effet, l'accompagnement des projets de recherche a largement été freiné à partir de 2020 en raison des restrictions sanitaires, qui ont retardé la réalisation des projets déjà existants et ont bloqué le lancement de nouvelles opérations pendant plusieurs mois. De plus, le temps de réalisation moyen de ce type d'opération (36 mois) n'était plus compatible avec le calendrier du PO dès le second semestre 2020.

L'investissement de 21,5M€ de FEDER entre 2021 et 2023 dans ces plateformes de recherche s'est avéré très positif pour l'attractivité des installations haut-normandes. Par exemple, le financement FEDER octroyé pour la Plateforme HeRacLeS située à Rouen, a favorisé la structuration de différents plateaux en unité de service et d'appui à la recherche Inserm et CNRS en 2022. Cela a permis à la

plateforme d'obtenir le label national Ibisa qui garantit la qualité de leurs activités et leur capacité d'ouverture à la communauté scientifique.

L'OS 1.2 a permis d'accompagner 35 projets via 19M€ d'aides FEDER versées aux bénéficiaires.

Doté de 33,5M€ de FEDER au début de la programmation, l'OS 1.2 avait pour objectif d'aboutir à des transferts de la recherche vers le tissu économique et social, avec un développement vers tous les secteurs économiques. La mesure visait donc à soutenir des opérations visant à favoriser la valorisation des projets de recherche susceptibles d'être intégrée dans le tissu économique haut-normand et de développer des centres de transfert de technologies, de démonstrateurs, de « fablab », et de plateaux techniques.

Cette mesure, très peu utilisée jusqu'en 2019 en raison d'un doublon sur les actions de valorisation avec la mesure 1.3 et une obligation de coportage entreprise/organisme de recherche sur la partie démonstrateurs, a connu un attrait certain après la modification du programme proposée en 2019 par l'AG en permettant d'accompagner des projets de démonstrateurs et de projets de recherche portés par des grandes entreprises avec des répercussions sur l'écosystème haut-normand.

Parmi les projets les plus marquants financés au titre de l'OS 1.2, nous pouvons citer la plateforme mutualisée de mise au point de produits poudres pour la fabrication additive portées par la société ARKEMA.

L'OS 1.3, doté initialement de 14,4M€ de FEDER s'articulait autour des enjeux de développement de l'innovation des entreprises et de la valorisation de la recherche publique. Pour atteindre cet objectif, quatre types principaux d'opérations ont été cofinancés à hauteur de 14,3M€ de FEDER.

Le plus important d'entre eux était l'accompagnement des projets de recherche et d'innovation en collaboration. Réunis en consortiums composés d'entreprises et d'organismes de recherche, 89 dossiers collaboratifs ont été accompagnés pour un montant de 12,9M€ de FEDER. Ces opérations ont notamment pu bénéficier des investissements réalisés sur l'OS 1.1 sur les plateformes de recherche. La participation des Universités et des autres infrastructures de recherche fut un apport précieux dans la levée des verrous technologiques des projets, en apportant de nouveaux matériels de pointe.

La valorisation de la recherche publique a également été accompagnée sur la programmation 2014-2020. Pour cela, Normandie Université a expérimenté son initiative Normandie Valorisation destinée à faciliter l'atteinte d'un degré suffisant de maturité pour les innovations/inventions issues des Établissements membres de Normandie Université de sorte à permettre leur transfert dans le monde socio-économique. Les financements de l'OS 1.3 ont ainsi accompagné cette structure à raison de 2 programmes d'action sur les années 2020 et 2021.

Enfin, le PO HN a également contribué à la tenue de salons organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie et notamment les deux éditions du salon In Normandy qui a permis de valoriser les projets innovations de plus de 150 exposants par édition.

L'OS 1.3 bis a été ajouté au PO à l'occasion d'une révision initiée en septembre 2020, en réaction à la crise du Covid-19 et à la possibilité pour les AG de soutenir les capacités de réponse aux crises sanitaires. Il s'agissait de cofinancer l'achat de matériel médical et de protection à destination des personnels et services de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Une unique opération a été soutenue au titre de cet OS, à hauteur de 814K€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 1,08M€, et a permis l'achat de 1 253 450 masques qui ont bénéficié à 807 structures hospitalières.

Au titre des OS 1.4 et 1.5, dédiés à la thématique du numérique, 59 opérations ont été programmées sur l'ensemble de la programmation pour un coût total éligible de 20,9M€ dont 11,6M€ de FEDER.

Lors de l'élaboration du PO, l'AG avait identifié deux constats majeurs :

1. Une faible proportion de PME utilisait et concevait des produits et services TIC pour les particuliers, les entreprises et les administrations.
2. Une appétence croissante de la population pour le e-commerce et les nouvelles formes de consommation via les outils numériques.

Pour répondre à ces constats, la Région Normandie a mis en place l'OS 1.4, visant à soutenir des projets augmentant l'offre de produits et services numériques, notamment dans les domaines de la SRI, du e-commerce et du m-commerce. L'objectif était de contribuer à la compétitivité des entreprises régionales.

Le diagnostic a également révélé que l'attractivité du territoire ne dépendait pas uniquement du tissu économique régional, mais aussi des services proposés en matière de recherche, d'éducation, de formation, d'e-santé, d'e-administration, de transports et d'inclusion numérique. Les enjeux identifiés incluaient :

- Une utilisation croissante des services publics en ligne.
- Des changements dans les relations entre les citoyens et l'administration.
- Des défis d'accessibilité des services publics et non marchands pour les citoyens, en lien avec la mobilité.

L'OS 1.4 a permis d'accompagner 11 opérations à hauteur de 1,4M€ de FEDER. Cet OS 1.4 a connu des difficultés de mise en œuvre dès le début de la programmation liées à des problèmes de ligne de

partage sur les services marchands et surtout à la prise en charge de ce type d'aide aux entreprises par l'Agence de Développement de Normandie (ADN) créée en même temps.

Au titre de l'OS 1.5, 48 opérations ont été programmées à hauteur de 10,2M€ de FEDER. Les projets sont principalement portés par des associations, des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement. Les opérations d'e-éducation représentent près du tiers des montants programmés.

Au titre de l'OT 3 qui vise à renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, 29 opérations ont été programmées sur l'ensemble de la période de programmation 2014/2020 pour un coût total éligible de 34,1M€ dont 13,1M€ de FEDER.

L'OS 1.6, tourné vers la création d'entreprises, a contribué au financement de 19 opérations. En tout, ce sont 2 142 entreprises qui ont bénéficié d'un soutien à la création à travers cet OS. L'accompagnement à la création d'entreprises dans le secteur de l'ESS repose sur divers acteurs, tels que les coopératives d'activité et d'emploi, les incubateurs et les associations. Ces opérations ont aidé les porteurs de projets à développer leur activité tout en minimisant les risques juridiques. Les entrepreneurs ont ainsi pu valider la qualité de leur savoir-faire, créer de nouvelles activités répondant à des besoins émergents, retrouver un emploi ou créer leur propre entreprise. Dans le secteur de l'économie dite « classique », le manque d'accompagnement personnalisé et de formation adaptée a pu freiner les porteurs de projet. 3 projets ambitieux d'accompagnement des porteurs de projets à la création d'entreprises portés par les chambres consulaires et soutenus par le FEDER sur la période 14/20 ont dû être déprogrammés en raison de problématiques juridico-réglementaires. La gouvernance de tels projets reste un défi pour le territoire.

L'OS 1.7, qui soutient la croissance des PME aux différents stades de leur existence, a mobilisé des fonds européens via le recours à des instruments financiers spécifiques et à l'octroi de subventions dans le cadre de l'accompagnement des entreprises dans la définition de leur stratégie d'évolution et la détection du besoin, de l'idée jusqu'à la commercialisation. Ainsi, 10 opérations bénéficiant à 313 entreprises ont été soutenues sur l'ensemble de la programmation pour un coût total éligible de 26,6M€ dont 9,9M€ de FEDER. Un dispositif de prêt à taux zéro, porté par la Région a permis d'accompagner les entreprises notamment pendant la période de COVID en leur fournissant un soutien financier pour les aider à maintenir leur activité et à surmonter les difficultés de trésorerie. L'OS 1.7 a également permis le déploiement de dispositifs de fonds de garantie porté par Bpifrance et de prises de participations porté par la Région.

Axe prioritaire

AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande

L'axe 2 du PO HN a fait l'objet de la programmation de 74 opérations sur la période 2014-2020, représentant un coût total éligible de 187,9M€ et 52,5M€ de FEDER payés aux bénéficiaires.

En matière de production d'énergies renouvelables, l'OS 2.1 a cofinancé à la fois des projets d'animation, de sensibilisation au développement de projets d'énergies renouvelables et des projets d'investissement d'infrastructures (unités de méthanisation en cogénération ou injection directe dans le réseau, de chaufferies-bois, de réseaux de chaleur liés à du bois-énergie ou à la valorisation énergétique de déchets et des projets de récupération de chaleur fatale). La maquette prévue pour le soutien aux ENR a connu une augmentation en 2019 de 40 à 53,3 M€ en fonction des besoins exprimés en termes de programmation, puis une légère diminution pour terminer à 50,3 M€ pour l'axe 2 (comprenant les OS 2.1 (production d'EnR) et OS 2.2 (efficacité énergétique dans les logements sociaux et bâtiments publics)).

LOS 2.1 a permis d'accompagner 28 projets pour un montant FEDER programmé de 20,0M€ soit 99,1% de l'enveloppe disponible.

Pour l'indicateur CO30 « Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables », la valeur réalisée en fin de programmation est de 51.48 MW pour une valeur prévue à 60MW fin 2023. Bien que la maquette FEDER ait été abondée, le coût de construction des infrastructures de production ou de distribution a augmenté notamment depuis la fin du Covid et la relance, ce qui conduit à une consommation totale de l'enveloppe FEDER pour un soutien de 28 projets.

Pour l'indicateur CO34 « Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes de CO2eq) », la valeur réalisée est de 82 747,62 T eq CO2 pour une valeur cible fin 2023 prévue à 96 000 TeqCO2. Cet indicateur est en corrélation avec l'indicateur CO30.

Le FEDER est, après l'ADEME et avant la Région, l'un des 3 cofinanceurs des projets ENR en Normandie (environ 25% des financements publics octroyés à des projets). En 2022, l'évaluation d'impact ENR du FEDER a noté que le FEDER a été un cofinancement majeur pour le secteur de la méthanisation (près de 40% du total des crédits) alors qu'il a été secondaire pour le soutien aux chaufferies bois (moins de 10% du total des crédits engagés). Ceci s'explique par le fait que le bois-énergie est soutenu depuis plusieurs années par l'ADEME et la Région (financeurs reconnus par la filière), alors que le soutien à la méthanisation était un chantier à mener au début de la Programmation 2014/2020. La structuration de la filière méthanisation par le Plan Méthanisation Normandie a contribué à l'efficacité de la programmation de l'OS 2.1.

Parmi les 28 projets de l'OS 2.1, 3 types d'opération ont été cofinancés par du FEDER :

1/ le soutien à des actions d'animation régionale de renforcement des connaissances, soutien, suivi et évaluation du développement des énergies renouvelables (ENR) et d'appui au développement de projets participatifs et citoyens. Quatre dossiers FEDER d'animation ont été aidés concernant 2 projets de rayonnement régional pour environ 250 000€ de FEDER. Par exemple, le projet d'animation régionale du plan Bois-Energie pour les années 2018-2020, porté par des structures missionnées, a contribué à fédérer un réseau d'acteurs autour de ce programme (fédération des CUMA, associations des CIVAM, Biomasse Normandie, syndicats d'énergie, Région, ADEME, agriculteurs, collectivités, acteurs économiques des filières bois-forêt, déchets, énergie...) pour évaluer la ressource en bois mobilisable sur le territoire normand, structurer l'approvisionnement des chaufferies collectives, estimer la faisabilité du développement de projets de chaufferie, et faire un suivi des chaufferies en

fonctionnement. Fin 2020, l'ensemble des chaufferies en fonctionnement représentait une puissance installée de 258 900 kW et ont consommé près de 199 700 tonnes de bois. De même, 89 % du combustible bois utilisé dans les chaufferies collectives est issu de Normandie, le reste des départements limitrophes.

2/ le développement de 9 projets de construction de chaufferies biomasse et création/extension de réseau de chaleur associé pour 6,093 M€ de FEDER (32,5 M€ de dépenses). Les projets ont concerné soit l'extension de réseaux de chaleur urbain ou industriel existants (Canteleu, Evreux, Le Havre quartier Montgaillard, Semedi Sedibex à Sandouville) soit l'installation de chaufferies bois pour des ensembles de logements sociaux en Seine-Maritime. Le taux de cofinancement FEDER sur ces dossiers est varié, de 13 à 40% selon la nature du porteur, les cofinancements, le type d'opérations. Ces projets FEDER permettent l'alimentation en chauffage de plusieurs dizaines de logements, de plusieurs bâtiments publics et de quelques industries. Les porteurs de projets sont de nature variée : un bailleur social, des collectivités ou directement le délégataire exploitant le réseau de chaleur, une SEM. Des projets ont mis parfois plus de temps à se réaliser du fait de la période du Covid mais ils ont pu être menés conformément à ce qui était initialement prévu.

3/ le soutien aux projets de construction d'unités de méthanisation soit avec injection de biogaz dans le réseau Grdf ou en cogénération. Le PO HN a cofinancé 15 projets de construction d'unités de méthanisation avec un montant total de FEDER programmé et payé de 13,69 M€ (60,6 M€ de dépenses totales éligibles). Ces projets sont situés en milieu rural avec des apports principalement de biodéchets, déchets agricoles et cultures intermédiaires conformément à la réglementation. Ils visent à l'injection de biogaz dans le réseau de distribution général de GRDF.

En matière de réduction énergétique dans le logement social (OS 2.2), 35 opérations portant sur la rénovation énergétique de logements collectifs publics ont été soutenues par le FEDER durant la programmation, soit 4 750 logements rénovés.

Ces opérations de rénovation dites d'excellence, par l'obtention du label BBC Effinergie rénovation 2009, ont permis :

- D'améliorer la performance de ces logements en amenant leur étiquette DPE à C voire B ;
- D'effectuer des économies d'énergie de 62 466 Mwhep par an ;
- De limiter les émissions de tonnes de CO2 à hauteur de 10 569 tonnes par an.

Pourtant, cette amélioration est à nuancer avec la typologie des logements accompagnés. En effet, seulement 10 % des logements rénovés étaient des « passoires thermiques » au sens du DPE, à savoir les logements ayant une étiquette F ou G avant travaux. Ces 473 logements rénovés (459 logements gradés F et 14 gradés G), couplés aux opérations similaires sur le PO bas-normand (866) ne représentent

ainsi que 7% du parc total de sociaux en 2019 et seulement 6,2% de l'ensemble des passoires thermiques normandes.

Le peu d'intervention sur les passoires thermique s'explique par le fait qu'il est difficile d'atteindre le niveau BBC sur ces logements sans des travaux conséquents et beaucoup plus coûteux en moyenne que sur les étiquettes D et E. Or, au-delà des économies énergétiques et d'émissions de CO₂, l'objectif des opérations étaient également de limiter l'impact du coût de ses rénovations sur le loyer à charge des locataires. Les rénovations à niveau BBC pour ces passoires thermiques étaient donc trop ambitieuses pour conjuguer coûts raisonnables et performance du bâti.

Forte de ce bilan sur la programmation 14-20, l'autorité de gestion a retravaillé ce dispositif sur la programmation 21-27 pour favoriser un meilleur accompagnement des travaux concernant les passoires thermiques. Ainsi, les bailleurs sociaux ont désormais la possibilité pour ces logements F et G, de viser un label moins exigeant que le niveau BBC (HPE ou BBC première étape) dans leur opération de rénovation, afin de lisser les dépenses de travaux pour amener ces logements au niveau BBC par paliers de travaux.

Plusieurs opérations de rénovation thermique de bâtiments publics ont également été cofinancées. Néanmoins, l'autorité de gestion n'a pas poursuivi ce dispositif après l'appel à projet de 2016. En effet, l'atteinte d'une performance d'excellence sur ce type d'ouvrage s'est avérée complexe notamment par l'inexistence de référentiel équivalent BBC pour la plupart des bâtiments (bâtiments historiques, structures publiques comme les piscines...). De plus, les économies réalisées au travers de ces opérations se sont avérées bien moindres que celles faites sur les opérations de logements sociaux.

Enfin, le PO haut-normand a également accompagné le financement d'espaces de conseil gratuit à la rénovation énergétique des particuliers. L'expérience sur ces opérations a été plus prometteuse et a permis d'étendre cette typologie d'action sur le territoire bas-normand au travers du programme national SARE sur la période 21-27.

Axe prioritaire	AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand
-----------------	--

L'axe 3 du Programme Opérationnel Haut-Normand a fait l'objet de la programmation de 49 opérations sur la période 2014-2020, représentant un coût total éligible de 10,6M€ et 5,08M€ de FEDER payés aux bénéficiaires.

S'agissant de la valorisation du Patrimoine culturel, l'OS 3.1 a ciblé son action sur des projets de mise en tourisme, d'aménagement et de réhabilitation du patrimoine de la Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que sur l'accompagnement d'événements touristiques grand public gratuits d'envergure régionale a minima.

Pour le premier type d'actions soutenues, le PO a contribué au financement de 6 projets pour un montant FEDER total de 718 023 € :

- La création d'un itinéraire historique et de mémoire de la Seconde Guerre mondiale sur la Communauté de Communes Aumale – Blangy-sur-Bresle. Ce nouvel itinéraire est consacré aux bases de missiles V1 installées pendant le conflit sur le territoire de l'EPCI. Le projet a notamment permis la mise en place d'une signalétique sur le site (panneaux d'information, table d'orientation), ainsi que la création de supports de médiation tels qu'une carte imprimée de l'itinéraire, une application mobile et une publication sur l'histoire des rampes de lancement V1 dans le secteur.
- L'installation de dispositifs numériques de découverte de l'impressionnisme au musée de Giverny, à savoir : un site web dédié à l'impressionnisme intitulé « La Galaxie des impressionnismes », un site web destiné au jeune public à propos du musée des impressionnistes et de ses collections, présenté sous la forme d'un conte : Iris et les graines lumineuses, une application dédiée au jardin du musée et une application de promenade sur les sites impressionnistes situés le long de la Seine, entre Paris et Honfleur.
- La création d'une application mobile « les promenades du verre » sur le territoire du syndicat mixte du pays interrégional Bresle-Yeres. Cette application a pour but de mettre en avant l'industrie verrière, qui fait partie de l'identité du territoire.
- La mise en tourisme de la ville fortifiée médiévale de Pont de l'Arche via la mise en place d'une application multilingue qui décrit 3 parcours de visites de la ville, la mise en place d'une borne touristique permettant aux visiteurs d'obtenir des informations sur le site, un événement de mise en lumière pour lancer l'application et le financement d'un plan de communication.
- L'ouverture d'un espace culturel dédié aux métiers d'art appelée « La Galerie des Arts du Feu », installé dans l'Aître Saint-Maclou, site patrimonial de la ville de Rouen. La restauration du site a eu notamment pour but de sensibiliser les publics au travail de la Main et de la Matière grâce à des démonstrations, des activités, un circuit pédagogique et un Centre Scientifique et Technologique attractif de façon à aller au-delà de l'information sur la céramique et les Arts du Feu afin notamment de susciter des vocations.
- La réalisation d'aménagements nécessaires à l'accueil du public au Manoir du Catel. L'opération a permis de réaliser les aménagements nécessaires (cour intérieure, salle d'exposition, parking, accès PMR) pour pouvoir recevoir différents publics : scolaires, entreprises, touristes, associations... Classé monument historique, le lieu a pu augmenter sa fréquentation en diversifiant son offre.

Au titre des événements grand public, c'est l'édition 2020 du festival « un été au Havre » qui a été soutenue. Cette manifestation culturelle s'articule autour de l'invitation de grands artistes contemporains qui viennent livrer leur interprétation de la ville, à travers la disposition de leurs œuvres dans l'espace public de la ville du Havre. Au total, ce sont près de 170 000 visites qui ont été recensées sur les sites de médiation culturelle installés sur le parcours d'un Eté au Havre pendant la durée du festival (du 11 juillet au 4 octobre 2020), au sortir du premier épisode de la crise sanitaire.

Le triple objectif d'augmentation de la fréquentation des lieux patrimoniaux, de renforcement de la structuration touristique du territoire et de renforcement du caractère innovant du territoire a été très

fortement impacté par la crise COVID, ce qui a amené les acteurs du secteur à travailler sur les aspects numériques de l'offre touristique et à adapter leur offre à un public plus local, comme en témoignent les projets soutenus, qui comportent tous une dimension numérique. En effet, les données Eurostats disponibles montrent une baisse considérable du nombre de nuitées touristiques en ex Haute-Normandie, passant de 5 181 171 nuits en 2019 à 3 152 525 nuitées en 2020, au cœur de la crise sanitaire. En 2023, l'Eure et la Seine-Maritime ont pu retrouver un nombre de nuitées touristiques supérieur à l'avant crise (5 639 908), démontrant l'adaptabilité et les efforts déployés par les acteurs du secteur pour répondre aux changements majeurs que connaît l'économie touristique sur ces territoires.

Concernant la protection et la restauration de la biodiversité (OS 3.2), ce sont 42 opérations qui ont été soutenues pour un montant FEDER de 3,98M€.

Plusieurs programmes régionaux d'actions (PRA) ont été financés pour accompagner les initiatives locales et favoriser l'émergence de partenariats, sur les questions des espèces exotiques envahissantes (PREEE), des mares (PRAM), des espaces en libre évolution (PRELE) et des coteaux et pelouses calcaires (PRA coteaux). Ainsi, ce sont 2 PREEE, 3 PRAM, 1 PRELE et 2 PRA coteaux qui ont été soutenus pour 28% de la programmation pour cet OS. L'association « Groupe mammalogique normand » a également pu mettre en œuvre deux programmes régionaux de protection de la faune (chiroptères et mammifères semi-aquatiques).

En complément, les actions de préservation et de restauration des continuités écologiques et terrestres se sont concentrées sur la restauration des mares, des zones humides, des zones boisées et trames calcicoles. On note également 3 actions de luttes contre les espèces exotiques envahissantes.

3 EPCI ont également été accompagnés dans l'élaboration de leur stratégie trame verte et bleue : la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, la Communauté de Commune Liévin Pays d'Auge et le PETR Pays de Bray.

Des actions d'amélioration et de diffusion des connaissances (2) ont également été menées : un projet global d'amélioration des connaissances de la biodiversité régionale et un inventaire de la flore patrimoniale et cartographie des habitats des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de Normandie orientale.

En 2022, l'Agence Normande pour la Biodiversité décomptait 11,19% du territoire seinomarin inscrit en aire protégée et 7,81% pour l'Eure. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), définit l'aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». L'Eure et la Seine-Maritime comptent également des espaces terrestres sous protection forte. Ils représentent 0,44% du territoire de la Seine-Maritime et 0,11% du territoire de l'Eure. Pour rappel, « est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection

foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées » (définition du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement).

Les différentes actions menées lors de la programmation 2014-2020, placent ainsi la Normandie comme le 10e territoire français (sur 14 en France Métropolitaine) en matière d'aires protégées. La dynamique actuelle doit donc se poursuivre pour atteindre l'objectif de la SNAP (Stratégie Nationale pour les Aires Protégées), d'ici à 2030, à savoir augmenter ces surfaces de près de 14 000 Ha sur le territoire de la Normandie : un objectif ambitieux puisqu'en 2018, la Normandie était la 4e Région en termes de rythme d'artificialisation des sols.

Axe prioritaire

AXE 4 - Soutenir le développement d'espaces urbains durables

L'axe 4 du PO HN a fait l'objet de la programmation de 57 opérations sur la période 2014-2020, représentant un coût total éligible de 97,8M€ et 34,9M€ de FEDER payés aux bénéficiaires.

En matière de développement des quartiers urbains durables (OS 4.1), deux types d'opérations sont soutenues : la conception et réalisation des quartiers urbains durables et le développement de la multimodalité et des modes actifs.

Au terme de la période de programmation, la Région Normandie a cofinancé un total de 40 projets de réaménagement urbain d'espaces publics et de multimodalité. Ces initiatives, soutenues par le FEDER, ont permis de transformer et d'améliorer les infrastructures urbaines pour un montant total de 26,8M€ FEDER. En moyenne, chaque projet a bénéficié d'une contribution de 669 000€ FEDER.

Ces projets ont joué un rôle crucial dans la revitalisation des espaces publics, en favorisant la mobilité et en créant des environnements urbains plus accessibles et agréables pour les citoyens. Grâce à ces investissements, la Région Normandie continue de se moderniser, en mettant l'accent sur le développement durable et la qualité de vie de ses habitants.

Néanmoins, la typologie de projets est variable, certains soutenant des études préalables, d'autres des travaux d'aménagement de bus en site propre. Le rythme de programmation est resté élevé jusqu'en 2020.

Une vingtaine de dossiers FEDER accompagne la conception, la réalisation de quartiers urbains durables et la création de nouveaux aménagements (bâtiments, équipements paysagers, etc.) ainsi que l'élaboration de schémas/concertations/études visant la requalification d'espaces publics. Les taux d'intervention du FEDER sont variables d'un projet à l'autre selon le nombre de cofinancements prévus et les ressources du porteur : de 8% sur le dossier de réaménagement de l'ancien hippodrome à St Etienne du Rouvray requalifié en parc naturel urbain des Bruyères mais représentant 1 172 226,14€ de FEDER payé, à 80% pour le projet de réaménagement des accès au jardin St Sever à Rouen (79 981,41 € FEDER payé). La majorité de ces projets se sont terminés entre 2020 et 2022.

L'autre moitié des dossiers soutenus concernait le développement de la multimodalité par la réalisation d'études ou de travaux d'aménagements de carrefours urbains, de pistes cyclables, de pôles d'échanges multimodaux, de voies de bus en site propre et de passerelles piétonnières (à Val de Reuil pour rejoindre la gare, au Havre pour traverser le bassin Vatine). Les taux d'intervention sont aussi variables de 14% (dossier Ecoquartier Flaubert – voiries primaires) à 80% (dossier des pistes cyclables rue de Caen à Rouen).

Au titre de l'OS 4.2, consacré à « Développer l'utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville », le FEDER a soutenu 17 projets de traitement de friches, à hauteur de 8,1M€, aussi bien pour de la démolition d'équipements publics ou de locaux d'activités désaffectés ou la mise en œuvre de plans de gestion de dépollution mais également la réhabilitation / requalification d'équipements publics ou de locaux d'activités désaffectés. A titre d'exemple, le FEDER a cofinancé la requalification de l'ancien site de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande à Sainte-Adresse à côté du Havre. 1,04M€ de FEDER sur un montant de dépenses totales éligibles de 2,61M€ ont permis de contribuer à la préservation du patrimoine architectural historique en traitant la dépollution du bâtiment principal de l'ENSM pour y accueillir des logements et le repositionnement de services et logements en cœur de ville avec la démolition de locaux désaffectés préfigurant une surface habitable de 265 logements, à cela s'ajoutent des commerces, des équipements culturels et de restauration. L'emprise au sol des futurs bâtiments ne représente que 20,9 % de la surface totale de l'emprise foncière du terrain anciennement à l'ENSM ; le reste étant consacré au parc public, aux circulations douces et aux stationnements. 380 places de parkings ont été réalisées dont 84% enterrées. La qualité environnementale a été particulièrement étudiée, avec le respect du niveau énergie 3 de l'expérimentation E+C RE2020. Un réseau de chaleur biomasse couvre l'ensemble des bâtiments. Ce projet montre l'effet levier que le FEDER peut avoir pour traiter des friches positionnées souvent en milieu urbain mais dont le coût de traitement décourage les investissements privés.

La dynamique de programmation sur les dossiers Friche a été plus régulière de 2017 à 2022. Les taux d'intervention du FEDER ont varié, allant essentiellement de 40 à 80%

Au titre de l'OS 4.1, les 40 projets FEDER ont contribué à une superficie totale de sols réhabilités de 227,79 Ha au titre des quartiers durables (la valeur cible de 210 Ha étant largement dépassée), et 91,40 Hectares au titre des friches (la valeur cible de 60 étant également dépassée). Au total 319,19 Hectares réaménagés et/ou dépollués au titre de l'indicateur CO22.

L'indicateur CO37 « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées » atteint 946 088 habitants représentant la population des 4 intercommunalités considérées comme Organismes Intermédiaires.

Plusieurs projets concernent des mêmes secteurs urbains, identifiés par les 4 intercommunalités désignées organismes intermédiaires par l'Autorité de Gestion Haute-Normandie comme des secteurs

prioritaires dans leur stratégie territoriale. Par exemple, le FEDER a soutenu sur l'axe au complet 6 dossiers relatifs à la création de l'écoquartier Flaubert à Rouen. L'évaluation d'impact sur l'approche territoriale a démontré que les OI ont apprécié la concentration des fonds FEDER sur des projets à caractère structurant permise par les stratégies territoriales intégrées justement.

Axe prioritaire	AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)
-----------------	--

Sur la période 2014-2020, le programme opérationnel Haute-Normandie prévoyait une maquette de 24,33M€ pour l'axe 5, constituée à parts égales de FSE et d'IEJ.

L'IEJ intervient sur l'OT 8 dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020 Haute-Normandie. Fruit des disparités territoriales entre les anciennes régions, seule la Haute-Normandie a pu bénéficier de l'IEJ. Ce fonds soutient l'amélioration de la qualité des formations, la mise en place de contrats d'accès à la qualification pour les jeunes ou encore de partenariats avec diverses écoles.

L'IEJ a soutenu des opérations visant deux objectifs clefs, « Mettre en œuvre des parcours de formation qualifiants ou non qualifiants reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé » et « Favoriser l'insertion sur le marché du travail des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ».

La très grande majorité des crédits ont été programmés en soutien aux marchés de la Région, dans le cadre du Contrat d'Accès à la Qualification – dispositif d'appui à l'élaboration d'un projet professionnel et à la définition du parcours pour le mener à bien – et du Programme Régional de Formation. Les crédits restants ont été programmés en soutien aux Ecoles de Production.

Dans sa conception, l'IEJ permet d'apporter une aide complémentaire aux jeunes – et plus précisément les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation - vivant dans les territoires où le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25 % - dont l'ex-Région Haute-Normandie.

En ce sens, les objectifs des opérations soutenues sont cohérents avec ceux poursuivis par la Stratégie Europe 2020. Les participants effectifs correspondent par ailleurs aux groupes cibles, avec 93 % de participants ayant un niveau de qualification infra baccalauréat, et 98 % ayant moins de 25 ans.

La mise en œuvre de l'IEJ a été complexifiée, en matière de programmation, par la validation relativement tardive de l'enveloppe initiale puis son abondement l'année suivante.

Cela explique d'ailleurs en partie la très forte concentration des crédits sur le Contrat d'Accès à la Qualification.

Par ailleurs, le ciblage de publics spécifiques, cohérent avec les orientations européennes, a au départ posé des difficultés à l'ex-Région Haute-Normandie qui n'avait pas pour habitude d'identifier des cibles aussi resserrées – et ouvrait plutôt ses programmes liés à l'orientation professionnelle et la formation à l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire. C'est également une nouvelle pratique que les organismes de formation ont dû s'approprier, avec des retours parfois nuancés : ce ciblage induit en effet une très faible mixité des groupes de formation, et ne permet pas d'échanges intergénérationnels.

Les démarches administratives ont également été alourdies, plus particulièrement en ce qui concerne le recueil de la preuve de qualité de NEET pour l'ensemble des participants. La disponibilité des services de la Région pour échanger à chaque difficulté rencontrée est néanmoins mise en avant.

Les données des participants collectées par la Région et les résultats d'une enquête spécifique menée par le Carif-Oref permettent de voir l'évolution de la situation des participants à l'entrée, à la sortie de l'opération, et 6 mois après la sortie. Les sorties « positives » emploi et formation concernent 22% des participants à la sortie de l'opération, et 34% six mois après la sortie de l'opération.

Concernant les écoles de production, les jeunes bénéficiaires retiennent de leur passage la valeur-ajoutée de l'alternance rapide théorie/pratique, la qualité des relations avec les Maîtres professionnels et les enseignants, ou encore la taille « humaine » du groupe classe qui permet de nouer des relations de qualité. L'accompagnement individuel est également mis en avant, aussi bien pour la recherche d'un appartement que pour l'amélioration de la maîtrise du français pour des publics primo-arrivants.

Ils ont ainsi pu développer des compétences professionnelles en situation « réelle » de commandes de clients, développé des compétences transversales (travail en équipe), défini un projet d'orientation professionnelle, et levé des freins périphériques à l'emploi et à la formation.

Le positionnement de l'IEJ en appui à un marché régional a permis de minimiser les risques de gestion, de simplifier la gestion des opérations par les prestataires de la Région, et d'amenuiser les efforts en termes d'avance de trésorerie.

Les principales difficultés de gestion ont été rencontrées par les Ecoles de Production, portées par des organismes pourtant rompus à la gestion des fonds européens et disposant d'une trésorerie solide. Ces difficultés sont liées à deux points clefs : l'évolution des modalités du soutien par les fonds européens sur la période de programmation, d'une part, et les spécificités du modèle économique des Ecoles de Production, d'autre part.

Ces Ecoles ont en effet d'abord bénéficié des fonds déconcentrés de l'IEJ gérés par l'Etat avant que la Région ne prenne le relais. Ce passage a été accompagné d'une évolution de l'interprétation des modalités de calcul de l'assiette des dépenses éligibles à l'IEJ : en effet, les opérations mises en œuvre par ces Ecoles ont la particularité de générer des recettes – leur modèle pédagogique reposant avant tout sur une production effectuée dans une situation réelle, en réponse à une demande de clients. Ces recettes de production sont aujourd'hui retranchées de l'assiette de dépenses éligibles à l'IEJ.

A une échelle plus globale, les objectifs stratégiques de l'IEJ sont cohérents avec les orientations des cadres stratégiques pour l'action de la Région en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'orientation et de formation professionnelle. Les fonds IEJ ont permis à la Région d'amplifier ses moyens d'intervention.

La Région est engagée depuis 2019 aux côtés de l'Etat dans la déclinaison d'un Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences. Or, les jeunes (moins de 25 ans) les plus éloignés de l'emploi (diplômés d'un niveau baccalauréat au maximum) sont l'un des publics prioritaires de cette contractualisation, dont le financement répond à des modalités plus souples que les fonds européens (en particulier, absence de contrainte spécifique en matière de vérification de l'éligibilité des participants autre que le niveau de qualification). Dès lors, depuis cette date, c'est l'enveloppe PRIC qui a été favorisée pour soutenir les nouveaux marchés et nouvelles approches impulsées par la Région (exemple du programme #Avenir, des badges de compétences...).

L'articulation avec le PON IEJ a été questionnée sur deux points. Le premier est relatif aux jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes, qui n'ont pas eu accès aux actions financées par l'IEJ au titre du PO régional pour éviter tout risque de « double financement ». Le second est relatif au financement des Écoles de Production, qui a d'abord été pris en charge par le volet déconcentré Haut-Normand du PO National IEJ avant que la Région ne prenne le relais. Plus largement, les échanges entre les services de l'État et de la Région pour trancher les lignes de partage ont été fluides sur la période de programmation.

Axe prioritaire	AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
-----------------	--

L'axe 6 du PO HN a fait l'objet de la programmation de 34 opérations sur la période 2014-2020, représentant un coût total éligible de 90,6M€ et 45,1M€ de FSE payés aux bénéficiaires.

La rédaction du PO HN 2014-2020 s'est faite dans un contexte de chômage important pour les jeunes. En effet, en 2018, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à 29,7% en Haute-Normandie (moyenne nationale à 27,2%). De même, 18% des 15-24 ans n'étaient ni inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur ni en emploi. L'axe 6 « Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands » du PO HN disposait d'une maquette de 41,08M€, soit 14% des crédits UE du programme. Sur l'OT 10, le PO mobilise le FSE pour investir dans un meilleur accès à la formation et l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises. Le FSE soutient également l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur via un renforcement du processus d'orientation. L'idée est de s'assurer que la formation réponde aux choix des individus.

Les formations qualifiantes constituent le cœur des financements régionaux en faveur de la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi. Elles ont bénéficié de 42,9M€ de FSE programmés au titre de l'OS 6.1 « Elever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés » et de 2,1M€ de FSE programmés au titre de l'OS 6.2 « Augmenter la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation ».

Parmi les montants d'aide FSE programmés, 94 % interviennent en cofinancement d'un marché. Les 16 dossiers concernés relevant de la Pi 10ii (OS 6.1 Elever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés) sont portés par la Région elle-même. Une opération en particulier sort du lot avec 25 M€ de FSE programmés, soit significativement plus que la moyenne d'environ 1 M€ FSE pour les autres dossiers. Il s'agit d'un dossier de cofinancement des formations professionnelles de la Région (2018-2021). A ce titre, 14 399 participants ont bénéficié d'actions de formation financées par le FSE.

Afin d'améliorer l'accès à la qualification et à l'emploi, le PO Haute-Normandie prévoyait de soutenir l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation (AIO) du public, ainsi que le développement de dispositifs d'aide à la réussite. La mobilisation du FSE vise à améliorer la qualité des formations et accueillir davantage de participants, diminuer le nombre d'interruptions des parcours de formation qui pourraient être imputées à une mauvaise adéquation entre les formations proposées et les besoins des apprenants.

Une enveloppe initiale de 1,8 M€ de FSE avait été ciblée sur le soutien :

- au développement des dispositifs d'aide à la réussite dans une logique de parcours de formation
- à la mise en place des conditions pour une orientation active, des publics jeunes et adultes, en adéquation avec les réalités socio-économiques des territoires

Ainsi, cet axe a notamment permis de soutenir le lancement de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie pour la période 2021-2022 en cofinçant la création de services d'orientation et d'information métiers. La création de cette Agence a représenté une étape structurante pour l'organisation des services d'orientation en Normandie : le soutien du FSE a permis un effet démultiplicateur et l'ancrage des nouveaux services à une échelle territoriale, qui aurait été réalisé à moindre mesure et de manière plus centralisée sans ce soutien financier.

Dans le même registre et à titre informatif, le FSE a soutenu :

- **l'organisation d'événements** : Olympiades des Métiers sur le thème du numérique, Les Journées de la logistique ;

- **le développement de nouveaux outils** : Centre d'aide à la décision : dispositif pour faciliter l'accès et la réussite dans l'apprentissage de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, appui technique et pédagogique à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (SPRO), centre de ressources emploi formation - professionnalisation des acteurs régionaux de l'orientation et la formation (CREFOR) ;

- **un espace d'accueil dédié à l'information et l'orientation** : espace « champions de l'industrie » de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la région havraise

C'est sur ce dernier type d'action que les porteurs de projets ont présenté le plus de contraintes liées à la professionnalisation de leurs structures. Le programme Haute-Normandie a d'ailleurs finalement réduit l'enveloppe initialement ciblée sur l'OS 6.2 face aux difficultés à identifier suffisamment de porteurs de projets intéressés et présentant des garanties administratives et financières adaptées pour porter un projet cofinancé par le FSE. Le programme FEDER-FSE+ 2021-2027 a tenu compte de ces difficultés et a mis en place des appels à projets sur ce type d'action, avec pour objectif de transformer le mode d'animation et de communication auprès des porteurs de projets.

Au final, le FSE a atteint les cibles prioritaires en termes de publics : en ex Haute-Normandie, 50% des participants ont bénéficié d'une formation pré-qualifiante. Les autres ont participé à des formations qualifiantes. Les échanges avec les organismes de formation et les bénéficiaires finaux ont souligné l'effet qualitatif de ce type d'accompagnement avec une diversité d'effets à l'échelle individuelle pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi :

- Gain de confiance en soi/amélioration de l'estime de soi

- Amélioration de l'autonomie dans la réalisation de démarches administratives et dans la recherche d'emploi

- Acquisition de compétences (techniques, savoir-être, savoir-faire)

- Capacité à se conformer aux règles d'un environnement professionnel : horaires, respect des consignes, travail en équipe

- Capacité à lever des freins périphériques, comme l'accès au permis de conduire, la réussite des démarches nécessaires à la garde d'enfants, à l'accès à la santé...

La part des chômeurs a reculé (de 94% à 63%) entre l'entrée et la sortie de la formation.

En termes d'enseignements sur cette période 2014-2020, plusieurs choses à retenir :

- La concentration des crédits FSE sur les marchés de formation régionaux a permis la sécurisation de la consommation des crédits. Ces dossiers en cofinancement ont permis par leur volume financier et le nombre de participants concernés de s'assurer de l'atteinte des objectifs du programme. Ainsi la Région a disposé d'un certain contrôle sur la qualité des données collectées et le respect des délais, permettant de garantir la consommation des crédits plus simplement que sur les axes où l'avancée des paiements était conditionnée à la bonne remontée d'information par des bénéficiaires tiers et de minimiser le risque de sous-réalisation.

- Le choix de la Région Normandie de flécher le FSE en cofinancement des marchés de formation régionaux a permis de concentrer une partie de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires de fonds Européens sur les services de la Région. Cette évolution a bénéficié aux opérateurs de la formation professionnelle, prestataires de la commande publique régionale et constitue un point positif pour la simplification de la mise en œuvre.

D'autres leviers de simplification, tels que la mobilisation d'options de coûts simplifiés (OCS), ont été progressivement utilisés mais ont tardé à démontrer pleinement leurs effets sur la programmation 14-20.

Les perspectives pour la nouvelle programmation 21-27 sont encourageantes avec l'inscription dans le Programme de coûts unitaires spécifiques pour les formations qualifiantes et les formations préparatoires par filière de formation, introduisant ainsi une sécurisation de la méthodologie, validée par la Commission Européenne.

Si cette simplification bénéficiera avant tout aux opérations portées par la Région, c'est environ 40% de l'enveloppe 2021-2027 qui est désormais ciblée sur des appels à projets auprès de porteurs tiers. Parmi eux une diversité de types de projets seront attendus, qui ne bénéficieront la plupart du temps pas de ces BSCU mais pour lesquels l'application des taux forfaitaires inscrits dans le RDPC 2021-2027 est encouragée. Ceci permet de réduire la charge administrative, tant pour les bénéficiaires que pour les services instructeurs et une plus grande accessibilité des fonds aux petits bénéficiaires.

Axe prioritaire

AXE 7 - Assistance technique FEDER

Depuis le 01/01/2021, l'autorité de gestion a fait le choix de recourir à la possibilité de forfaitisation de l'assistance technique, offerte par le règlement (UE) n° 2019/1867. Ainsi, les crédits dédiés sont versés au prorata des dépenses déclarées à la Commission européenne sur les axes FEDER du PO. Il n'y a donc plus de corrélation immédiate entre les dépenses réellement supportées par l'autorité de gestion pour les personnels affectés à la gestion des fonds européens, la communication et l'animation des dispositifs soutenus par ces fonds, leur évaluation ou encore la formation des agents gestionnaires et

instructeurs. Néanmoins ces éléments ont continué d'être suivis afin de pouvoir renseigner les indicateurs de réalisation correspondants à cet axe.

La forfaitisation a largement simplifié le traitement des crédits d'assistance technique, et ce dispositif a d'ailleurs été reconduit pour la période 2021-2027. Compte tenu de la surprogrammation du FEDER, l'intégralité de l'enveloppe d'assistance technique a pu être versée à l'autorité de gestion.

Axe prioritaire	AXE 8 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Depuis le 01/01/2021, l'autorité de gestion a fait le choix de recourir à la possibilité de forfaitisation de l'assistance technique, offerte par le règlement (UE) n° 2019/1867. Ainsi, les crédits dédiés sont versés au prorata des dépenses déclarées à la Commission européenne sur les axes FSE du PO. Il n'y a donc plus de corrélation immédiate entre les dépenses réellement supportées par l'autorité de gestion pour les personnels affectés à la gestion des fonds européens, la communication et l'animation des dispositifs soutenus par ces fonds, leur évaluation ou encore la formation des agents gestionnaires et instructeurs. Néanmoins ces éléments ont continué d'être suivis afin de pouvoir renseigner les indicateurs de réalisation correspondants à cet axe.

La forfaitisation a largement simplifié le traitement des crédits d'assistance technique, et ce dispositif a d'ailleurs été reconduit pour la période 2021-2027. Compte tenu de la surprogrammation du FSE, l'intégralité de l'enveloppe d'assistance technique a pu être versée à l'autorité de gestion.

Axe prioritaire	Axe 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
-----------------	---

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 31 mars 2020 puis le 23 avril 2020 deux propositions de règlement de la Commission visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du Covid-19 (initiatives d'investissements en réaction au coronavirus, déclinées dans les règlements (UE) n°2020/406 dit « CRII » et n°2020/558 dit « CRII+ »). Une nouvelle priorité d'investissement Pi 9.4 a été ajoutée au PO dès 2020 au sein d'un nouvel axe « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté ». Cette priorité vise « l'amélioration de l'accès pour les personnes vulnérables, à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général. Elle permet le financement d'actions spécifiques directement liées à la crise et à la reprise d'activité. L'objectif de ce nouvel axe était de préserver l'accès aux services de santé aux personnes vulnérables en réduisant la congestion de ces services grâce à la mise à disposition d'équipements de protection adéquats.

Concrètement, ces nouveaux règlements permettaient le financement de matériel médical et de matériel de protection via du FSE. En réponse à la crise sanitaire et dans ce cadre réglementaire modifié, la Région Normandie a donc fait le choix de mobiliser une partie de son enveloppe de crédits FSE pour soutenir les achats de masques de protection individuels par les collectivités (EPCI) pour les habitants de leur territoire et leurs agents, permettant ainsi de renforcer les capacités de réponse du territoire aux crises sanitaires.

Une enveloppe de 2 995 000€ a donc été allouée initialement à cet OS.

4 opérations ont ainsi été financées : une portée par la Région Normandie et 3 autres par la Métropole de Rouen, Le Havre Seine Métropole et la commune du Havre. Au total, ce sont 2,91 M€ de FSE qui ont été mobilisés, soit la quasi -totalité de la maquette sur cet OS pour un montant de dépenses totales éligibles de 3,6M€. Ce sont 3 459 952 masques qui ont été distribués en mars 2020, pour faire face à la pénurie de masques à l'échelle nationale qui touchait en premier lieu les soignants mais également les agents des collectivités territoriales qui continuaient à travailler sur site.

Pour y pallier, la Région a cherché des fournisseurs susceptibles de répondre, dans des délais très rapides, à des commandes de masques chirurgicaux, FFP2 en grand nombre destinés aux personnels de la Région et les agents des lycées. Il s'agissait également d'anticiper la fin du confinement et le retour sur site des agents des collectivités avec le respect des gestes barrières dont le port d'un masque.

Une seule opération portée pour la Région Normandie a été programmée, soutenue par 671k€ de FSE. Cette opération concernait l'achat de masques de protection sur tout le territoire normand à destination des agents de la Région et des autres collectivités. Une ventilation a été appliquée pour déterminer le nombre de masques distribués aux agents de la Région et des collectivités sur le territoire de l'ex Haute-Normandie.

La Métropole de Rouen a également été bénéficiaire de FSE pour un montant de 1,2M€. 870 000 masques ont été distribués gratuitement aux agents de la Métropole et aux habitants des 71 communes qui la composent.

Le Havre Seine Métropole a bénéficié de de FSE pour un montant de 1,1M€. 792 000 masques ont été distribués aux agents de la Communauté urbaine et aux habitants des 54 communes de son territoire.

La Ville du Havre a bénéficié de FSE pour un montant de 42k€. 20 310 masques ont été distribués aux agents de la Ville.

Grâce à ce soutien, la Région et les 3 collectivités bénéficiaires du FSE ont pu s'approvisionner en masques pour leurs agents et leurs habitants tout en respectant le protocole sanitaire et assurer la continuité du service public.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La Région s'est engagée à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prise en compte des enjeux d'accessibilité et d'handicap à toutes les étapes de la mise en œuvre des fonds européens :

élaboration du programme, suivi de la mise en œuvre, et évaluation. Toutefois, en 2019, l'enquête menée auprès des bénéficiaires lors de l'évaluation des programmes normands mettait en avant la difficulté de prendre en compte les principes horizontaux lors des demandes de financement des fonds européens. Les raisons évoquées étaient l'inadéquation de ces principes avec le projet (pour 45%), le manque de précisions dans la définition, ainsi que l'absence de cas concrets d'application (33%). Un important travail de sensibilisation en interne a été mené afin d'améliorer cette situation, notamment via les formations auprès des agents. Depuis, plusieurs évaluations du programme ont mis l'accent sur la prise en compte des principes horizontaux, et notamment la contribution du programme à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et la prévention de la discrimination. On peut souligner par exemple les résultats de l'évaluation d'impact du FEDER Numérique pour l'appui à la transformation numérique des acteurs et des territoires, menée en 2021. Au cours de celle-ci, les bénéficiaires interrogés ont déclaré que leur(s) projet(s) ont pris en compte :

- L'égalité des chances et non-discriminations à 86,4%
- Le développement durable à 75%
- L'égalité femmes – hommes à 72%

On peut également souligner la très forte prise en compte de ces enjeux avec le fonds social européen. Les travaux d'évaluation confirment la cohérence entre les orientations globales du programme, d'une part, et les compétences régionales en matière de formation professionnelle, d'autre part. Ces interventions sont très ciblées en direction d'un public fragile avec une part significative de bénéficiaires des minimas sociaux et une part relativement importante de femmes concernées par ces dispositifs : au total sur les deux programmes hauts et bas normands, 47,5 % sont des femmes, contre 52,5 % d'hommes, et 58,5 % sont bénéficiaires de minima sociaux (RSA, allocation spécifique de solidarité, allocation aux adultes handicapés...). De manière plus globale, 13 % des participants aux formations financées par le FSE sur l'ensemble du programme étaient des personnes en situation de handicap.

Enfin, la Région elle-même en tant qu'employeur public majeur, joue un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes aussi bien en interne à la collectivité. En 2021, la collectivité a présenté un plan d'actions triennal sur l'égalité professionnelle, co-construit entre la collectivité et les représentants du personnel.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le développement durable constitue l'un des axes majeurs du PO Haute Normandie.

D'un point de vue thématique à l'échelle du PO, le développement durable est traité prioritairement par les objectifs thématiques 4, 5 et 6 qui se déclinent à travers la production et la distribution d'énergies renouvelables (OS 2.1), l'augmentation de la performance énergétique dans le bâti (OS 2.2), l'accroissement de la protection et la restauration des milieux naturels (OS 3.2) et le développement de l'utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir sur les territoires urbains, afin d'éviter la périurbanisation (OS 4.2). 26 % des crédits FEDER ont été fléchés sur ces priorités, amenant au 31/12/2024, à une programmation à hauteur de 102 % de ces enveloppes à travers 133 projets : 28 projets sont concentrés sur l'OS 2.1 dont 15 portant sur la création d'unité de méthanisation pour un montant UE d'aide de 13,7M€. 34 projets concernent la rénovation énergétique de logements sociaux pour un montant UE de plus de 29,8M€.

Dans le cadre des marchés publics de la formation professionnelle soutenus par le FSE, la Région demande à chaque titulaire de prévoir un module de sensibilisation à la thématique du développement durable directement lié aux activités professionnelles (prise en compte de la dimension environnementale dans le geste métier), ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'actions d'économie d'énergie au sein de l'organisme de formation.

Un exemple de projet peut être mis en avant : il s'agit du programme régional d'actions relatif aux espèces exotiques envahissantes (PREEE) en Normandie (OS 3.2). Ce programme a permis l'intervention d'une brigade sur plus de 130 stations d'espèces végétales colonisant divers espaces verts et naturels, soit environ 345hectares traités par an.

Ce PREEE de Normandie est original et unique en France de par la mise en place d'une brigade d'intervention, pendant le printemps et l'été, qui a réalisé des opérations d'arrachage sur des foyers émergents d'espèces végétales exotiques envahissantes, notamment sur les espèces jugées prioritaires dans la région.

Grâce à la mise en place du PREEE de Normandie 2020-2021, la stratégie régionale normande a été jugée la seule fonctionnelle en France, en 2021. Cette opérationnalité a été considérée comme exemplaire par de nombreuses régions et la fédération des conservatoires d'espaces naturels qui ont projeté de mettre en place un projet multirégional avec un financement LIFE pour développer, en outre, la mise en place de brigades régionales d'intervention espèces exotiques envahissantes basé sur le modèle normand.

Par ailleurs, l'autorité de gestion a développé à partir de 2018, une action de sensibilisation des services instructeurs au développement durable, en particulier via une formation dédiée. Cela a permis de donner aux instructeurs le recul nécessaire pour venir en appui aux porteurs dans une optique constructive d'amélioration du projet sans alourdir la charge administrative. Des exemples de contributions directes (intégration des enjeux liés au changement climatique, accompagnement par des experts, bilan carbone...) et indirectes (procédures d'achat qui comportent des clauses responsables, intégration de circuits courts pour l'approvisionnement...) des projets au développement durable sont donnés lors ces formations.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	10 469 440,68	8,37%
AXE 2	90 231 598,81	179,39%
AXE 3	1 614 441,96	27,58%
AXE 4	4 911 130,45	14,13%
Total	107 226 611,89	36,49%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Plusieurs instances partenariales concourent à la réalisation du PO.

Le Comité régional de programmation est l'instance regroupant les comités de programmation des PO régionaux et des volets régionaux de programmes nationaux. Il se tient en consultation écrite et/ou en présentiel environ une fois par mois.

Le comité de suivi, instance partenariale de suivi stratégique des Programmes régionaux FEDER, FSE-IEJ, REACT-EU, du volet régional des programmes nationaux FSE et FSE-IEJ, veille à la qualité de la mise en œuvre des différents programmes, examine les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de ces programmes, les actions mises en place pour le respect des principes transversaux (égalité entre les hommes et les femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations, développement durable), et enfin l'avancement des mesures destinées à assurer le respect des conditions ex ante 2014-2020.

Il associe des partenaires institutionnels tels que les directions et les services de l'État, la Commission européenne, les collectivités territoriales et les territoires, les représentants des filières, les réseaux consulaires.

Depuis le début de la programmation, le comité de suivi s'est réuni en présentiel environ une fois par an, hormis en 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, où il a été consulté par écrit uniquement. Il s'agissait lors de ces échanges de faire un tour d'horizon du niveau d'avancement de la programmation et de la certification ainsi que de mettre en lumière des projets cofinancés par les fonds européens. Néanmoins, il a régulièrement été consulté par écrit, sur des sujets variés relevant de son champ d'approbation ou d'information : modification du PO ou de son Document de mise en œuvre, communication de résultats d'évaluation, examen des rapports annuels de mise en œuvre...

En novembre 2022, le comité de suivi a été suivi par un événement de lancement de la programmation 2021-2027 pour le FEDER, le FSE+ et le FTJ.

En termes de partenariat, le PO HN a par ailleurs choisi de répondre aux besoins des territoires urbains en matière d'aménagement et de soutenir les approches s'inscrivant dans la stratégie « Europe 2020 »

prônant l'innovation, la compétitivité des entreprises et le développement du numérique en conventionnant avec 4 OI. Ils ont été sélectionnés sur la base de stratégies intégrées pour porter "l'axe urbain" du PO ; ces OI avaient un rôle de pré-sélection des opérations concernant leur territoire et étaient regroupés au sein d'un « réseau urbain ».

Une enveloppe d'environ 34,7M€ a été fléchée sur ces OI : soutien au développement de quartiers urbains durable (OS 4.1) et à la réhabilitation de friches urbaines (OS 4.2). La consommation des enveloppes FEDER par ces partenaires a été variable selon l'existence de projets entrant dans les critères d'éligibilité et de sélection, l'appropriation politique au niveau local, le niveau de compétence en gestion de dossiers fonds européens.

Néanmoins, les journées Réseaux que l'AG a mis en place dès le début de programmation ont contribué à l'acculturation des fonds européens, ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques. Le rythme des Journées Réseaux regroupant l'AG et les 10 OI normands a diminué suite à la période Covid, qui a par ailleurs coïncidé avec la fin de la consommation des enveloppes FEDER dédiées.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

- Objectifs inscrits dans le Plan d'évaluation

Suite à la fusion des deux Régions, l'Autorité de Gestion avait fait le choix, en 2017, d'élaborer un plan d'évaluation commun à tous les programmes afin d'articuler les démarches et d'identifier l'impact du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEAMP à l'échelle du territoire normand. Ce plan a ensuite été mis à jour en 2019, en lien avec l'audit post-fusion commandé par la Région en 2018, avec la volonté de rationaliser le planning des évaluations et d'être en cohérence avec les thématiques adressées par les 2 PO. Enfin, les évolutions de contexte (crise sanitaire, initiative REACT-EU) ont également conduit à quelques ajustements du périmètre.

- Typologie des évaluations menées depuis 2018

2 évaluations à mi-parcours :

Afin de dresser un premier bilan de l'état d'avancement du programme et d'analyser les moyens mis en œuvre en vue d'améliorer le pilotage, l'Autorité de Gestion a commandé :

- Une évaluation des premiers résultats des programmes opérationnels régionaux FEDER FSE de Normandie et de leur contribution aux objectifs de la stratégie Europe 2020 réalisée par le consortium Teritéo/Aster Europe/Dictys Conseil en 2018- 2019
- Une évaluation de l'assistance technique des programmes européens FEDER FSE IEJ FEADER 2014-2020 réalisée par Edater en 2019.

5 évaluations d'impact :

Pour pouvoir porter un jugement sur les interventions, comprendre comment elles ont été mises en œuvre et si elles ont fonctionné, plusieurs évaluations d'impact ont été menées correspondant aux priorités du programme :

- Évaluation du plan Normandie Bâtiments durables réalisée par le consortium Atena et Batitrend en 2019-2020
- Évaluation d'impact des ENR réalisée par le consortium Edater et Eco 2 initiative en 2020-2021
- Évaluation d'impact du FEDER numérique pour l'appui à la transformation numérique des acteurs et des territoires en Normandie, réalisée par le consortium Edater et Ocilia en 2021-2022
- Évaluation d'impact du FSE et de l'IEJ réalisée par le consortium Teritéo et Sauléa en 2022/2023
- Évaluation d'impact de l'approche territoriale du FEDER réalisée par le consortium Teritéo et Aster Europe en 2022/2023

L'évaluation d'impact du plan Normandie Bâtiments durables a regroupé l'évaluation du FEDER et l'évaluation de la politique régionale à laquelle il était adossé. Cette synchronisation entre évaluation des dispositifs régionaux et des programmes européens qui offre l'avantage de mesurer à l'échelle du territoire normand les effets globaux d'une politique sera réitérée dans le nouveau plan d'évaluation 2021-2027.

3 évaluations ex ante

Afin d'accompagner l'élaboration du nouveau programme 2021-2027 dans sa dimension stratégique et prospective, trois évaluations ex ante ont été réalisées :

- L'évaluation ex ante des instruments financiers FEDER FSE+ FEADER FEAMP réalisée par Ernst and Young, 2020-2022, qui a donc porté sur les modalités de soutien des fonds à la compétitivité des entreprises sur la période 2014-2020
- L'évaluation environnementale stratégique du FEDER FSE+ 2021-2027 réalisée par Ernst and Young, 2020-2022
- L'évaluation des stratégies de spécialisation intelligente de Basse et Haute Normandie pour le FEDER 2014-2020 et l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente normande pour le FEDER 2021-2027, confiée au consortium Alcimed et Erdyn 2020-2022, qui s'est intéressée au soutien des actions de recherche et d'innovation régies par le cadre de la S3.

Parallèlement, l'évaluation environnementale stratégique du programme 2014-2020 a fait l'objet en 2020-2021 d'une réactualisation conduite par le cabinet Albéa.

L'Autorité de Gestion a ainsi globalement rempli ses obligations réglementaires en matière d'évaluation mentionnées dans les articles 54, 55, 56 du Règlement (UE) N° 1303/2013 du Parlement et du Conseil Européen.

- Gouvernance et coordination

La mission Évaluation est rattachée depuis 2018 au service Contrôle de Gestion et Évaluation qui gère l'ensemble des évaluations de la collectivité (politiques régionales et fonds européens) au sein de la Direction Finances et Appui au Pilotage (DFAP), sous l'autorité de la DGA Ressources et Performance, Vie et évolution de la collectivité, dans un souci de cohérence et d'application du principe d'indépendance fonctionnelle. Cette centralisation favorise le bon respect des principes, des règles, des méthodes et du fonctionnement de la démarche évaluative, tels que définis dans la Charte de la Société Française de l'Évaluation, dont la Région Normandie est adhérente. Le pilotage et le suivi des évaluations des FESI au sein du Service Contrôle de Gestion et Évaluation représente depuis 2020, un ETP et demi, soit une augmentation de 50% du personnel dédié à cette fonction. L'AG s'est également efforcée de faire monter en compétence méthodologique ces agents au travers de stages de formation effectués auprès de différents organismes (Afigese, Quadrant). L'acculturation des agents et des élus à l'évaluation et à la méthodologie appliquée en Normandie est également favorisée par la diffusion du Guide de l'évaluation élaboré par le SCGE en 2020.

Les stratégies d'évaluation et les plans annuels d'évaluation sont présentés et validés en Comité de Direction Générale réunie en « Revue des évaluations ».

La comitologie des évaluations a permis d'associer les élus de la Région, les acteurs du programme et les partenaires des domaines d'intervention dans le pilotage, la coordination et le suivi des travaux. Deux membres du CESER sont systématiquement invités.

Conformément à l'article 54 du règlement 1303/2013, les évaluations ont toutes été menées par des organismes externes à l'Autorité de Gestion, indépendants sur le plan fonctionnel et experts en matière d'évaluation et/ou sur les thématiques évaluées.

- Restitution et utilisation

Les différents travaux d'évaluation ont été présentés et examinés par le Comité Régional de suivi interfonds regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du programme.

Le rapport final de chaque évaluation fait maintenant systématiquement l'objet d'une synthèse communicante, rédigée dans un format pédagogique illustré de représentations graphiques, disponible sur les sites de la Région et de l'Europe en Normandie. Ceci afin de favoriser son appropriation par les acteurs, les porteurs et les bénéficiaires finaux. Les livrables finaux sont également disponibles sur le site l'Europe s'engage en Normandie.

Depuis 2023, le service Contrôle de Gestion et Évaluation a initié une nouvelle procédure pour accompagner les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des recommandations et ainsi, augmenter le potentiel d'utilisation des résultats issus des évaluations. Cette démarche a été effective notamment pour les évaluations d'impact du FSE et de l'IEJ et pour l'évaluation d'impact de l'approche territoriale FEDER et sera amplifiée au cours de la nouvelle programmation, pour une meilleure qualité de l'intervention publique de l'Autorité de Gestion au travers des Fonds européens.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La stratégie de communication 2014-2020 s'articulait autour de trois axes :

- Communiquer sur les financements européens afin de favoriser la programmation des crédits ;
- Communiquer sur les projets pour valoriser l'action de l'Union européenne en Normandie ;
- Communiquer sur le rôle d'autorité de gestion de la Région.

Les principales actions à retenir sont :

- Le lancement du site Internet www.europe-en-normandie.eu en février 2017 en remplacement des anciens sites des ex-régions Basse-Normandie et Haute-Normandie. Il s'agit du portail central d'information sur les financements européens pour le territoire normand. Sur ce site ont notamment été relayés les appels à projets FEDER et le Document de mise en œuvre du Programme opérationnel, principaux vecteurs des possibilités de financement ;
- L'organisation régulière de réunions de présentation thématiques, pour diffuser les informations sur les appels à projets et dispositifs permettant un soutien des fonds européens. Ces réunions ont pu se dérouler en présentiel ou au format webinaire depuis 2020 ; ce fut le cas pour les bailleurs sociaux, les organismes de formation mais aussi plus largement pour présenter les actions mises en place peu avant la clôture pour faciliter les demandes de paiement des bénéficiaires : tutoriels vidéo pour le dépôt sur le système d'information, sur les dates de fin d'éligibilité des dépenses, etc. Ces webinaires ont rencontré un vif succès avec plus de 60 participants par session ;
- La mise en place d'une newsletter mensuelle depuis avril 2017, recensant les actualités des politiques européennes, de Bruxelles, mettant également l'accent sur les possibilités de financement et les projets soutenus. Celle-ci est désormais transmise à environ 4 170 destinataires, avec un taux de lecture de plus de 25% avec environ 1500 confirmations de lecture par envoi ;
- L'activation de comptes « Europe en Normandie » sur plusieurs réseaux sociaux. Leur popularité a été croissante sur la période de programmation, avec à date près de 1000 abonnés sur LinkedIn contre 250 en 2022. Ceci s'explique par une augmentation de la fréquence de publication, le relais par d'autres acteurs institutionnels (y compris la Commission européenne) et la diffusion de supports pédagogiques, par exemple concernant les obligations de publicité, qui suscitent un fort intérêt des porteurs de projets et bénéficiaires.
- L'édition de plaquettes de présentation des financements européens à 3 000 exemplaires, distribuées lors de tous les événements organisés par l'AG, en particulier les Comités de suivi ;
- L'édition d'un guide du porteur de projets au format numérique et papier, diffusé par l'intermédiaire des services instructeurs de la Région à l'occasion de leurs échanges avec les porteurs de projets et les bénéficiaires.

La communication sur les projets visait à valoriser l'action européenne en Normandie en mettant l'accent sur des projets emblématiques, exemplaires ou à forte valeur ajoutée. Il s'agissait notamment de développer la connaissance des acteurs publics et privés partenaires de la Région, des médias et plus largement du grand public sur le soutien des fonds européens sur le territoire normand. A cette fin les actions suivantes ont été menées :

- La rédaction de communiqués de presse et l'organisation de points presse à l'occasion des Comités de suivi et Comités régionaux de programmation (CRP), ces derniers ayant également été délocalisés une fois par an dans un lieu extérieur ayant bénéficié d'un soutien des fonds européens ;
- La constitution d'un recueil des projets illustrant les différents axes du programme ;
- Des présentations et visites de projets à destination de la Commission européenne et des médias locaux en présence d'élus et agents de la Région. Celles-ci ont surtout eu lieu à l'occasion des Comités de suivi présentiels et s'accompagnaient de la participation des porteurs de projets en tant que témoins du soutien des fonds européens ;
- Le relais et la mise en lumière régulière, sur le site internet www.europe-en-normandie.eu et les réseaux sociaux « Europe en Normandie », de projets soutenus par les fonds européens ;
- La définition et la mise en œuvre d'une campagne de communication entre 2018 et 2020 destinée à faire connaître les normands qui ont réussi leurs projets grâce aux financements européens. Plutôt que de communiquer sur la facilité d'accès des FESI, la campagne s'appuyait au contraire avec un ton décalé sur la réputation de complexité des démarches pour valoriser les porteurs de projets comme des « super-héros », avec des messages courts et percutant présentant les projets qui avaient pu bénéficier d'un soutien. Cette campagne s'est déclinée en plusieurs formats : affichage de panneaux urbains et abribus, diffusion sur le web et les réseaux sociaux, diffusion dans la presse locale écrite et radio, distribution d'affiches et de cartes postales lors de rencontres publiques, encarts dans la presse régionale, etc. ;
- La participation aux événements organisés à l'occasion du « Joli mois de l'Europe », avec des contributions aux actions mises en place par l'ANCT, le CREAN ou les centres Europe Direct, qui ont par exemple pris la forme de reportages vidéos tournés par des jeunes sur l'action de l'Europe en Région ;
- L'évènement des « Etoiles de l'Europe en Normandie », dont l'objectif est de promouvoir et récompenser l'excellence des projets normands soutenus par les fonds européens et qui a fait l'objet d'une campagne de communication presse et réseaux sociaux. La première édition exclusivement tournée vers des projets soutenus par les programmes 2014-2020 était ouverte au grand public. 21 projets nominés, répartis dans 7 catégories, ont été proposés au vote d'un jury composé de personnalités publiques. Le public participant a également eu la possibilité de décerner un prix « coup de cœur ».

Enfin, la communication sur le rôle de la Région visait à promouvoir la Normandie en tant qu'AG et à faire entendre sa voix à Bruxelles. Les actions mises en place en ce sens ont ainsi visé tant les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels que les partenaires, mais également les collaborateurs internes à la région Normandie. On peut relever notamment :

- L'organisation d'évènements autour des grandes étapes de gestion des PO, en particulier au lancement de la programmation et à l'occasion de la signature des conventions avec les OI
- La création d'une newsletter de l'antenne de Bruxelles, visant à informer les acteurs normands des sujets européens qui les concernent et à donner de la visibilité aux actions européennes en Région ;
- La mobilisation de la Région Normandie dans la poursuite de la gestion des fonds européens, par exemple avec une contribution sur l'avenir de la politique de cohésion en octobre 2016 puis, dès 2019, des ateliers de concertation avec les partenaires et acteurs normands afin d'élaborer le programme 2021-2027.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

L'AG a fait le choix d'utiliser un axe urbain, l'axe 4 « Soutenir le développement d'espaces urbains durables » pour mettre en œuvre une démarche de développement urbain durable. 4 territoires ont été retenus dans le cadre de l'appel à candidature lancé en 2015 :

- Communauté de l'agglomération havraise: 12,2M€ FEDER
- Métropole Rouen Normandie :14,1M€ FEDER
- Seine Normandie Agglomération : 4 M€ FEDER
- Communauté d'agglomération Seine et Eure : 4,8 M€ FEDER

Les conventions de délégations ont été signées fin 2016. La programmation a réellement démarré en 2018.

Au 31/12/2024, le taux de consommation est de 100,5%. Ceci démontre le besoin de soutien FEDER sur les thématiques de requalification des espaces urbains, de mobilité durable et de traitement de friches urbaines ainsi que la qualité de l'accompagnement des OI vis-à-vis des porteurs de projets publics pour sélectionner des projets matures.

Les OI de la Métropole Rouen Normandie et la CA Seine Eure sont en surréalisation avec respectivement 103% et 101 % alors que les OI CU du Havre Seine Métropole et Seine Normandie Agglomération ne sont pas parvenus à consommer l'intégralité des enveloppes (respectivement 94% et 93%). En effet, ces territoires n'avaient plus de projets assez matures pour programmer et certifier dans la temporalité de la programmation.

Ces projets ont permis la réhabilitation de 319 Ha de friches urbaines.

40% des dossiers programmés ont été portés directement par les EPCI conventionnés comme OI par l'AG. Conformément aux conventions de délégations de tâches d'OI, le dépôt et le suivi des dossiers par un EPCI était fait en tenant compte de la séparation fonctionnelle pour éviter tout conflit d'intérêt.

Malgré l'atteinte des objectifs de programmation sur l'axe 4, l'AG s'est interrogée sur la poursuite du dispositif en 2021-2027. Il ressort de l'évaluation réalisée en 2018 que l'intérêt des OI dans la mise en place de stratégies urbaines intégrées sur leur territoire et la plus-value de leur rôle dans la mobilisation des crédits européens a été important. Néanmoins, et bien que l'AG ait délégué le minimum de tâches requis par la réglementation, les acteurs, AG comme OI ont souligné la lourdeur du système. La mise en place d'un tel dispositif pour des enveloppes dans certains cas assez limitées se justifiait d'autant moins. De plus, la pré-affectation des enveloppes financières peut également s'avérer une difficulté pour l'AG dans le pilotage de son programme, notamment dans le cadre d'un axe urbain. En cas de difficulté de programmation d'un territoire, l'AG ne dispose d'aucun levier pour rattraper les retards de programmation et d'atteinte des cibles des indicateurs. L'évaluation recommandait donc la recherche de souplesse dans le dispositif de mise en œuvre en vue de la prochaine génération de programmes, ce qui a été fait sur 2021/2027 avec le choix d'une priorité 5 mise en œuvre par le biais d'un « autre type d'outil territorial » en sélectionnant des dossiers conforme aux stratégies déjà existantes des territoires.

La population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (CO37) était de 946 088 habitants fin 2023 pour le PO HN. Les opérations FEDER menées grâce à l'axe urbain ont donc pu impacter indirectement près de 30% de la population normande (source INSEE nombre d'habitants en Normandie au 01/01/24 de 3 327 000 habitants) et environ 50% de la population de l'ex Haute-Normandie (chiffres population des départements en 2021 / INSEE).

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Un nouveau plan d'animation et de communication a été adopté en 2023 afin de favoriser l'utilisation finale des crédits. Dans un contexte de clôture de la programmation 2014-2020, l'accent a été mis sur l'accompagnement des bénéficiaires dans la préparation de leurs dernières demandes de paiements.

Pour rappel, un nouveau site europe-en-normandie.eu a été mis en ligne courant 2021, pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux différentes ressources pédagogiques que la Région élabore et ainsi faciliter leurs démarches, grâce à la rubrique « kit pour mes démarches ». Une rubrique spécifique intitulée « faire sa demande de paiement 2014-2020 » a été créée en 2023. Elle comprend des tutoriels des notices et des webinaires à l'attention des bénéficiaires sur des thématiques spécifiques.

L'autorité de gestion a proposé des webinaires sur les sujets suivants : préparer sa demande de paiement sur l'outil, respecter les règles de commande publique, bien déclarer ses dépenses de personnel. En parallèle, l'autorité de gestion a créé plusieurs tutoriels vidéo (usage de l'extranet, bonnes pratiques de

gestion, demande d'aides, paiements, obligations de publicité). Elle a également renforcé son offre documentaire en créant ou actualisant de nombreux supports disponibles en format numérique (guide des porteurs de projets, guide de publicité, guide des indicateurs).

L'objectif de ces actions de communication était d'effectuer un rappel des éléments constituant la demande de paiement et d'identifier les bonnes pratiques et points de vigilance afin de fluidifier les paiements 2014-2020 et d'accompagner les bénéficiaires dans la clôture de leur dossier.

En parallèle de ces actions destinées aux bénéficiaires, des actions complémentaires ont été mises en place au sein de l'autorité de gestion afin d'améliorer la qualité de gestion. En 2023, malgré la cyberattaque subie par la Région en décembre 2022, la totalité des sessions de formation prévues ont pu se tenir, éventuellement après un report. La liste des thématiques de formation s'est étoffée pour proposer jusqu'à 34 formations différentes sur les fonds européens. Au-delà du plan de formation, l'autorité de gestion a renforcé son offre de services interne, notamment en créant de nouveaux outils d'animation internes. Un outil de type « WIKI » a été mis en place : il s'agit d'une unique plateforme de ressources dédiée aux fonds européens dans la collectivité. Elle permet de sécuriser la gestion des fonds en assurant une diffusion régulière des informations relatives aux règles et procédures et en favorisant leur appropriation par tous les services de la collectivité.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Sans objet

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

--

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☐ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Entre 2014 et 2020, la Normandie a réalisé des progrès significatifs en matière d'innovation sociale grâce au soutien du FEDER.

Dans le secteur de l'ESS, le FEDER a cofinancé des projets visant à renforcer les acteurs de l'ESS, favorisant la création d'entreprises et l'augmentation des emplois salariés dans ce secteur. Ces actions ont permis de renforcer le tissu économique local tout en répondant aux enjeux sociaux et environnementaux de la région.

À titre d'exemple, le dispositif d'accompagnement à la consolidation et au développement des structures de l'ESS porté par l'association SOCIALCOBIZZ, co-financé à hauteur de 191K€ par le FEDER, est un marqueur d'innovation sociale à plusieurs titres. Tout d'abord, le projet vise à soutenir et développer les structures de l'ESS en Normandie, un secteur clé pour un développement économique inclusif et durable. Par ailleurs, en promouvant des modèles économiques différents de ceux de l'économie traditionnelle, le projet favorise une économie locale et résiliente. En outre, le projet apporte des réponses aux enjeux contemporains en intégrant des initiatives en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire, et de l'inclusion sociale. Enfin, Social CoBizz offre un accompagnement personnalisé et des formations pour les porteurs de projets, renforçant ainsi les compétences locales et favorisant l'innovation sociale.

Dans le secteur du numérique, plusieurs initiatives d'innovation sociale ont également été développées. À titre d'exemple, il convient de citer le projet de Construction d'un Jumeau Numérique pour modéliser l'état de santé d'un territoire : cas des allergènes pollens et moisissures. Ce projet cofinancé par le FEDER à hauteur de 394K€, vise à créer une réplique numérique d'un territoire pour suivre et anticiper les effets du changement climatique, simplifier la prise de décision et faciliter la co-construction des projets d'aménagement. Ce projet est une bonne illustration d'innovation sociale. Il encourage la participation active de diverses parties prenantes ce qui permet de co-construire des solutions adaptées aux besoins réels du territoire ; en fournissant un outil de simulation et de prévision, il aide à prendre des décisions éclairées ; il vise à rendre les données et les analyses accessibles à tous, facilitant ainsi la transparence et l'inclusion dans le processus décisionnel, ce qui permet aux citoyens de mieux comprendre les enjeux et de participer activement aux discussions sur l'avenir de leur territoire.

Enfin, dans le domaine du développement territorial, la création d'une pépinière d'entreprise numérique à Louviers est un bon exemple de projet vecteur d'innovation sociale. Situé sur un ancien site industriel, ce hub a redonné vie à un ancien site de production de vinyles et de disques compacts en le transformant en un espace moderne dédié à l'innovation. Il accueille une pépinière numérique qui offre bureaux, salles de réunion, et espaces de co-working pour les startups et les jeunes entreprises du secteur numérique, favorisant la création d'emplois et le développement économique local. Le projet a par ailleurs intégré des pratiques respectueuses de l'environnement, comme l'utilisation de matériaux recyclables et la transformation des déchets en matériaux

réutilisables. En plus de la pépinière numérique, le Hub 4.0 propose des espaces de co-working et des formations pour encourager le partage de connaissances et le développement des compétences numériques.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Le programme opérationnel Haut-Normand FEDER-FSE pour la période 2014-2020 a mis en œuvre plusieurs mesures pour répondre aux besoins des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté et des groupes vulnérables en finançant divers projets visant à améliorer les conditions économiques et sociales de la région. Ces mesures ont concerné différents secteurs :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales
- Le renforcement de l'utilisation des technologies numériques. Dans le cadre de l'objectif stratégique 1.5 visant à accroître l'utilisation des technologies numériques à vocation non marchande, le FEDER a soutenu 48 projets au cours de la programmation 2014/2020, poursuivant ainsi l'objectif fixé dans le programme opérationnel de réduction des inégalités sociales et en particulier des risques d'exclusion sociale.
- La réhabilitation thermique des logements collectifs 39 projets de rénovation thermique des logements collectifs ont été cofinancés au titre de l'objectif stratégique 2.2 visant à augmenter la performance énergétique du bâti. Ces projets de rénovation thermique avaient pour but d'améliorer l'isolation des logements sociaux, permettant de diminuer la facture énergétique des ménages et plus particulièrement des publics en situation de précarité énergétique.
- L'orientation et la formation des publics en difficultés : des programmes de formation continue ont été mis en place pour les adultes en situation de précarité. Ces programmes ont permis à de nombreux participants d'améliorer leurs qualifications et d'accéder à de meilleures opportunités professionnelles. À titre d'exemple, le programme de formations des demandeurs d'emploi, porté par la Région Normandie et cofinancé par le FSE (IEJ) à hauteur de 15,2M€, a délivré des formations qualifiantes à un grand nombre de demandeurs d'emploi leur permettant d'acquérir des qualifications reconnues et augmentant ainsi leurs chances de trouver un emploi stable et de sortir de la précarité.
- La création d'emploi : le FEDER a financé des projets visant à soutenir les petites et moyennes entreprises et les start-ups, par le biais de subvention et d'instruments financiers en vue de développer l'innovation, la recherche et le développement. Cela a permis de créer de nouveaux emplois dans des secteurs en croissance ou de maintenir les actifs normands en emploi notamment pendant la période de crise liée à la pandémie de COVID.

Ces initiatives ont permis de réduire les disparités économiques et sociales, contribuant ainsi à une meilleure cohésion sociale et à une amélioration globale des conditions de vie en Haute-Normandie.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La stratégie UE 2020 est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'UE sur une période de dix ans (adoptée le 17 juin 2010 par les États membres).

Axée sur les investissements dans la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, elle identifie 5 objectifs quantifiés à l'échelle de l'Union européenne et entend créer une nouvelle forme de « gouvernance économique » pour mieux piloter la réalisation de ceux-ci. Ces cinq grands objectifs concernent l'emploi, la recherche et le développement, le climat et l'énergie, l'éducation, ainsi que l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté.

Ces objectifs sont divisés en initiatives phares détaillant les modalités opérationnelles. Le PO constitue une déclinaison concrète de ces objectifs.

Emploi : la majorité des mesures des programmes ont permis de contribuer à un taux d'emploi satisfaisant de près de 75 % des actifs, même si des difficultés subsistent concernant le taux d'emploi des plus jeunes

L'objectif de l'indicateur clé UE 2020 était d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour les 20-64 ans. Cet objectif est quasi-atteint à la clôture du PO. Il est en 2022 de 74,2 % en Haute-Normandie, alors qu'il était seulement de 66,8% au moment de l'écriture du programme en 2014. Il a globalement évolué de manière positive tout au long de la décennie 2014-2024.

Le PO haut-normand comprend une spécificité : la possibilité de soutenir spécifiquement l'emploi des jeunes grâce au soutien de l'IEJ (investissement pour l'emploi et la jeunesse). Le PO précise en effet qu'il existe des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les jeunes haut-normands en matière d'accès à l'emploi. L'objectif de l'IEJ est d'accompagner tout particulièrement les jeunes vers une intégration durable sur le marché du travail afin de faire baisser le taux de chômage des jeunes relativement élevé dans la région au moment de l'écriture du programme. Cet investissement a globalement porté ses fruits : le taux d'emploi des 15-24 ans a évolué positivement, passant de 29,2 % à 34,8%. Il reste toutefois inférieur au taux bas-normand, qui dépasse actuellement les 40 % de taux d'emploi. La Région souhaitait favoriser l'entrée et/ou le retour des jeunes dans l'emploi en leur apportant le soutien, l'accompagnement et les compétences nécessaires à leur insertion durable sur le marché de l'emploi.

Enfin, concernant l'emploi des plus de 55-64 ans, celui-ci a évolué également positivement, passant de 41,4 % au moment de l'écriture du Programme en 2013 à près de 55 % en 2022.

Les actions déployées à travers le PO Haute-Normandie contribuent effectivement au développement de l'emploi sur les territoires. On peut souligner notamment les projets visant à favoriser la création/reprise/transmission d'entreprises sur le territoire normand et les initiatives facilitant le renforcement de la croissance des TPE/PME.

On retrouve ainsi de nombreuses interventions permettant d'aider les chefs d'entreprises dans leurs projets (accompagnement à la créativité dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, accompagnements personnalisés à la création d'entreprise, sensibilisation à la culture de l'entrepreneuriat...) et qui contribueront à améliorer la situation de l'emploi en région. En outre les soutiens en faveur d'outils comme Normandie Participations, des dispositifs « impulsions développement » viennent compléter l'offre d'accompagnement en faveur des entreprises.

De manière plus indirecte, les soutiens à la Recherche et à l'Innovation (augmentation des moyens techniques et humains) et en particulier les interventions ciblées sur les thèmes porteurs offrant des perspectives en termes de débouchés économiques (thèmes retenus au sein des stratégies d'innovation) concourent également à l'objectif d'amélioration de l'emploi en région.

Enfin, la contribution des actions co-financées par le FSE aux objectifs UE 2020 en matière d'emploi s'apprécie notamment au regard des actions de formation et d'orientation professionnelle mises en œuvre : les actions du FSE vont y contribuer en accompagnant les demandeurs d'emploi à acquérir des compétences et des qualifications dans ces domaines.

Recherche et Développement : des actions cohérentes avec la stratégie UE 2020 mais des indicateurs encore en deçà des objectifs fixés

Depuis 2007, les régions européennes mettent en place une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI). En 2014, ces SRI ont intégré l'approche par la « spécialisation intelligente ». Celle-ci implique une sélection de domaines ou secteurs technologiques spécifiques pour lesquels le territoire dispose d'atouts différenciants, et sur lesquels prioriser et concentrer les investissements afin d'en optimiser les retombées économiques. La définition d'une Stratégie Régionale de l'Innovation — Spécialisation Intelligente (SRI-SI) est une condition ex ante à l'obtention des fonds structurels et d'investissements européens.

La Normandie présente de nombreux atouts dans le domaine de la recherche et de l'innovation, des formations spécialisées en lien avec les secteurs économiques du territoire, ainsi que des infrastructures scientifiques d'excellence (richesse interdisciplinaire, équipements en moyens d'essais...) au service de projets de territoire. Néanmoins, la recherche doit monter en gamme et en taille de façon à avoir les capacités suffisantes pour bénéficier aux acteurs économiques, tant en termes de création d'entreprises que de projets de recherche, de projets de recherche collaborative, de développement, d'innovation et de transferts au profit des entreprises locales, en vue de développer et pérenniser des secteurs économiques stratégiques en lien avec la S3 et le SRDEII et en s'inscrivant dans les orientations de l'annexe D du rapport pays France (renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale, l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents).

Les travaux de recherche et développement effectués sur le territoire français ont représenté une « dépense intérieure de recherche et développement » de 55,3 Md€ en 2021, soit 2,2 % du PIB. Ces montants sont inférieurs à l'objectif qui avait été fixé par l'UE dans le cadre de la « stratégie Europe 2020 » (3 % du PIB). L'objectif est encore plus en difficulté en Haute Normandie, avec 1,3 % du PIB consacré aux dépenses de recherche et développement en 2021 et 2022. (NB : Le pourcentage est identique pour les deux ex-régions haut et bas normandes)

Plusieurs facteurs rendent l'atteinte des objectifs délicate :

- l'absence de pôle industriel d'envergure internationale tel l'aéronautique et le spatial en Occitanie,
- la proximité de l'Île-de-France où se concentre à la fois une grande part de la recherche nationale et les centres de décisions des grandes entreprises,
- le nombre réduit de pôles de compétitivité.

La Commission européenne a confirmé sa volonté de mettre la recherche et l'innovation au centre de la politique de cohésion à la suite du renouvellement de la stratégie de Spécialisation intelligente pour la période 2021-2027. Un travail collaboratif de découverte entrepreneuriale a ainsi été amorcé entre octobre 2019 et juillet 2020 avec les acteurs normands pour coconstruire la S3 2021-2027 de la région Normandie (ateliers de travail, enquête en ligne, organisation de groupes d'experts, entretiens individuels, suivi des travaux par un Comité de pilotage). Il a permis le ciblage de domaines de spécialisation, ainsi que la définition d'axes de développement communs et de priorités de travail partagées pour la période 2021-2027.

Changement climatique et Energie

L'atteinte des cibles du Paquet Energie-Climat constitue un réel enjeu, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de la Normandie et donc du PO haut-normand. Le paquet énergie-climat, adopté en décembre 2008, définit trois objectifs à l'horizon 2020, dits « 3 x 20 » : une réduction de 20 % des émissions de GES par rapport à 1990 ; une augmentation à 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale brute ; une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.

En 2023, l'Agence européenne pour l'environnement a publié un rapport indiquant qu'à l'échelle européenne, ces objectifs sont atteints. Concernant la baisse des émissions de GES entre 1990 et 2020, l'objectif est atteint (-31%). Les émissions de GES ont diminué également en Normandie. En 2018, les émissions annuelles de GES s'élèvent à 32 113 Kteq.CO2 en Normandie. Elles s'établissent en 2021 à 28 537 129 en teqCO². Les secteurs les plus émetteurs de GES en Normandie sont l'agriculture, l'industrie hors énergie, les transports routiers, le résidentiel.

Concernant l'atteinte des 20% de renouvelable dans l'énergie en 2020 : l'objectif est également atteint en France (21,3%) et en Normandie. Depuis, la Région va plus loin en se fixant un nouvel objectif ambitieux : Atteindre 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Elle mène une politique volontariste pour faire progresser la part des énergies renouvelables dans sa production. Son potentiel est exceptionnel avec entre autres, en Haute-Normandie, un tissu industriel situé sur l'Axe Seine stratégique notamment pour l'hydrogène.

Le PO contribue à la réduction de la consommation d'énergie prioritairement à travers sa mobilisation dans la réhabilitation énergétique des logements sociaux. Dans le domaine des transports, la contribution du PO est réelle avec le tramway de Rouen (prolongement de la ligne T4), le soutien au développement du vélo (pistes cyclables) et enfin le financement des pôles d'échanges multimodaux.

La Haute-Normandie dispose d'un patrimoine naturel riche et qui bénéficie de divers systèmes de protection et de valorisation. Ce dernier est cependant menacé par des risques anthropiques importants dont l'intensité et l'ampleur sont susceptibles d'évoluer défavorablement sous l'effet du changement climatique et de la pression anthropique. Il existe donc un fort enjeu de mise en œuvre d'actions de prévention et de protection de la population face à ces risques naturels, notamment de submersion marine, d'inondation et d'érosion en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire, en renforçant les ouvrages de protection contre l'érosion, en relocalisant certaines activités et en adaptant l'architecture locale. Le PO Haute-Normandie a fortement contribué en finançant des programmes de soutien et de restauration de la biodiversité.

Il faut enfin souligner au cours du PO la création du GIEC Normand, en 2019 pour permettre à la Région, aux élus et aux acteurs du territoire d'intégrer les impacts du changement climatique dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et leurs actions.

Education

L'augmentation du niveau de qualification et la lutte contre le chômage sont deux priorités majeures du PO via le financement du FSE. Les dynamiques démographiques en Normandie accroissent en effet les tensions sur le marché du travail et affectent la structure par âge et les niveaux de diplôme de la population active, caractérisée par :

- une forte part d'ouvriers et d'emplois peu qualifiés et une sousreprésentation de cadres ;
- un niveau de diplôme structurellement inférieur à la moyenne nationale ;
- un taux de recours important à l'intérim et une part importante de contrats courts dans les recrutements.

Le rapport 2020 pour la France pointe une amélioration globale de la situation du marché du travail avec un chômage qui reste cependant élevé pour les groupes défavorisés, une amélioration de la situation des jeunes et certains secteurs qui commencent à être confrontés à des pénuries et des inadéquations de compétences. La Normandie est confrontée à ces mêmes défis structurels.

Si en Basse-Normandie, le taux de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation a évolué à la baisse tout au long du programme, la situation est différente pour la Haute-Normandie : ce même taux est resté globalement stable depuis 2013 (13% environ).

En termes de formation initiale et d'orientation, la Normandie se caractérise par la surreprésentation de la voie professionnelle dont l'apprentissage et les filières courtes, professionnelles et technologiques. En outre, les élèves et leurs parents font face à un déficit d'information et d'accompagnement. Peu de jeunes bénéficient de stage en entreprise ou d'expériences de découverte en milieu professionnel alors même que ces voies sont plébiscitées (33,5% des demandes d'orientation pour les élèves de 3ème se font vers la voie professionnelle, soit 4 points de plus que la moyenne nationale de 29,5%) et que le décrochage scolaire est important (10,5%, contre 10,1% dans le reste de la France). La situation s'est toutefois améliorée sur le niveau d'études global pour les élèves qui y ont accès ; en 2013, 25 % de la population âgée de 25 à 64 ans avait un niveau d'études supérieures. Dix ans plus tard, ce chiffre est de 35 %.

Concernant l'apprentissage, si la région affiche une part d'apprentis chez les jeunes supérieure à la moyenne nationale (4ème rang), ses effectifs sont en baisse depuis 10 ans et les taux d'abandon restent élevés (1 apprenti sur 5).

Pauvreté et exclusion sociale

La pauvreté recouvre une pluralité de situations, qu'il est difficile de caractériser en une seule définition ou par un seul indicateur. Selon l'INSEE, dans son acception monétaire, la pauvreté apparaît moins fréquente et moins intense en Normandie qu'en moyenne nationale. La Seine-Maritime est cependant plus touchée en Haute-Normandie. Dans chaque classe d'âge, les Normands sont moins exposés à la pauvreté que l'ensemble de la population française. Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, situations familiales spécifiques, logements inadaptés, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité). Concernant le volet monétaire, le revenu des ménages privés par habitant est passé de 16 300 € par an en 2012 à 18100 € en 2022 pour les hauts-normands (montants sensiblement identiques à la Basse-Normandie).

En 2019, une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été mise en place, déclinée au niveau local. Elle a permis à l'État et aux conseils départementaux d'encourager et de financer des projets tendant à éviter la reproduction des inégalités dès la naissance, à soutenir la parentalité et l'insertion sociale et professionnelle, à limiter le non-recours aux droits de la part des bénéficiaires potentiels... Dans ce cadre, les programmes FSE nationaux ont permis de contribuer à la réduction de la pauvreté en Normandie.

Le Programme haut-normand est davantage intervenu sur la partie liée à la formation des demandeurs d'emplois (cofinancements des marchés de formation, soutien à l'acquisition des savoirs de base et de compétences clés). Si le FEDER permet d'augmenter les chances d'accès à l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs, et de stimuler la compétitivité, le FSE et l'IEJ ont permis le développement des compétences et des qualifications. Parmi les 147 773 stagiaires bénéficiaires des formations financées par la Région (2016-2021) : 32 % ont bénéficié d'une formation soutenue par le FSE.

En Haute Normandie, les actions soutenues par le FSE et l'IEJ ont concerné notamment les jeunes, souvent en risque à une situation précaire ainsi que les personnes défavorisées. Elles ont permis de soutenir des parcours visant l'obtention d'une qualification dans l'objectif d'accéder à l'emploi. 14,3 M€ de l'IEJ a été programmé pour en cofinancement du contrat d'accès à la qualification, et 11,8M€ en cofinancement de la formation des demandeurs d'emploi. Enfin, près de 800 000€ d'IEJ programmé l'a été en subventionnement des écoles de production (notamment métallurgie et restauration).

Les actions cofinancées par le FSE et l'IEJ permettent de toucher des publics très éloignés de l'emploi.

Au-delà de cofinancer des formations achetées par la Région dans le cadre de son Plan de formation régional (PFR), le FSE a directement soutenu des structures d'insertion, en particulier sur l'animation d'« ateliers de pédagogie personnalisée » qui touchent des personnes en situation fragile, très éloignées d'un parcours de formation et/ou d'accès à l'emploi.

L'évaluation d'impact du Fonds social européen et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes réalisée en juillet 2023 par un prestataire indépendant a conclu à la pertinence des dispositifs au vu des objectifs de la stratégie Europe 2020 et des effets-leviers financiers importants.

Enfin, d'autres opérations soutenues par le FEDER contribuent à lutter contre les différentes difficultés que rencontrent les personnes en situation de précarité : c'est particulièrement le cas des opérations visant à la réhabilitation thermique des logements collectifs et par voie de conséquence à diminuer les coûts énergétiques.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Le tableau 5 du présent rapport final de mise en œuvre traduit l'atteinte globale des cibles 2023 fixées dans le cadre de performance. Concernant les axes 1 à 4 (FEDER) :

- L'indicateur de réalisation ayant le plus bas niveau d'atteinte concerne les “capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelables” (CO30), la valeur atteinte s'établissant à 51,48MW sur une cible à 60,00MW soit 86% ;
- L'indicateur de réalisation ayant le plus haut niveau d'atteinte concerne la “superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation” (CO23), la valeur atteinte s'établissant à 1 052,38ha sur une cible à 535,00ha, soit 197%.

Conformément à l'article 6.2 du règlement (UE) n°215/2014, les valeurs atteintes par les indicateurs de performance des axes 1, 2, 3, 4 et 6 représentent au moins 85% de la valeur cible 2023 dans chacun des cas ; elles sont donc réputées atteintes. Les explications relatives au niveau d'atteinte de chaque indicateur de réalisation figurent dans la partie 3.2 du RFMO.

S'agissant de l'axe 5 (IEJ), l'indicateur comptabilisant le nombre de participants de « moins de 30 ans » (IRS1) est atteint à hauteur de 5 060 sur une cible de 6 000, soit 84%. La valeur cible de l'indicateur financier étant atteinte à hauteur de 106% de la valeur cible 2023, la performance de l'axe est donc réputée atteinte d'après le règlement susmentionné.

Concernant l'axe 6 (FSE), l'indicateur de réalisation comptabilisant les « chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée » (CO01) est atteint à hauteur de 27 326 participants sur une cible fixée à 20 364 soit 134%. La valeur cible de l'indicateur financier de l'axe est également dépassée, à 110% : la surprogrammation des crédits explique la surréalisation constatée sur le nombre de stagiaires ayant bénéficié d'actions de formation soutenues par le FSE : ce sont les programmes de formations qualifiantes commandés par la Région qui ont très majoritairement incrémenté cet indicateur. En revanche, la cible de l'indicateur de performance de l'axe 9 concernant le “montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19” (CV30) n'est atteinte qu'à hauteur de 3 642 911,50€ sur 5 990 000,00€, soit 61%. Cette situation s'explique par plusieurs raisons :

- La cible de cet indicateur a été déterminée en pleine crise sanitaire, dans un pas de temps relativement restreint qui n'a pas permis une estimation précise ni une compréhension parfaite de l'indicateur (cf. point ciaprès). En effet, il faut rappeler que le règlement CRII ayant permis l'intervention du

FSE pour l'achat de matériel de protection est paru le 30 mars 2020, tandis que la modification du programme visant à créer l'axe 9 et l'indicateur CV30 correspondant a été soumise au Comité de suivi normand dans sa consultation écrite du 11 au 25 septembre 2020. Dans ce délai, 7 versions successives de la FAQ relative à la CRII et au COVID-19 ont été éditées par l'ANCT (et d'autres sont parues ultérieurement), démontrant le besoin de clarification de la réglementation applicable au fil de son application ;

- L'indicateur CV30 utilise le montant de dépenses comme unité de mesure pour l'atteinte de la cible. Or, en considérant uniquement le montant de FSE comme semblait l'indiquer initialement l'intitulé de l'indicateur, la cible est atteinte : 2 914 329,20€ de FSE ont été programmés et versés aux bénéficiaires, sur une enveloppe de 2 995 000,00€, soit 97%. La différence entre ce ratio et celui en coût total renseigné dans le tableau 5 vient du fait que le taux de cofinancement du FSE a été plus élevé que celui prévu dans le programme : en moyenne, il s'établissait à 80% tandis que le taux de l'axe est de 50% dans le programme. En d'autres termes, l'autorité de gestion a ainsi globalement versé davantage de fonds aux bénéficiaires qu'elle n'en a reçus en remboursement des appels de fonds effectués auprès de la Commission européenne ;
- Enfin, il y a vraisemblablement eu une confusion dans la modification du programme opérée en décembre 2022 : dans les documents soumis au Comité de suivi normand à l'occasion de sa consultation écrite du 13 au 27 septembre 2022, l'autorité de gestion mentionnait pour l'axe 9 ne pas modifier la valeur cible de l'indicateur CV30 tout en citant cette valeur à 3 347 736,00€ dans l'annexe détaillant les modifications proposées. Or, cette valeur est bien différente de celle applicable, et l'autorité de gestion aurait dû motiver et proposer cette modification. Le niveau d'atteinte de la cible aurait alors été de 109%, ce qui est plus représentatif de la réalisation physique des opérations soutenues au titre de l'axe 9.

Pour ces raisons, l'autorité de gestion considère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer de correction financière liée au niveau d'atteinte de la cible 2023 de l'indicateur CV30.

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Sur la période 2014-2020, le programme opérationnel Haute-Normandie prévoyait une maquette de 24,33M€ pour l'axe 5, constituée à parts égales de FSE et d'IEJ.

L'IEJ intervient sur l'OT 8 dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020 Haute-Normandie. Fruit des disparités territoriales entre les anciennes régions, seule la Haute-Normandie a pu bénéficier de l'IEJ. Ce fonds soutient l'amélioration de la qualité des formations, la mise en place de contrats d'accès à la qualification pour les jeunes ou encore de partenariats avec diverses écoles.

L'IEJ a soutenu des opérations visant deux objectifs clefs, « Mettre en œuvre des parcours de formation qualifiants ou non qualifiants reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé » et « Favoriser l'insertion sur le marché du travail des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ».

La très grande majorité des crédits ont été programmés en soutien aux marchés de de la Région, dans le cadre du Contrat d'Accès à la Qualification – dispositif d'appui à l'élaboration d'un projet professionnel et à la définition du parcours pour le mener à bien – et du Programme Régional de Formation. Les crédits restants ont été programmés en soutien aux Ecoles de Production.

Dans sa conception, l'IEJ permet d'apporter une aide complémentaire aux jeunes – et plus précisément les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation - vivant dans les territoires où le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25 % - dont l'ex-Région Haute-Normandie.

En ce sens, les objectifs des opérations soutenues sont cohérents avec ceux poursuivis par la Stratégie Europe 2020. Les participants effectifs correspondent par ailleurs aux groupes cibles, avec 93 % de participants ayant un niveau de qualification infra baccalauréat, et 98 % ayant moins de 25 ans.

La mise en œuvre de l'IEJ a été complexifiée, en matière de programmation, par la validation relativement tardive de l'enveloppe initiale puis son abondement l'année suivante.

Cela explique d'ailleurs en partie la très forte concentration des crédits sur le Contrat d'Accès à la Qualification.

Par ailleurs, le ciblage de publics spécifiques, cohérent avec les orientations européennes, a au départ posé des difficultés à l'ex-Région Haute-Normandie qui n'avait pas pour habitude d'identifier des cibles aussi resserrées – et ouvrait plutôt ses programmes liés à l'orientation professionnelle et la formation à l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire. C'est également une nouvelle pratique que les organismes de formation ont dû s'approprier, avec des retours parfois nuancés : ce ciblage induit en effet une très faible mixité des groupes de formation, et ne permet pas d'échanges intergénérationnels.

Les démarches administratives ont également été alourdies, plus particulièrement en ce qui concerne le recueil de la preuve de qualité de NEET pour l'ensemble des participants. La disponibilité des services de la Région pour échanger à chaque difficulté rencontrée est néanmoins mise en avant.

Les données des participants collectées par la Région et les résultats d'une enquête spécifique menée par le Carif-Oref permettent de voir l'évolution de la situation des participants à l'entrée, à la sortie de l'opération, et 6 mois après la sortie. Les sorties « positives » emploi et formation concernent 22% des participants à la sortie de l'opération, et 34% six mois après la sortie de l'opération.

Concernant les écoles de production, les jeunes bénéficiaires retiennent de leur passage la valeur-ajoutée de l'alternance rapide théorie/pratique, la qualité des relations avec les Maîtres professionnels et les enseignants, ou encore la taille « humaine » du groupe classe qui permet de nouer des relations de qualité. L'accompagnement individuel est également mis en avant, aussi bien pour la recherche d'un appartement que pour l'amélioration de la maîtrise du français pour des publics primo-arrivants.

Ils ont ainsi pu développer des compétences professionnelles en situation « réelle » de commandes de clients, développé des compétences transversales (travail en équipe), défini un projet d'orientation professionnelle, et levé des freins périphériques à l'emploi et à la formation.

Le positionnement de l'IEJ en appui à un marché régional a permis de minimiser les risques de gestion, de simplifier la gestion des opérations par les prestataires de la Région, et d'amenuiser les efforts en termes d'avance de trésorerie.

Les principales difficultés de gestion ont été rencontrées par les Ecoles de Production, portées par des organismes pourtant rompus à la gestion des fonds européens et disposant d'une trésorerie solide. Ces difficultés sont liées à deux points clefs : l'évolution des modalités du soutien par les fonds européens sur la période de programmation, d'une part, et les spécificités du modèle économique des Ecoles de Production, d'autre part.

Ces Ecoles ont en effet d'abord bénéficié des fonds déconcentrés de l'IEJ gérés par l'Etat avant que la Région ne prenne le relais. Ce passage a été accompagné d'une évolution des modalités de calcul de l'assiette des dépenses éligibles à l'IEJ, défavorable et qui n'a pas été bien comprise par les porteurs de projets.

Les opérations mises en œuvre par ces Ecoles ont la particularité de générer des recettes – leur modèle pédagogique reposant avant tout sur une production effectuée dans une situation réelle, en réponse à une demande de clients. Ces recettes de production sont aujourd'hui retranchées de l'assiette de dépenses éligibles à l'IEJ.

A une échelle plus globale, les objectifs stratégiques de l'IEJ sont cohérents avec les orientations des cadres stratégiques pour l'action de la Région en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'orientation et de formation professionnelle. Les fonds IEJ ont permis à la Région d'amplifier ses moyens d'intervention.

La Région est engagée depuis 2019 aux côtés de l'Etat dans la déclinaison d'un Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences. Or, les jeunes (moins de 25 ans) les plus éloignés de l'emploi (diplômés d'un niveau baccalauréat au maximum) sont l'un des publics prioritaires de cette contractualisation, dont le financement répond à des modalités plus souples que les fonds européens (en particulier, absence de contrainte spécifique en matière de vérification

de l'éligibilité des participants autre que le niveau de qualification). Dès lors, depuis cette date, c'est l'enveloppe PRIC qui a été favorisée pour soutenir les nouveaux marchés et nouvelles approches impulsées par la Région (exemple du programme #Avenir, des badges de compétences...). Cet effet de concurrence avec l'IEJ, conjoncturel, est voué à disparaître dans la mesure où les crédits PRIC ne devraient pas perdurer au-delà de la fin d'année 2023. Le FSE + pourra ainsi sans doute intervenir pour assurer la continuité d'actions ayant fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité dans le cadre du PRIC.

L'articulation avec le PON IEJ a été questionnée sur deux points. Le premier est relatif aux jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes, qui n'ont pas eu accès aux actions financées par l'IEJ au titre du PO régional pour éviter tout risque de « double financement ». Le second est relatif au financement des Écoles de Production, qui a d'abord été pris en charge par le volet déconcentré Haut-Normand du PO National IEJ avant que la Région ne prenne le relais. Plus largement, les échanges entre les services de l'État et de la Région pour trancher les lignes de partage ont été fluides sur la période de programmation.

Recommandation pour le Programme 21-27 :

L'IEJ a apporté des financements complémentaires qui ont soutenu des marchés régionaux préexistants, et des actions dites expérimentales- portées par les écoles de production. Ces écoles contribuent au développement de compétences professionnelles en situation « réelle », à la définition de projets d'orientation professionnelle et à la levée de freins dits périphériques à l'emploi et à la formation.

Malgré ces résultats encourageants, les structures porteuses sont à la recherche d'un modèle économique pérenne. Si les recettes issues des opérations cofinancées ont augmenté, les modalités de calcul de l'assiette de dépenses éligibles à l'IEJ ont induit une baisse de la part globale de l'IEJ dans leur budget global.

La Région Normandie a d'ores et déjà prévu la possibilité de soutenir les écoles de production dans le cadre de son Programme FEDER / FSE+ / FJT 2021-2027, dans le cadre de la priorité 6 « *Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population normande* » et plus précisément de l'objectif spécifique « *Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation* ».

Dans cette perspective, plusieurs pistes de réflexion doivent être étudiées par l’Autorité de gestion sur le modèle économique des opérations soutenues, pour identifier les éventuelles marges de manœuvre (baisse des coûts, recherche de nouveaux financements). Pour ce faire, un parangonnage des modalités de soutien des régions au financement des écoles de production pourra être réalisé.

Enfin, la nouvelle réglementation européenne (règlement UE n°2021/1060) qui ne comporte plus de règles spécifiques pour les projets générant des recettes (en particulier, s’agissant de la déduction du revenu net des dépenses éligibles) va impacter les modalités de financements et les montants envisageables pour les écoles de production.

ANNEXE I. LISTE DE TOUTES LES OPÉRATIONS ÉCHELONNÉES DE 2014-2020 À 2021-2027

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Date (et numéro) de l'accord tacite / de l'approbation par la Commission (si grand projet)	Opérations échelonnées au titre de l'article 118	Opérations échelonnées au titre de l'article 118 bis	Coût total de l'opération (en EUR) — Total (pour les deux phases, final ou estimé)	Coût total de l'opération (en EUR) — Pour la deuxième phase (final ou estimé)	Dépenses certifiées totales pour la première phase (en EUR)	Contribution publique pour la première phase (en EUR)	Date d'achèvement prévue / finale de la seconde phase (année, trimestre)	Programme 2021-2027 dans le cadre duquel l'opération sera / a été achevée
----------	-------	---------------------	--------------------------	-------------------------	--	--	--	--	---	---	---	--	---

ANNEXE II. LISTE DES OPÉRATIONS NON FONCTIONNELLES

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Coût total de l'opération (en EUR)	Dépenses certifiées totales (en EUR)	Contribution publique (en EUR)
AXE 2	FEDE R	Plus développées	18e01580	Extension réseau de chaleur d'Evreux	THERMEVRA	6 174 250,15	6 174 250,15	1 812 150,00
AXE 2	FEDE R	Plus développées	18e02924	Développement du site de la Petite Bouverie chaufferies et réseau de chaleur	SVD 82	14 182 326,33	14 182 326,33	8 579 000,00
AXE 2	FEDE R	Plus développées	21e07209	Création d'une unité de méthanisation collective en injection de 233 Nm3/h pour la production d'énergie renouvelable locale issue de la valorisation de la biomasse organique des exploitations agricoles porteuses du projet	SAS ITON ENERGIES	5 998 302,02	6 031 456,42	733 612,19
AXE 4	FEDE R	Plus développées	17e01423	opération Dumont Durville	Commune du Havre	2 031 793,73	2 031 793,73	462 638,48
AXE 4	FEDE R	Plus développées	17e01635	Requalification des ateliers Louis Richard	Commune du Havre	3 094 768,53	3 094 768,53	1 332 850,96
AXE 4	FEDE R	Plus développées	17e01641	Pôle de loisirs requalif Pierre Sébard	Commune du Havre	747 830,74	747 830,74	68 399,28
AXE 4	FEDE R	Plus développées	17e01967	Déconstruction Ecoles Flaubert	Commune de Canteleu	639 552,26	639 552,26	807 934,77
AXE 4	FEDE R	Plus développées	20e06693	Hameau de l'Andelle - Aménagement des espaces extérieurs	SOCIETE IMMOBILIERE DU LOGEMENT DE L'EURE (SILOGE)	857 519,00	952 172,28	389 907,68
AXE 4	FEDE R	Plus développées	21e03349	Aménagement de la plateforme de gestion des terres	ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT	1 049 147,78	1 049 147,78	348 098,40
AXE 4	FEDE R	Plus développées	21e03469	Travaux de démolition et dépollution du site Volvo à Rouen	EPFN	728 000,00	840 217,12	145 600,00

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Coût total de l'opération (en EUR)	Dépenses certifiées totales (en EUR)	Contribution publique (en EUR)
AXE 4	FEDE R	Plus développées	21e04297	2021 - Magasins généraux rue de Fleurus au Havre	EPFN	650 000,00	752 935,50	130 000,00
AXE 4	FEDE R	Plus développées	21e08134	Requalification des quartiers Viviani / Royer	COMMUNE DU HAVRE	2 985 383,49	2 985 383,49	1 516 425,44
AXE 4	FEDE R	Plus développées	22e04606	Travaux pour le prolongement de la ligne T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	1 880 896,17	1 880 896,17	203 371,50
AXE 4	FEDE R	Plus développées	23e01367	Réalisation d'un aménagement cyclable avenue du Mont Riboudet et quai Gaston Boulet à Rouen	METROPOLE DE ROUEN NORMANDIE	1 764 523,99	1 764 523,99	405 407,00

ANNEXE III. LISTE DES OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR DES ENQUÊTES NATIONALES EN COURS OU SUSPENDUES PAR UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE OU PAR UN RECOURS ADMINISTRATIF AYANT UN EFFET SUSPENSIF

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Dépenses certifiées totales concernées (en EUR)	Contribution publique concernée (en EUR)	Opérations concernées par des enquêtes nationales en cours	Suspension des opérations par une procédure judiciaire ou un recours administratif ayant un effet suspensif
----------	-------	---------------------	--------------------------	-------------------------	------------------------------------	---	--	--	---

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document		Date du document		Référence locale	Référence de la Commission		Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen RFMO HN	Résumé à l'intention des citoyens	10 sept. 2025			Résumé citoyen RFMO HN					

[illegible]

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.131	La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: AXE 1, somme des éléments 15: 21 319 383,88, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 21 580 900,00.